



Saint-Privat-de-Vallonque



Document réalisé par l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE) et le Parc national des Cévennes avec le soutien financier de l'office français pour la biodiversité (OFB).

Mot du Maire de Saint-Privat-de-Vallongue

St Privat de Vallongue est une commune cévenole de la haute vallée du Gardon d'Alès qui franchit la ligne de partage des eaux pour englober les sources de la Mimente, sur le versant Atlantique.

Par sa géographie, elle compte une grande diversité. Elle présente deux bassins étagés sur mille mètres de dénivelés qui vont du Chêne vert et du Pin maritime aux résineux d'altitude et vieilles forêts de hêtres, en passant par le stade du châtaignier, symbole des Cévennes. Le décor était posé, il restait à mettre en scène.

Sollicitée par le Parc National des Cévennes, la commune lance divers projets pour la biodiversité.

En 2018, elle est reconnue Capitale pour la Biodiversité au moment où elle s'engage vers la construction d'un ABC (Atlas de la Biodiversité Communale).

Le PNC et l'ALEPE (Association Protection Environnement Lozère) élaborent un cadre, les bénévoles locaux collectent des données. L'école participe à des observations spécifiques : insectes, chauves-souris, et organise des restitutions.

Le projet d'ABC s'inscrit dans le prolongement d'une démarche globale. La commune est déjà en zéro-phyto et réalise un fauchage tardif. Une modification de l'éclairage public a été mise en place pour diminuer la pollution lumineuse (extinction totale la nuit et suppression de 80 % des lampadaires) permettant ainsi de répondre au mieux aux atouts du ciel étoilé. Le village de vacances communal reconnu « Esprit Parc », se trouve au cœur d'un espace naturel sensible. Il fournit aux vacanciers des éclairages portatifs afin de diminuer l'impact de lumière, et possède un ensemble de compostage.

Des haies mellifères ont remplacé les lauriers, la volonté étant d'attirer une clientèle « nature ».

Merci à tous les participants qui ont permis l'élaboration de cet Atlas, bien conscient qu'il ne représente pas un but, mais une porte vers de nouvelles connaissances et la préservation d'une qualité de vie.

Pascal MARCHELIDON

Mot du Président du Parc national des Cévennes

St Privat de Vallongue est l'une des quatre communes pionnières du Parc national des Cévennes pour la mise en place des Atlas de la Biodiversité Communale. Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer à ce projet porté par deux municipalités successives avec le même souci d'impliquer les associations et les habitants dans la cadre d'un projet de fond.

Les deux années d'inventaires ont confirmé la richesse naturelle de la commune avec près de 1338 espèces animales et végétales désormais recensées. L'un des chantiers les plus stimulants a été l'inventaire des papillons de jour pour lesquels le territoire était pratiquement dépourvu d'information. Les inventaires participatifs et les nombreuses photographies prises par un groupe de bénévoles ont permis de signaler 56 nouvelles espèces. L'inventaire des coléoptères a également mis un coup de projecteur sur la richesse de certains vieux boisements qui mériteraient d'être activement protégés.

Parmi les nombreuses actions menées, nous notons la forte implication des écoliers, qui ont étudié la biodiversité de la châtaigneraie, et le lancement d'une fête de la nature permettant de « ritualiser » un temps fort consacré à la biodiversité.

Enfin, la commune s'est dotée d'un plan d'actions très complet qui vient prolonger une mobilisation déjà importante sur le sujet. Une fois de plus, notre établissement public sera au côté de la municipalité afin de continuer à protéger et à valoriser cette biodiversité qui fait la fierté de la commune et du Parc national des Cévennes.

Henri COUDERC



Sentier de Champemai. Crédit photo : Olivier Prohin PNC

SOMMAIRE

Glossaire	4		
Introduction	6		
1. QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITE ?	6		
2. QU'EST-CE QU'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ?	7		
Contexte communal	8		
1. PRESENTATION DE LA COMMUNE	8		
1.1 Cadre administratif et géographique	8		
1.1.1. Localisation	8		
1.1.2. Population	8		
1.2. Milieu physique	9		
1.2.1. Géologie et géomorphologie	8		
1.2.2. Relief	10		
1.2.3. Etages de végétation	11		
1.2.4. Bassins versants et hydrographie	10		
1.2.5. Climat	10		
1.3 Milieu naturel	12		
1.3.1. Paysage et végétation	12		
1.3.2. L'occupation des sols	12		
2. DISPOSITIFS DESTINES A PROTEGER LA BIODIVERSITE	17		
3. Les trames écologiques	24		
La démarche ABC	27		
1. MISE EN PLACE ET COORDINATION DE LA DEMARCHE	30		
1.1. L'émergence du projet	27		
1.2. L'organisation	27		
1.3. La construction des programmes	27		
1.4. La communication	27		
2. LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC	29		
3. LES PROJETS SCOLAIRES	31		
4. LES INVENTAIRES EXPERTS	32		
5. ELABORATION DU RAPPORT FINAL ET LA VALORISATION DES RESULTATS	33		
5.1. La collecte et la gestion des données d'observations	33		
5.2. La hiérarchisation des enjeux	33		
5.3. L'élaboration du plan d'actions communal	33		
5.4. La rédaction du rapport et la valorisation des résultats	33		
La Biodiversité communale			
1. EVOLUTION DU NIVEAU DE CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE DURANT L'ABC	35		
1.1. Nombre d'observations naturalistes collectées sur le territoire communal	35		
1.2. Nombre d'espèces inventoriées	36		
2. TOUR D'HORIZON DES HABITATS, DE LA FLORE ET DE LA FAUNE COMMUNALE	39		
2.1. Présentation du patrimoine naturel	39		
2.2. Les milieux boisés	41		
2.3. Les milieux aquatiques e humides	43		
2.4. Les milieux rocheux	47		
2.5. Les milieux herbacés ouverts	50		
2.6. Les milieux buissonnants et semi-ouverts	53		
2.7. Les milieux urbanisés et autres habitats artificiels	55		
Analyse globale des enjeux	60		
1. CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE : OU EN SOMMES-NOUS ?	60		
1.1. Etat des connaissances actuelles	60		
1.2. La répartition géographique des observations	61		
2. LES HABITATS ET ESPECES A ENJEUX	64		
2.1. Les habitats à enjeux	64		
2.2. Les espèces patrimoniales	65		
2.2.1. Les champignons et lichens	66		
2.2.2. La Flore	66		
2.2.3. La Faune	68		
2.2.3.1. L'entomopfaune	68		
2.2.3.2. Les vertébrés	69		
2.3. Les habitats d'espèces patrimoniales	70		
2.4. Les espèces exotiques envahissantes	73		
3. SYNTHESE DES ENJEUX PAR TRAME PAYSAGERE	75		
3.1. Les milieux boisés	76		
3.2. Les milieux aquatiques et habitats humides	77		
3.3. Les milieux rocheux	78		
3.4. Les milieux herbacés	79		
3.5. Les milieux buissonnants et semi-ouverts	79		
3.6. Les milieux urbanisés et artificialisés	80		
4. Hiérarchisation des enjeux	81		
5. Synthèse des enjeux	84		
Un plan d'action communal en faveur de la biodiversité	90		
1. Mesures du plan d'actions communal	91		
2. Eléments de réflexion pour la bonne mise en œuvre du plan d'actions	102		
ANNEXES	103		

Glossaire

Anthropique : Se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme.

Bassin versant : Espace géographique alimentant un cours d'eau et drainé par lui.

Consanguinité : Désigne un acte de reproduction entre deux individus ayant au moins un ancêtre commun.

Corridor écologique : Assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Développement durable : Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ecosystème : Ensemble d'être vivants qui vivent au sein d'un milieu ou d'un environnement spécifique et interagissent entre eux au sein de ce milieu et avec ce milieu.

Espèce clé : Espèce dont la présence est primordiale pour de nombreux autres organismes et dont la disparition entraîne souvent celle d'autres espèces et modifie grandement le fonctionnement des écosystèmes.

Evaluation des incidences : A pour objectif de préserver l'état de conservation des habitats et des espèces d'un site au niveau qui a motivé sa désignation dans le réseau Natura 2000.

Evolution des espèces : Transformation du monde vivant au cours du temps, qui se manifeste par des changements phénotypiques (ensemble des traits observables d'un organisme) des organismes à travers les générations.

Îlot de sénescence : Zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres et reprise du cycle sylvigénétique.

Intérêt patrimonial : Des habitats naturels et des espèces listés par pays et par régions ou par sites (Parcs, réserves, etc.) dans le cadre des inventaires naturalistes, certaines pouvant aussi être des espèces-clé, plus ou moins menacées.

Inventaires (écologiques) : Etudier la présence ou l'absence d'habitats naturels et d'espèces présentant des enjeux locaux de conservation et/ou protégés au sein d'une zone d'étude.

Réseau écologique : Ensemble d'éléments physiques et biologiques interconnectés entre eux par lequel des échanges de flux s'effectuent. Il vise à favoriser le déplacement des espèces entre les habitats favorables dispersés sur leur aire de répartition.

Réserve de biosphère : A pour objectif de promouvoir une relation équilibrée entre l'homme et la biosphère (Ensemble des organismes vivants qui se développent sur la Terre).

Réservoir de biodiversité : Territoire doté d'une biodiversité particulièrement riche, dans lequel les espèces trouvent des conditions favorables pour se développer, se disperser et coloniser d'autres territoires.

Ripisylve : décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau.

Service écosystémique : Service rendu par la nature, qui nous permet de vivre et de faire fonctionner notre société. Ce sont toutes les contributions de la nature qui nous affectent directement (exemple : la pollinisation, le stockage du CO₂, la purification de l'eau, etc.).

Tourbière : Zone humide colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol constitué d'un dépôt de tourbe.

Trame noire : Ensemble de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes.



Introduction

1. Qu'est-ce que la biodiversité ?

La **biodiversité** est un mot apparu dans les années 1980. Composé des mots bio (du grec βίος « vie ») et « diversité », ce terme désigne la variété et la variabilité du monde vivant, sous toutes ses formes, et inclut la diversité des interactions entre ses organismes. La biodiversité est le produit de la lente évolution du monde vivant sur Terre depuis plus de 3,5 milliards d'années.

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme une priorité de protection et de restauration, et comme un enjeu essentiel du développement durable ¹.

La biodiversité peut s'observer à 3 échelles (toutes interconnectées et dépendantes des unes aux autres) :

▪ Au niveau génétique

La biodiversité génétique est la diversité des gènes au sein d'une même espèce. Elle n'est pas toujours visible à l'œil nu sur les individus mais elle est nécessaire au maintien des espèces (problématique de consanguinité) et permet leur évolution ou leur adaptation à un environnement en constante évolution (résistance aux maladies, aux événements climatiques, à la concurrence...). La diversité génétique concerne

aussi bien les espèces sauvages, que les espèces cultivées (végétaux, champignons, levures) ou élevées par l'Homme.

▪ Au niveau des espèces

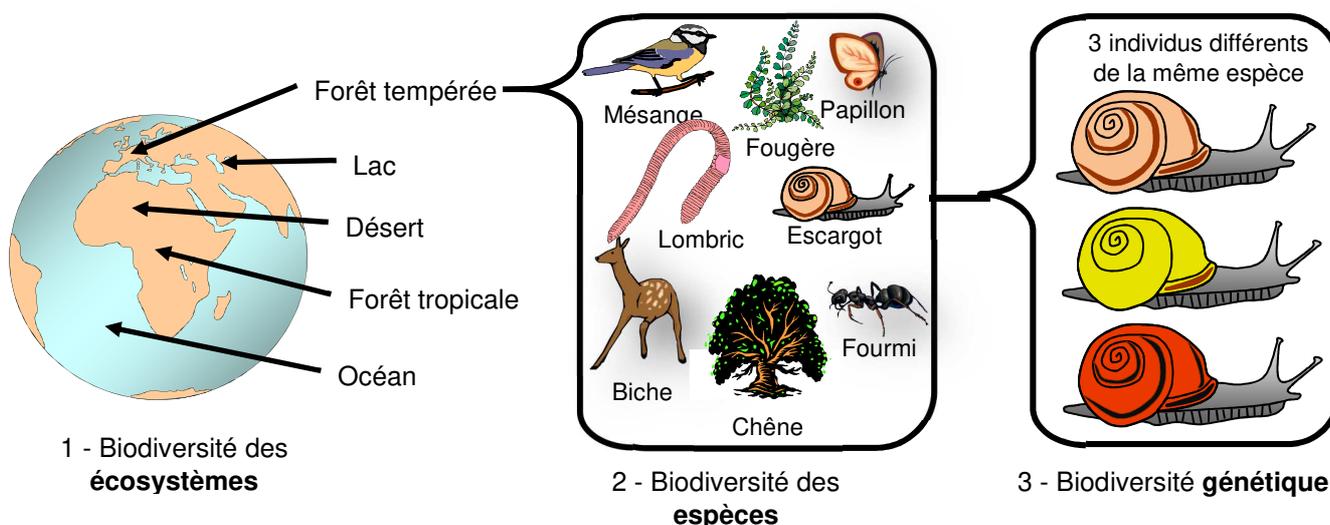
La biodiversité des espèces se caractérise par le nombre d'espèces différentes représentés en un lieu donné. Par exemple le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, le Serin cini... sont trois espèces parmi d'autres qui font classiquement partie de la biodiversité du milieu « village ».

La perte d'espèces, tout comme l'appauvrissement génétique, conduit à une perte générale de diversité biologique et à une plus grande vulnérabilité des écosystèmes.

▪ Au niveau des écosystèmes

Un **écosystème** est une unité de base de la nature, dans laquelle les êtres vivants interagissent entre eux et avec leur habitat physique (une mare, une rivière, une forêt, une prairie...). L'Homme en tire des bénéfices essentiels que l'on qualifie de « services écosystémiques ». Les plus emblématiques sont la production d'oxygène et la fixation du gaz carbonique par les végétaux et les algues, la décomposition de la matière organique par les microorganismes des sols, la pollinisation des fleurs par les insectes, l'épuration des eaux et la régulation des crues dans les zones humides.

Les 3 niveaux de la biodiversité (schéma de Margot Monier)



2. Qu'est-ce qu'un Atlas Communal de la Biodiversité ?

La démarche « **Atlas de la Biodiversité Communale** », ou **ABC**, a été développée dans les années 1980 par les parcs naturels régionaux. A partir de 2010, son principe a été repris et promu sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Elle a pour objectif d'aider les communes ou intercommunalités volontaires à **connaître, protéger et valoriser leur biodiversité**.

Pour une collectivité, s'engager dans la démarche d'un ABC c'est :

- prendre conscience de l'état de la biodiversité sur son territoire;
- améliorer sa connaissance en initiant ou en complétant les inventaires existants sur les milieux naturels, la faune et la flore ;
- sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche ABC (habitants, élus, acteurs socio-économiques...)
- identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- utiliser ce diagnostic pour élaborer un plan d'action permettant de mieux prendre en compte le patrimoine naturel dans ses politiques et projets.



Photo de Rougequeue noir prise par M. Souquier

Note : L'Office français pour la biodiversité (OFB) organise régulièrement des « appels à manifestations d'intérêts » destinés à mobiliser les collectivités. Les communes lauréates bénéficient d'un soutien financier et d'un cadre méthodologique ([guide ABC – s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, 2014](#)).



■ Particularités des ABC sur le territoire du Parc national des Cévennes

Les ABC entrepris sur le territoire du Parc national des Cévennes s'appuient sur une étude prospective réalisée sur la commune de Florac en 2015 (*Méthodologie d'élaboration des ABC sur le territoire du PNC* » (ALEPE, CEN Lozère, Co-Gard).

Ils se distinguent par plusieurs aspects :

- Les ABC sont réellement « **portés** » par les **collectivités**. Ce sont les élus et les services communaux qui animent le comité de suivi, gèrent le budget, coordonnent des programmes d'animations, d'inventaires... avec l'appui constant des agents du Parc national ;
- **Le PNC apporte son conseil** à chaque étape de la démarche, contribue à certaines actions en mobilisant ses équipes (animations, inventaires, gestion des données, fourniture de modèles, relai de la communication...) et organise un partage d'expériences entre les projets (13 communes ABC en 2019) ;



(Logo réalisé par la Commune de Valleraugue et partagé avec les autres collectivités)

- La **mobilisation des forces vives du territoire** (associations locales diverses, acteurs naturalistes, ou du domaine de l'EEDD, bénévoles) est au cœur des projets ;
- Les démarches visent à toucher un **large public** (habitants, élus et acteurs socioéconomiques...), accordent une large place à l'**expérimentation** et à la **participation citoyenne** ;
- Enfin, **le rapport de restitution n'est pas une fin en soi**. Les 3 années d'actions doivent permettre de tisser des liens et de constituer les germes d'une action collective qui se poursuivra après l'ABC.

Contexte communal

1. Présentation de la commune

1.1. Cadre administratif et géographique

1.1.1. Localisation

La commune de **Saint-Privat-de-Vallongue** se situe en marge sud-est du **Massif Central**, et au sud-est de la **Lozère**, département de la région **Occitanie**.

Elle s'étend sur une superficie de **2 371 ha (23,71 km²)**, dans la **Vallée Longue** qui prend naissance sur le flanc sud du Mont Bougès, à l'Est du col de Jalcreste.

Le village de Saint-Privat se situe à environ 25 km à l'est de Florac (sous-préfecture de la Lozère) et à 46 km au nord-ouest d'Alès (sous-préfecture du Gard). Il se situe en bordure de la **RN 106**, qui est l'un des principaux axes routiers de Lozère, et le principal entre la Lozère et le Gard (axe Mende – Florac – Alès – Nîmes).

1.1.2. Population

La commune compte **221 habitants** (source : INSEE, 2018), soit une densité de population de **9 habitants/km²**, sensiblement inférieure à celle du département (14,8 hab./km²).

Comme pour la plupart des communes cévenoles, la population a atteint un **maximum dans la première moitié du 19^{ème} siècle** (avec un peu plus de 1 000 habitants en 1 800 et 1 851) avant de diminuer de façon quasi continue jusqu'au début des années 1980 (sources : Ldh / EHESS / Cassini jusqu'en 1999 puis INSEE à partir de 2006). Au terme de cet important **exode rural**, la population semble se stabiliser entre 220 et 270 habitants depuis le début des années 2000.

1.2. Le Milieu physique

1.2.1. Géologie et géomorphologie

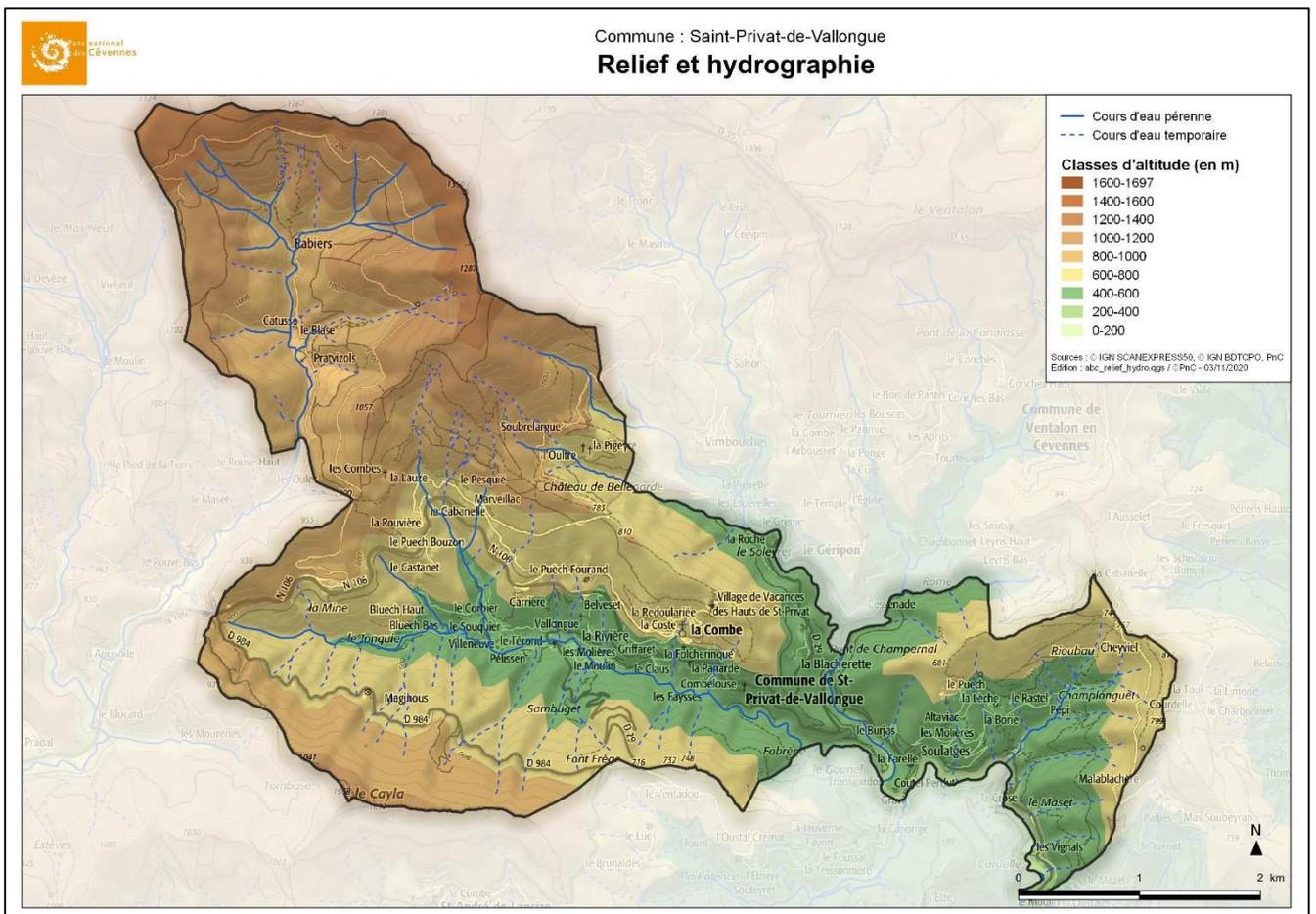
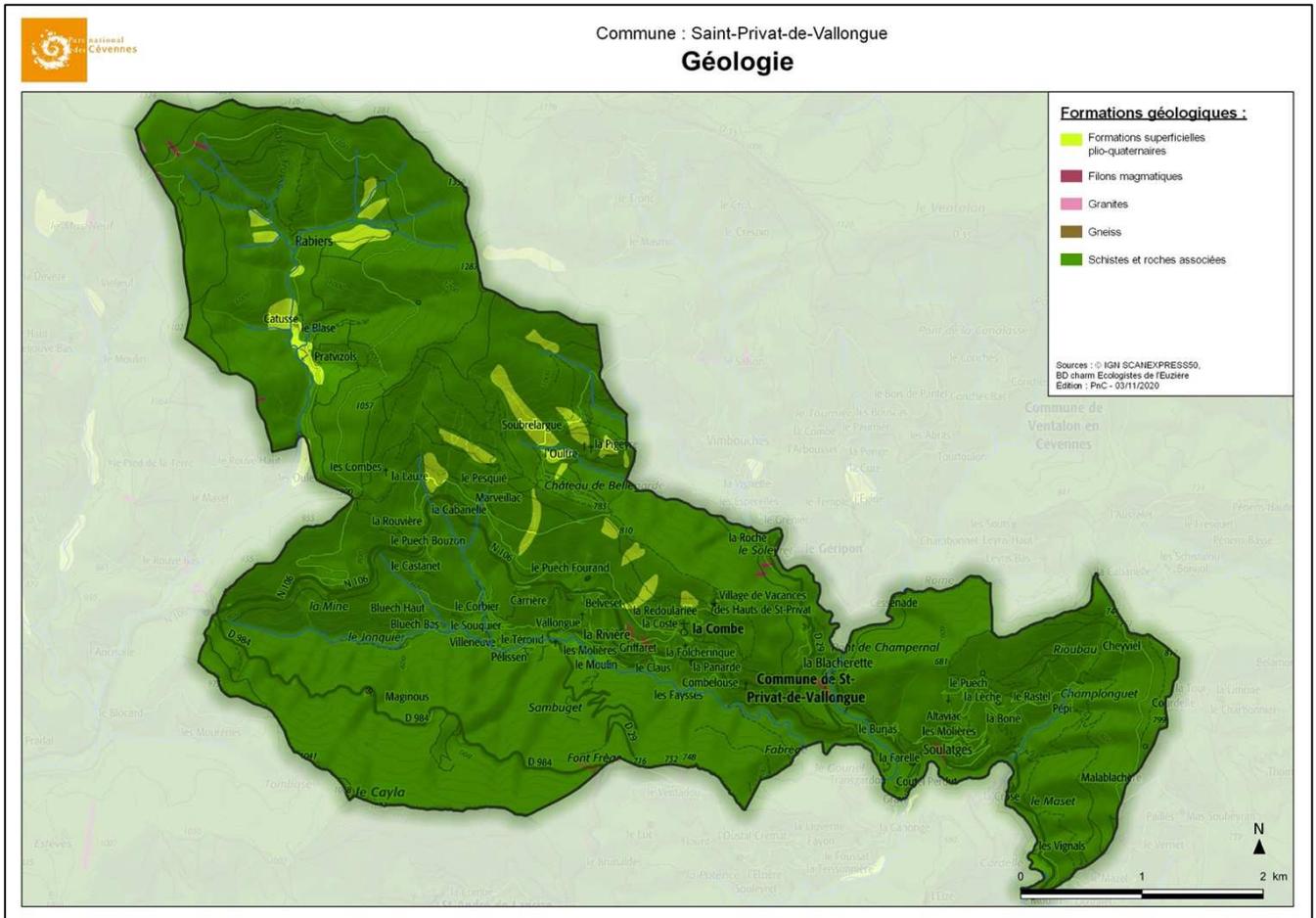
Le substrat géologique de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue est presque exclusivement composé du « **micaschistes des Cévennes** », qui constitue l'essentiel du sous-sol de cette région naturelle dans sa partie lozérienne (figure X). Cette roche a pour origine des sédiments sableux et argileux déposés il y a environ 500 millions d'années

au fond d'un océan peu profond, et provenant de l'érosion des terres émergées pour la plupart regroupées en un supercontinent dans l'hémisphère sud (Gondwana). La roche issue de ces sédiments a ensuite subi de fortes transformations (= **métamorphisme**) du fait d'une modification des conditions de températures et de pression dans l'écorce terrestre, résultant notamment des mouvements tectoniques ayant accompagné la formation de la **chaîne hercynienne** (seconde moitié de l'ère primaire). Sur les pentes du Bougès, la présence de quelques affleurements de **roches volcaniques métamorphiques** (métarhyolites) sont contemporains de l'intrusion des granites qui formeront les racines de cette puissante chaîne montagneuse qui sera aplanie par l'érosion en plus de 200 millions d'années.

1.2.2. Géomorphologie et unités paysagères

La morphologie des Cévennes s'explique par la nature et l'homogénéité de son **substrat schisteux**, roche caractérisée par son aspect feuilleté et la possibilité de la débiter en plaques. Bien que présentant une résistance variable à l'érosion selon l'orientation de son « feuilletage » (ou plan de schistosité) par rapport à la surface du sol, cette résistance est bien moindre que celle du granite par exemple, qui donne des reliefs arrondis. A grande échelle, il en résulte un **paysage très accentué**, composé d'une **succession de crêtes acérées (les « serres ») et de pentes très marquées** formant des vallées taillées en V (**les « valats »**).

A l'approche du Mont Bougès, dont le flanc nord est granitique, la physionomie du relief change et s'arrondit. Ce massif est englobé dans l'**unité paysagère dite « le Mont Bougès »** dont le périmètre inclut la moitié nord du territoire de Saint-Privat-de-Vallongue, même si le paysage de toute la commune est plus typique de la grande unité paysagère dite « **les Cévennes des serres et de valats** » qui couvre presque toute les Cévennes lozériennes dans leur versant méditerranéen.



1.2.3. Relief

Les altitudes sur le territoire sont comprises entre **294m** (au niveau du gardon d'Alès au sud-est de la commune) et **1350 m**, sur la partie sud du Bougès au signal de Ventalon.

La distribution des altitudes est relativement équilibrée : 10% du territoire présente une altitude inférieure à 500m, et une fraction égale est supérieure à 1100 mètres. 47% du territoire à une altitude comprise entre 500 et 800 mètres, et 32% est comprise entre 800 et 1100 mètres. Par tranche de 150 mètres, la catégorie 500 à 650 mètres domine (25% de la topographie du territoire).

1.2.4. Bassins versants et hydrographie

La commune est traversée dans sa partie nord par la **ligne de partage des eaux entre le bassin Adour-Garonne et le bassin Rhône-Méditerranée**.

Le **bassin atlantique** couvre le quart du territoire communal (24%). Il correspond aux sources de la Mimente, l'un des principaux affluents lozérien du Tarn avec le Tarnon, auquel il mêle ses eaux à l'entrée du bourg de Florac.

Le **bassin versant méditerranéen** s'étend sur 76% du territoire communal. Il correspond à la tête du bassin du Gardon d'Alès, qui traverse le territoire communal d'ouest en Est. Ce cours d'eau rejoint le Gardon d'Anduze entre Alès et Nîmes, pour former le Gard (ou Gardon) qui mêle ses eaux au fleuve Rhône, entre Avignon et Arles.

Le régime hydrologique des rivières de ces deux bassins versants est de type **pluvial cévenol** ; après de hautes eaux hivernales d'origine pluviale, les pluies de printemps et la fonte des neiges certaines années viennent alimenter les fleuves et rivières jusqu'aux parties les plus aval. Les fortes pluies

cévenoles d'automne entraînent une hausse subite des débits après la sécheresse estivale méditerranéenne (*source* : DIREN L-R, 2000).

1.2.5. Climat

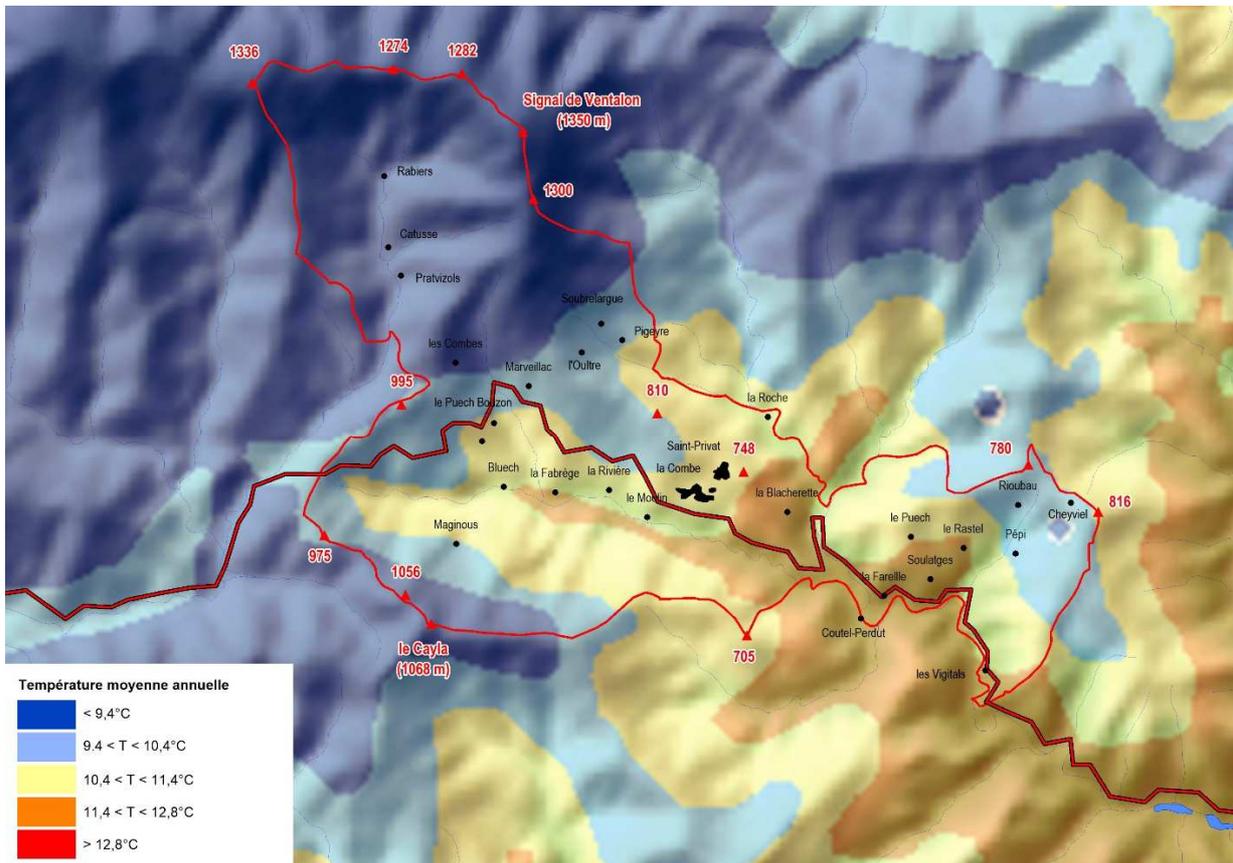
La commune est soumise à un climat très contrasté, évoluant graduellement **depuis le type méditerranéen atténué au sud-est, jusqu'au type montagnard (ou continental)** aux altitudes les plus élevées au nord-ouest du territoire.

La température moyenne annuelle au niveau du bourg de Saint-Privat est comprise **entre 10 et 11 °C**, avec une moyenne maximale d'environ 19°C en juillet, et minimale d'environ 2.6°C en janvier.

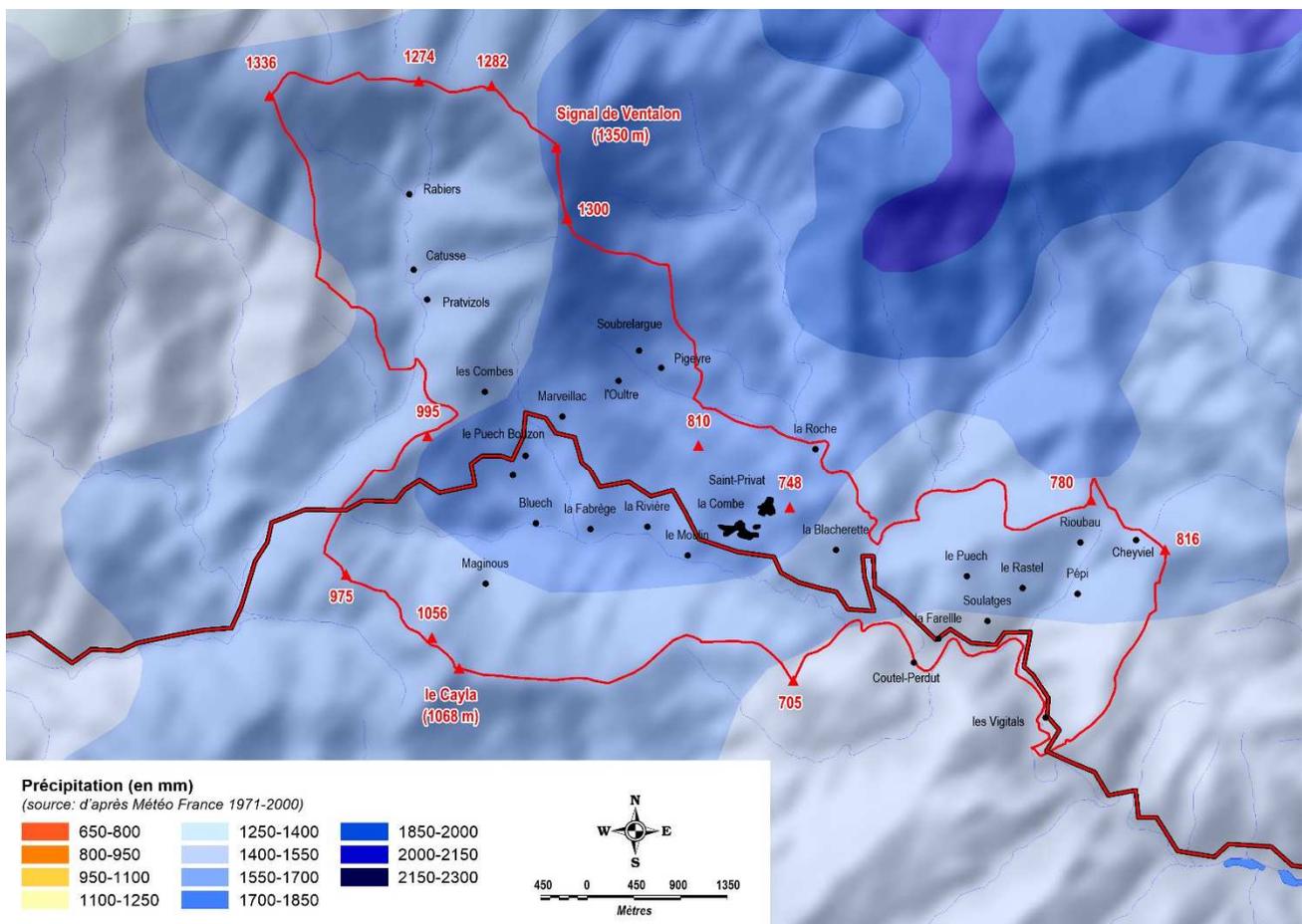
La moitié méridionale du territoire est soumise à de nombreux jours de chaleurs (plus de 23 jours par an avec une température supérieure à +30°C). La température est inférieure à -5°C moins de 14 jours par an. A l'opposé, la partie nord du territoire (mont Bougès) connaît peu de jours de chaleur (moins de 4 par an) et plus de 25 jours avec une température inférieure à -5°C !

La pluviométrie moyenne annuelle montre un gradient moins marqué ; la pluviométrie est la plus faible à l'extrême sud-est du territoire (comprise entre 1400 et 1550 m), et est plus élevée en son centre, avec une **hauteur des précipitations comprise annuellement entre 1700-1850 m**. Le gradient est ici orienté selon un axe sud-ouest / nord-est, dépassant 2000 mm en se rapprochant de Génolhac au nord-est de la commune.

Le caractère méditerranéen du climat se retrouve à la fois dans la **période d'aridité estivale**, et dans **l'importance des pluies aux intersaisons**, qui peuvent prendre un caractère diluvien par flux de sud (« épisodes cévenols »).



Carte.- Température moyenne annuelle dans la région étudiée



Carte.- Hauteur moyenne annuelle des précipitations dans la région étudiée.

1.3. Milieu naturel

1.3.1. Paysage et végétation



La commune de Saint-Privat-de-Vallongue s'inscrit en totalité dans le **domaine bioclimatique méditerranéen**, mais non loin du domaine continental. La commune se trouve ainsi dans une zone de transition susceptible d'accueillir des éléments appartenant à ces deux domaines. Trois étages peuvent être distingués, selon la végétation qui les caractérise :

- **L'étage mésoméditerranéen** s'étage depuis le fond des vallées (300 m) jusqu'à une altitude d'environ 600 m en adret des versants. Sa limite supérieure se caractérise par l'existence de gelées régulières en hiver (qui disparaissent à sa limite inférieure). Par opposition à l'étage suivant, il se caractérise par la présence du Pin d'Alep, du chêne kermès, des cistes, de la lavande aspic, du Pistachier térébinthe, du genêt d'Espagne et du Genévrier cade... Les peuplements arborés, fortement influencés par les activités humaines, consistent principalement en **châtaigneraies, chênaies vertes, chênaies pubescentes, pineraies maritimes**...
- **l'étage supraméditerranéen** se définit dans sa limite supérieure par la continuité des gels nocturnes en hiver (température moyenne de janvier négative). Par opposition à l'étage précédent, il se caractérise par l'apparition du Pin sylvestre, de l'Erable à feuille d'obier, du Tilleul, du Genévrier commun... La sylviculture a favorisé les **chênaies pubescentes et sessiliflores** mais aussi les **châtaigneraies**, accompagnées d'autres essences à feuillage caduc (érables, frênes, bouleaux...)
- **l'étage montagnard** se retrouve dans la partie nord de la commune (altitude au-delà de 1000m). Par opposition à l'étage supraméditerranéen, il se caractérise par la présence du Sapin blanc, de l'Erable plane, du Pin à crochet (non indigène en Lozère). C'est l'étage dans lequel le **Hêtre** et le **Pin sylvestre** trouvent leur optimum dans le Massif Central, selon la fraîcheur, l'humidité et la fertilité des stations. Les sylviculteurs ont toutefois largement remplacé le « fayard » (Hêtre) par des conifères (Sapin, Epicéa, pins...).

1.3.2. L'occupation des sols

Selon le référentiel Corine Landcover (2018) qui cartographie l'occupation des sols en France, le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue est occupé par 8 grands types de milieux, qui sont par ordre d'importance :

- la forêt de feuillus
- la forêt mélangée
- la forêt de conifères
- les landes et broussailles
- les zones de forêts et végétation arbustives en mutation (recolonisation forestière)
- les pelouses et pâturages naturels
- les surfaces agricoles interrompues par des espaces naturels importants
- des prairies

La commune de Saint-Privat de Vallongue présente aujourd'hui un paysage **très faiblement urbanisé et très boisé**, puisque les bois feuillus, mixtes et résineux couvrent 78% du territoire. Les milieux herbacés ouverts (pelouses, pâturages naturels et prairies) ne s'étendent que sur 7% de cette surface (**fig. 1**).

La comparaison entre les inventaires réalisés en 2000 et 2018 ne révèle de différences notables que pour les deux principales catégories ; on note en effet une augmentation sensible de la superficie des « forêts mélangées », au détriment des « forêts de feuillus ». Compte tenu de la stabilité des surfaces occupées par les peuplements résineux et par les milieux en phase de reboisement (zones en mutation), cet enrésinement résulte soit d'un choix de sylviculture, soit d'une colonisation naturelle des boisements feuillus par des essences envahissantes (Pin maritime notamment).

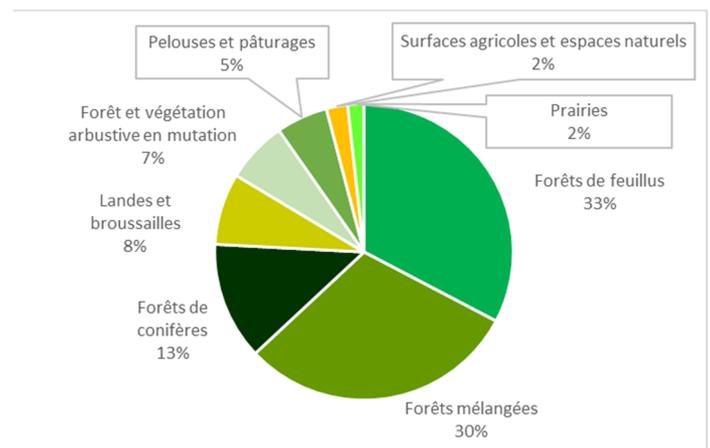
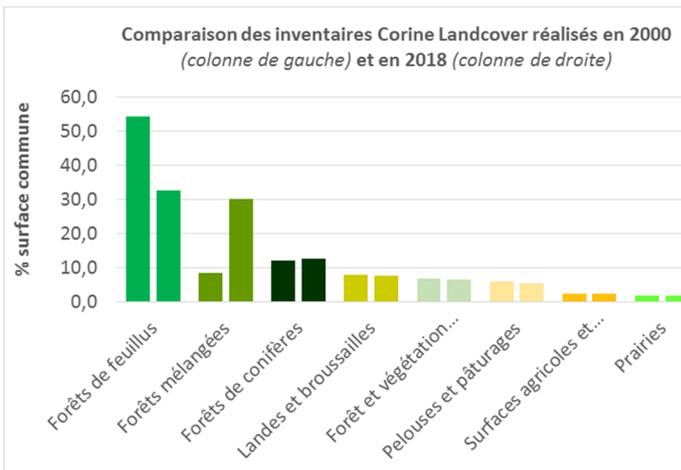


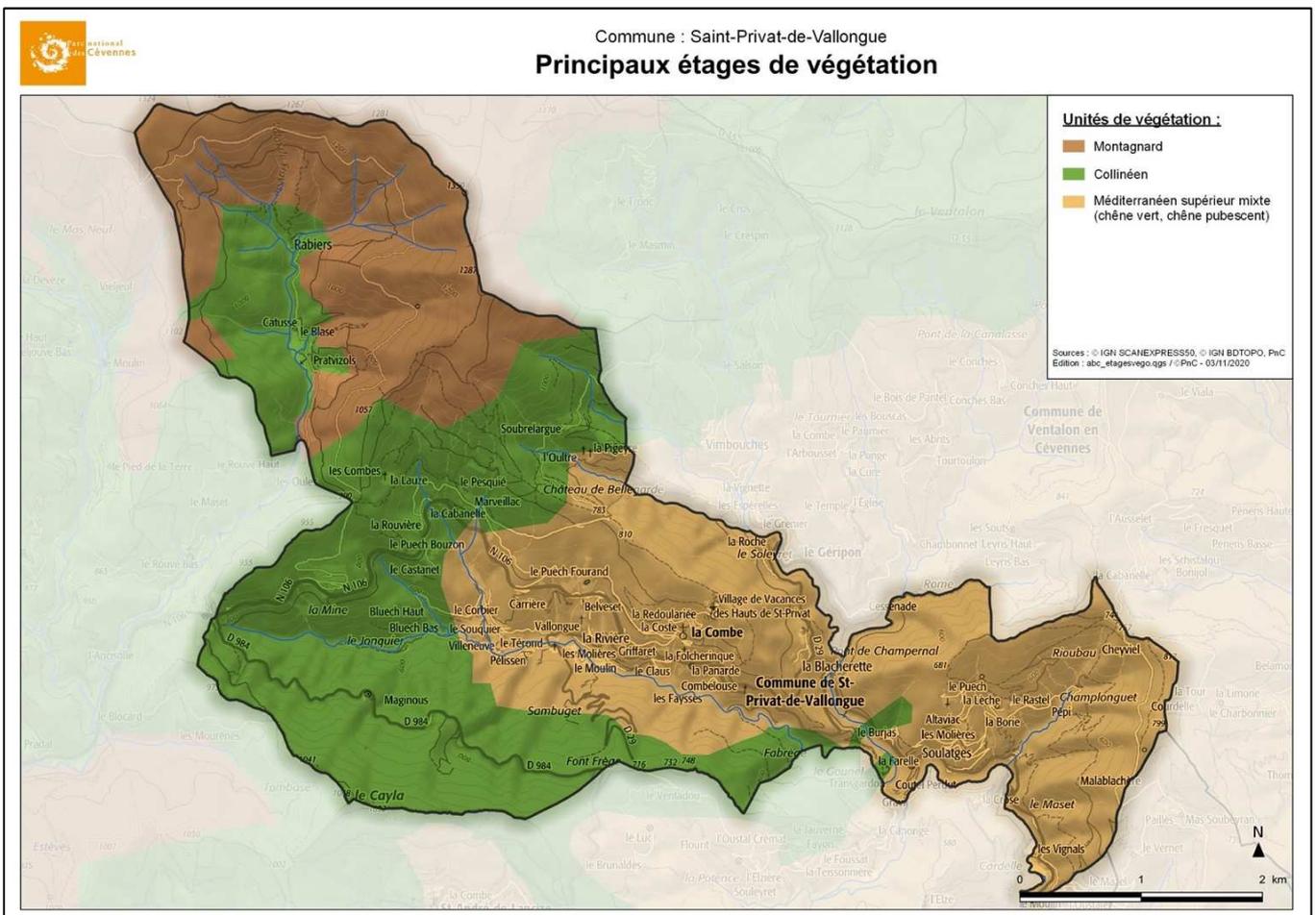
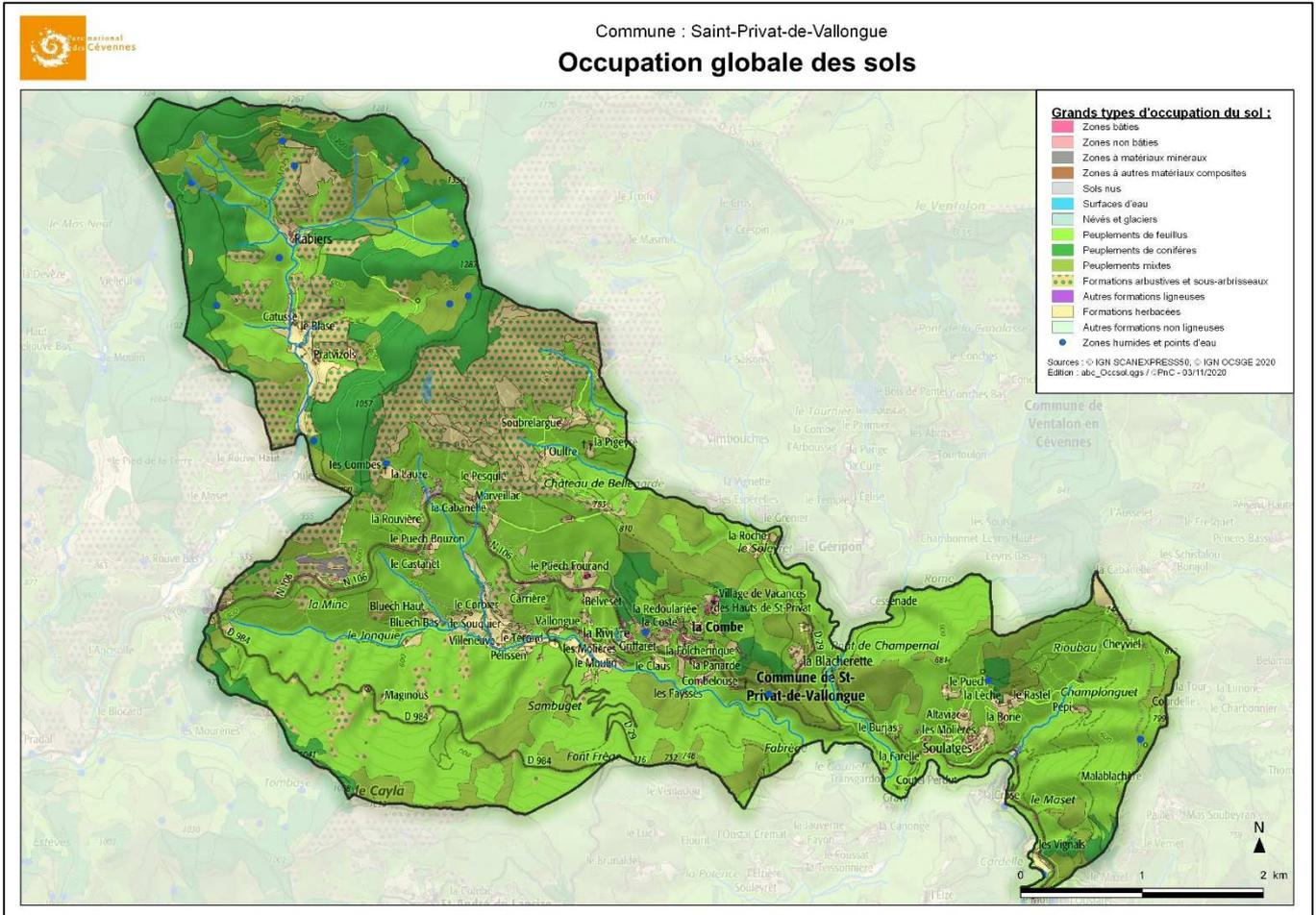
Fig 1. Occupation des sols sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue (source : Corine Landcover 2018)

La superficie des zones de landes et broussailles et de zones en mutation est stable (**fig. 2**), ce qui suggère un arrêt de la dynamique de fermeture naturelle de ces milieux, soit par la mise en place de mesure de gestion (pâturage, fauche, écobuage...), soit du fait de l'impossibilité de coloniser les sols restants (zones cultivées, terrains rocheux...).



Les **espaces herbacés et buissonnants** représentent 5 et 12 % de la surface communale, respectivement. Ces espaces sont assez fragmentés, mais de grands espaces buissonnants se détachent dans le nord de la commune, au niveau du lieu-dit « les Rabiers » et à l'ouest de « Soubrelargue ».

Fig. 2. Comparaison des inventaires Corine Landcover réalisés en 2000 et 2018, dans le périmètre de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue.



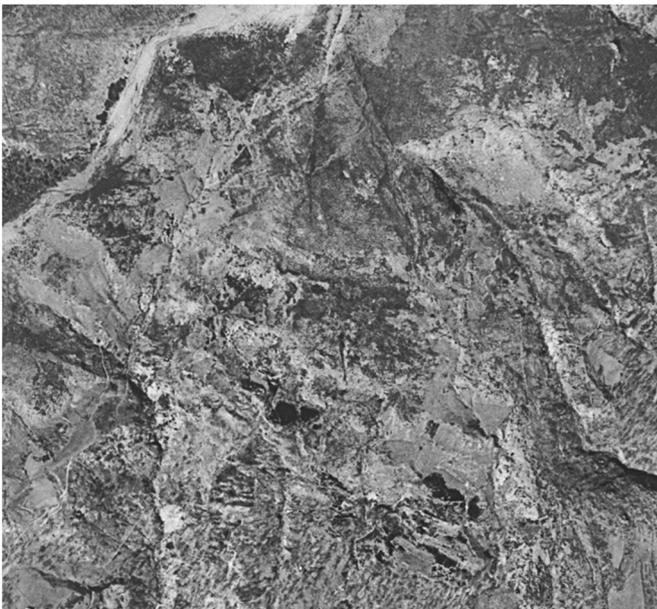
Évolution des milieux entre 1950 et 2010 (source géoportail.fr / IGN) :



La Combe (1950-1965)



La Combe (2006-2010)



Rocher de l'Angrisio (1950-1965)

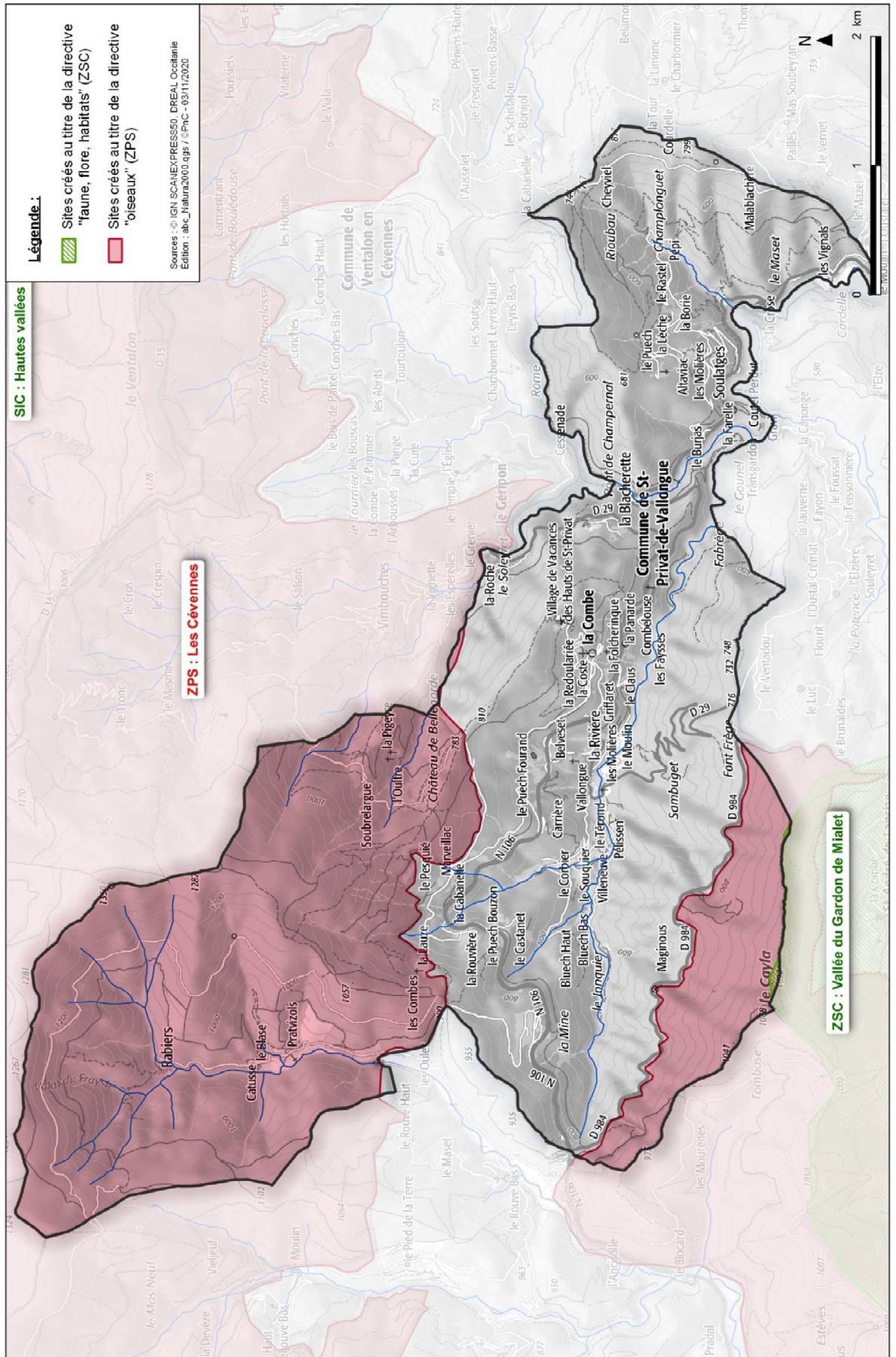


Rocher de l'Angrisio (2006-2010)

Au moment de l'apogée démographique (milieu du 19^{ème} siècle), les Cévennes montraient un **paysage rural très fortement anthropisé**, façonné par des aménagements (terrasses, murets de pierre, canaux, bassins, séchoirs à châtaignes...) réalisés aux prix d'efforts considérables face à un environnement peu hospitalier (fortes pentes, sols pauvres, ressources en eau aléatoires...). De cet ancien paysage rural cévenol « construits à main et dos d'homme », subsiste **d'innombrables vestiges**, dont beaucoup toutefois ont disparu faute d'entretien, et/ou sont recouverts par la végétation dans un contexte marqué de fermeture des milieux consécutif au fort exode rural.

L'analyse de l'occupation des sols de Saint-Privat-de-Vallongue entre 1950-1965 et 2006-2010, via des photographies aériennes, montre une augmentation globale de la superficie arborée dans l'ensemble de la commune. Au niveau du Rocher de l'Angrisio, une nette ouverture du milieu est visible. Lorsqu'on compare La Combe entre 1950 et 2006, malgré la construction de nouvelles maisons, on peut clairement observer une densification de la couverture arborée entre les constructions.

Commune : Saint-Privat-de-Vallongue
Sites Natura 2000



2. Dispositifs destinés à protéger la biodiversité

Depuis des années de nombreux naturalistes, amateurs ou professionnels, sillonnent le territoire et notent leurs observations de plantes ou d'animaux. Les connaissances accumulées ont permis de souligner la richesse de certains territoires et, pour certains, de bénéficier de démarches de protection et de mise en valeur. Les paragraphes suivants dressent une liste des principaux zonages identifiés.



La Rosalie des Alpes est un grand et superbe coléoptère saproxylique de grande valeur patrimoniale.

▪ Les engagements internationaux

Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels remarquables, à l'échelle de l'Union Européenne.



Ces espaces accueillent des espèces animales, végétales, des habitats naturels d'intérêt communautaire et sont désignés au titre de deux directives :

- la directive « **Oiseaux** » qui permet la désignation de **Zones de protection spéciale** (ZPS)
- la directive « **Habitats, faune, flore** » qui permet la mise en place des **Zones Spéciales de Conservation** (ZSC).

En France, chaque site désigné est doté d'une structure animatrice qui mène des actions de sensibilisation et des études, assiste les acteurs locaux pour monter des contrats favorisant le maintien ou le développement de bonnes pratiques (agricoles et forestières notamment). La démarche Natura 2000 est avant tout contractuelle mais **des travaux, des manifestations ou des documents de planification peuvent être soumis à une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.**

Pour connaître la liste des activités concernées et bénéficier de conseils et de données naturalistes, il

est préférable de contacter, en amont d'un projet, la structure d'animation du site ou la DDT de la Lozère.

Le territoire de la commune comporte **2 sites Natura 2000** :

- la **ZPS « Les Cévennes »**. Elle se situe sur deux secteurs différents (toute la partie nord de la commune et l'extrémité sud-ouest) correspondant à la zone cœur du PNC, soit, environ **43 % de la superficie communale**.
- la **ZSC « de la Vallée du Gardon du Mialet »**. Une petite partie se situe à l'extrémité sud de la commune (moins de 2 ha).

Pour plus d'informations :

- ☞ *DDTM de la Lozère / service environnement et forêt*
- ☞ *Parc national des Cévennes.*
Contact : Chargé de missions biodiversité
- ☞ *Chargé de mission Natura 2000*
Contact : Luc Capon

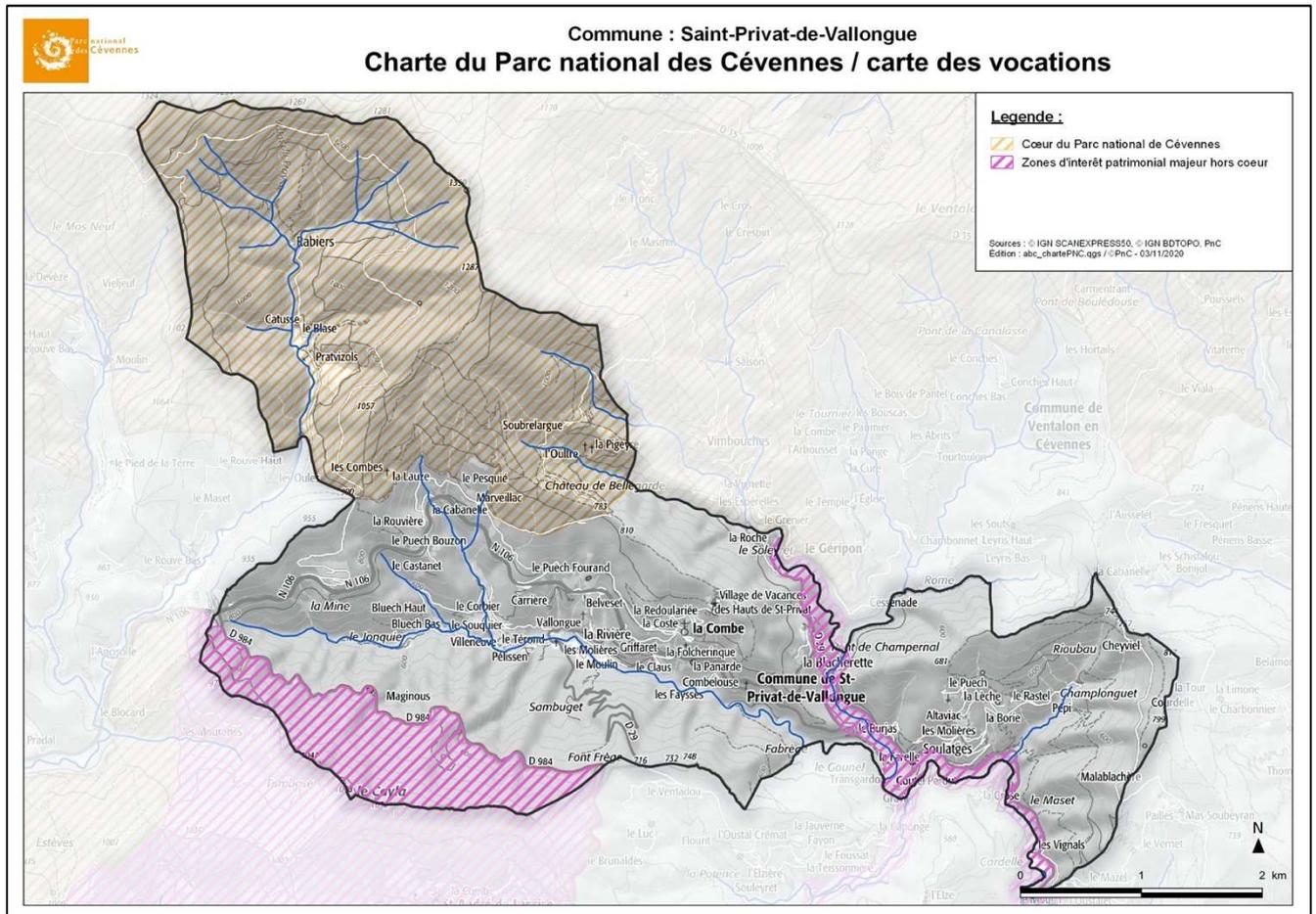
Programmes de l'UNESCO :

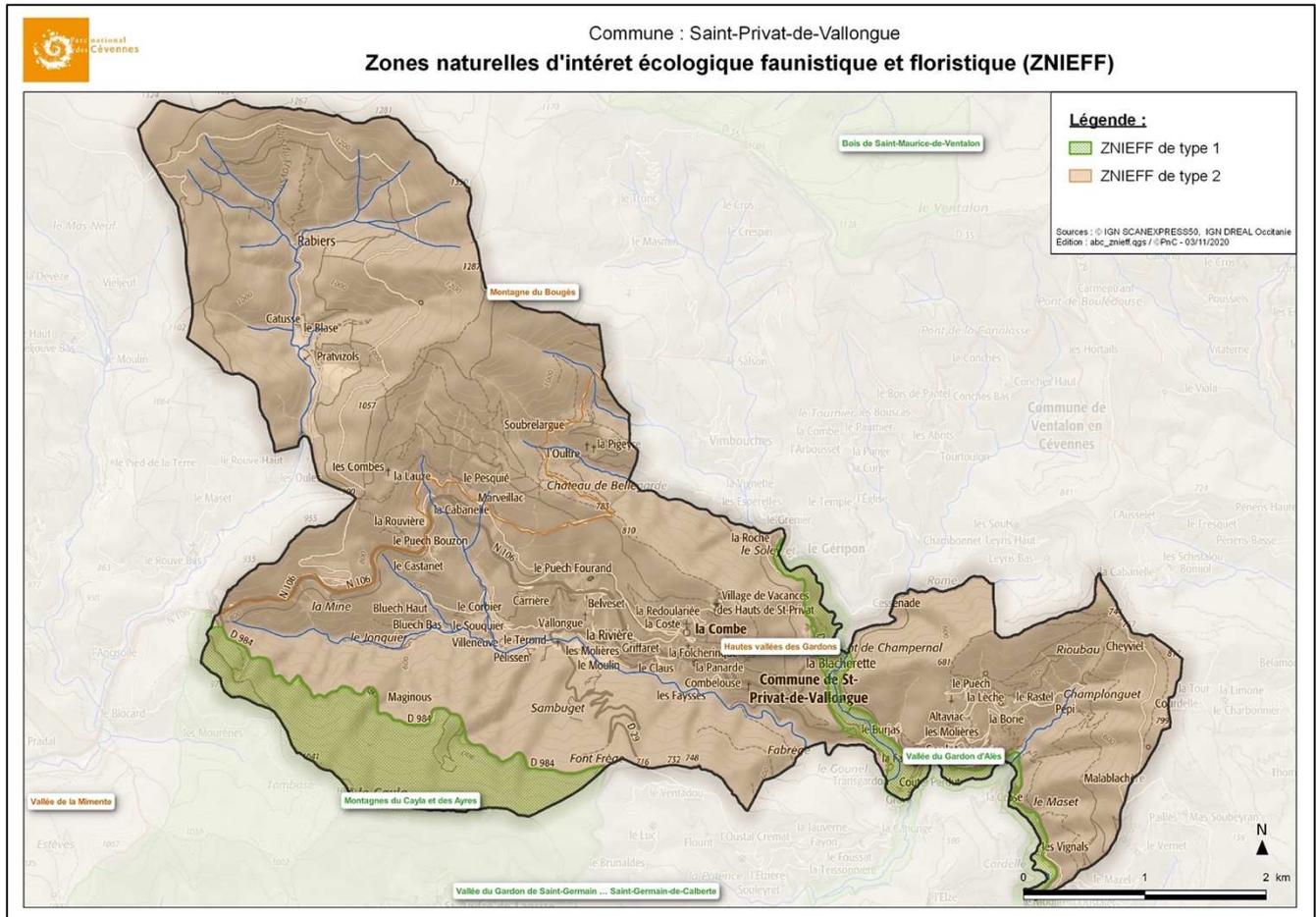
- les **Réserves de Biosphère** couvrent des écosystèmes ou des combinaisons d'écosystèmes terrestres, côtiers et marins, reconnus au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur « **L'Homme et la Biosphère** » (ou MAB : *Man and Biosphere*).
- **Bien Unesco** : En 2011, les « paysages culturels agropastoraux méditerranéens » des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco**. La valeur des pratiques d'élevage multiséculaires de ces territoires est ainsi reconnue, de même que les savoir-faire et les traditions associés. Le PNC a pour responsabilité la gestion de 71% du « bien ». Il travaille avec l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes pour gérer et protéger ce territoire d'exception.

Le Parc national des Cévennes a été désigné par l'Unesco « **Réserve de biosphère** » en 1985. Le périmètre de la Réserve est fusionné à celui du PNC. La commune se situe donc, en partie, dans l'Aire central de la Réserve de Biosphère (zone cœur du PNC), et le reste en zone tampon.

Pour plus d'informations :

- ☞ *Parc national des Cévennes :*
<https://www.cevennes-parcnational.fr>
- ☞ *Entente Causses et Cévennes :*
<http://www.causses-et-cevennes.fr>





Le Parc national des Cévennes

Un Parc national est un territoire dont les patrimoines naturel, culturel et paysager sont jugés exceptionnels.



Afin de les préserver et de mettre en œuvre une gestion adaptée, ces territoires sont **confiés à un établissement public** sous tutelle du ministère en charge de l'Écologie.

Le Parc national des Cévennes est l'un des onze parcs nationaux de France. Il a été créé en 1970 et s'étend sur trois départements : la Lozère, le Gard et l'Ardèche. Il est, en métropole, le seul parc national de moyenne montagne et l'un des rares dont la population permanente est significative dans le cœur.

Comme tous les parcs nationaux français, le PNC se compose de deux zones :

Le cœur – un joyau à protéger

Cette zone concentre les patrimoines naturels, culturels et paysagers les plus rares. Sa superficie est de 938 km² et concerne 47 communes. Pour protéger ce territoire, **une réglementation spécifique s'applique**. Ces règles encadrent les activités humaines pour limiter les pressions sur le milieu naturel, encourager les comportements respectueux de

l'environnement et préserver la beauté et le caractère du Parc.

L'aire d'adhésion – un territoire de projets

Elle recouvre des territoires ayant une grande proximité à la fois biogéographique et culturelle avec le cœur. Sa superficie est de 2035 km². Elle est constituée des 108 communes qui ont adhéré à la charte du Parc national. Dans cette zone, l'établissement public accompagne des projets de développement compatibles avec les objectifs de protection et dans une logique de solidarité avec le cœur. **La réglementation spéciale du cœur ne s'y applique pas.**



Les actions du Parc national s'inscrivent dans le cadre d'une « **Charte 2013-2028** » **construite avec les communes et les acteurs du territoire**. Ce document fixe les objectifs de protection et précise les modalités d'application de la réglementation en zone cœur. Il définit également des orientations de préservation, de développement durable et de mise en valeur du territoire dans sa globalité (cœur et aire d'adhésion).

Une carte des vocations du Parc national traduit géographiquement les grands axes stratégiques de la charte sur la commune.

La commune est concernée par la zone Cœur du Parc national des Cévennes et ses implications réglementaires sur une superficie d'environ 1023 ha. Au regard de la charte 2013-2028, le territoire est également concerné par les axes stratégiques suivants :

- « **Zone d'intérêt patrimonial majeur en dehors du cœur** » qui reprend la présence de ZNIEFF (type1) et de sites Natura 2000.

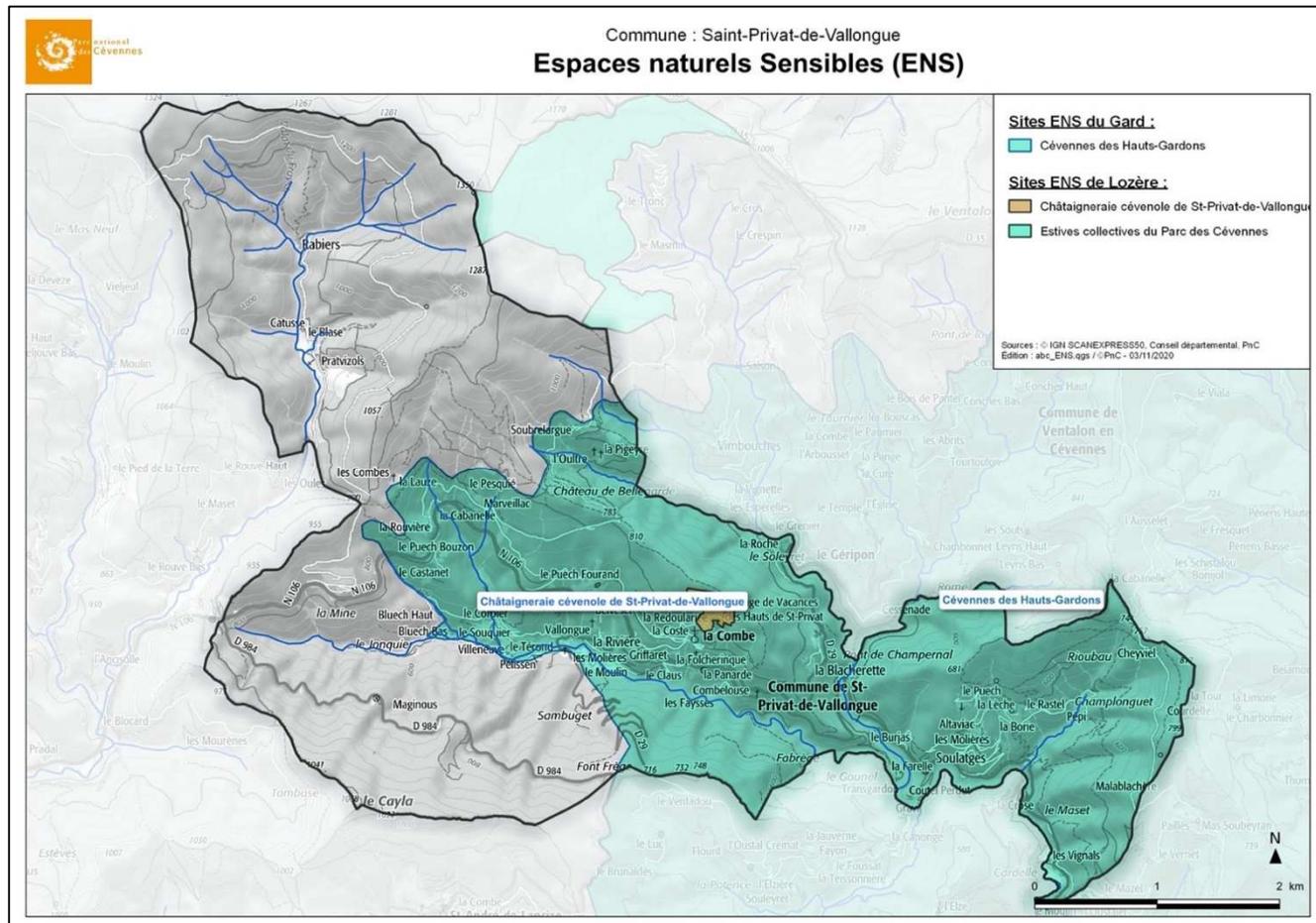
La commune étant signataire de la Charte, le reste du territoire communal est en Aire Optimale d'Adhésion.

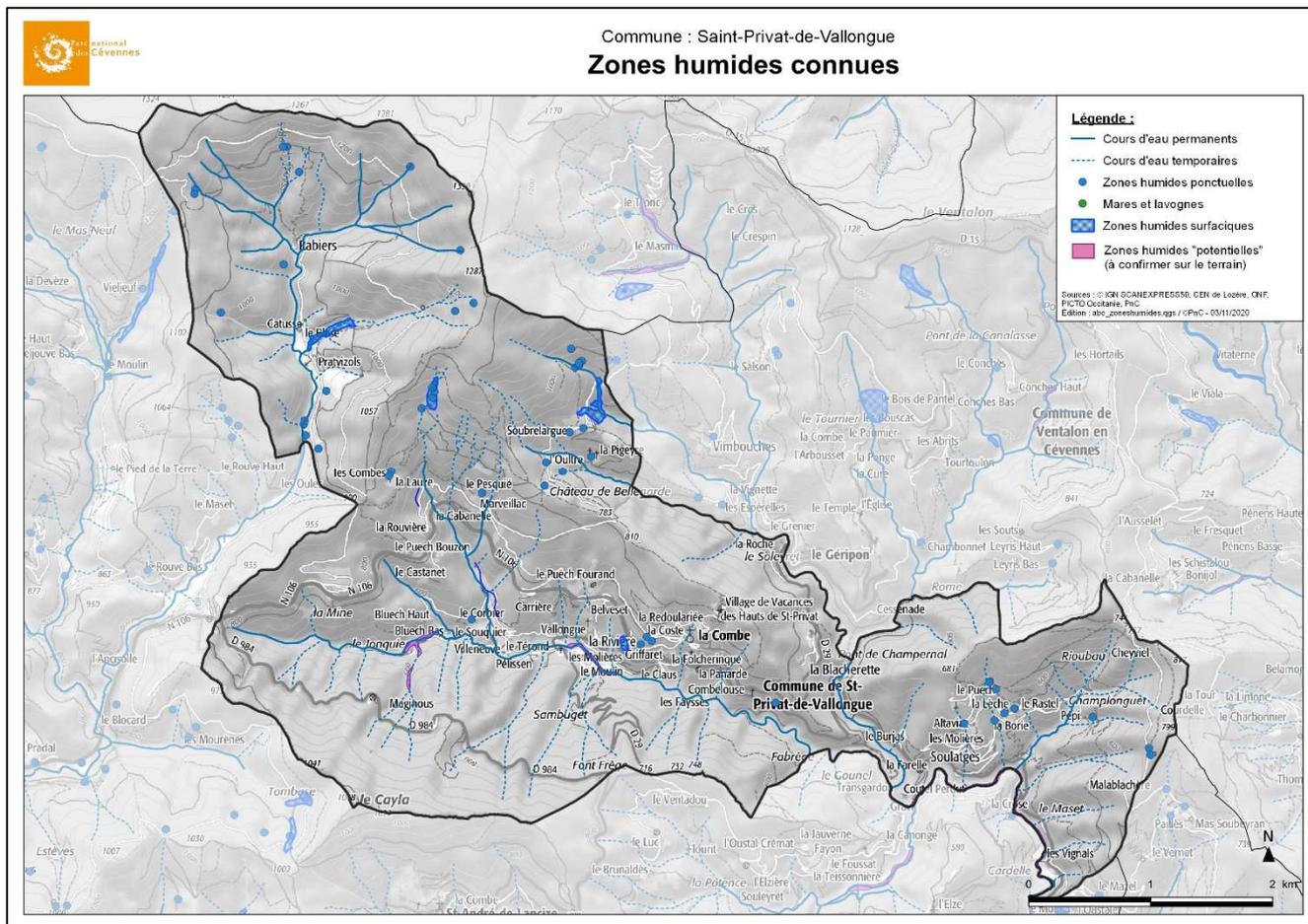
En 2017, la municipalité a adhéré à la charte du Parc et s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs réflexions avec l'aide de l'établissement public du parc :

- Réglementation de la publicité
- Modernisation de l'éclairage public
- Réglementation de la circulation motorisée
- Promotion de la technique de construction en pierre sèche
- Valorisation du village
- Exonération de la TFNB pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique
- Collectivité zéro pesticide
- Commune sans OGM
- Réalisation d'un ABC
- Éducation à l'environnement dans les établissements scolaires
- Protection des rapaces
- Développement de trames de vieux bois

Pour plus d'informations :

☞ *Parc national des Cévennes*
<https://www.cevennes-parcnational.fr>
 Contact : *Matthieu Descombes, délégué territorial du massif des Vallées cévenoles*





Les inventaires du patrimoine naturel

LES ZNIEFF :

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont le fruit d'un inventaire national dont la mise en œuvre est déclinée par région. C'est un outil de « **porté à connaissance** » qui doit être pris en compte dans les documents d'aménagement (PLU, SDAU, SDAGE, SAGE...) et dans les décisions des administrations même s'il n'a pas de portée juridique directe.

Il existe deux types de ZNIEFF en fonction du degré d'importance écologique :

- les **ZNIEFF de type I** (niveau le plus élevée) qui correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable particulièrement sensible à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique du milieu ;
- les **ZNIEFF de type II**, constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La commune de Saint-Privat-de-Vallongue est concernée par 4 ZNIEFF :

- **2 ZNIEFF de type I** : les « Montagnes du Cayla et des Ayres » et la « Vallée du Gardon d'Alès ». Ces zones d'intérêt biologique particulièrement élevé, totalisent une superficie de 229 ha dans les limites de l'aire étudiée, **soit presque 10 % du territoire communal**.
- **2 ZNIEFF de type II** : la « Montagne du Bougès », et les « Hautes Vallées des Gardons ».

Ces grandes unités naturelles couvrent la totalité du territoire communal.

Pour plus d'informations :

- ☞ DREAL Occitanie, service Biodiversité
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>
- ☞ Cartographie : www.picto-occitanie.fr

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

La politique des Espaces Naturels Sensibles a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'aménager certains de ces espaces pour les ouvrir au public.

C'est une démarche portée par les Conseils départementaux qui peuvent mener des actions en direct (droit de préemption spécifique, utilisation d'une part de la taxe d'aménagement...) ou soutenir des porteurs de projets. Le schéma départemental des ENS du Gard a été adopté en 2017.

La commune est concernée par **1 site ENS** :

- o La « Chataigneraie cévenole de St-Privat-de-Vallongue » est un site de petite surface mais dont la localisation lui confère un fort intérêt en terme de sensibilisation du public. Un **projet de valorisation est en cours** sous l'impulsion du conseil départemental de la Lozère.

Pour plus d'informations :

- ☞ Conseil départemental de la Lozère, <http://lozere.fr> Contact : Service « Eau et valorisation du patrimoine naturel »

Les zones humides :

Les tourbières, marais, prairie humides, ripisylves, mares, roselières, forêts alluviales sont souvent plus difficiles à délimiter que les cours d'eau pourtant ces milieux bénéficient d'une **protection réglementaire inscrite dans la « loi sur l'eau » de 1992.**

Les zones humides jouent des rôles essentiels dans la régulation des crues, le soutien des étiages, la filtration des sédiments, le stockage du carbone, la qualité des eaux.... En outre, elles constituent l'un

des principaux réservoirs de biodiversité en France en hébergeant un tiers des espèces végétales remarquables ou menacées, la moitié des espèces d'oiseaux et la totalité des espèces d'amphibiens.

Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cœur du Parc national. Il a permis de localiser **50 zones humides** essentiellement signalées par le PNC, l'ONF et le Conservatoire d'espace naturel de Lozère.

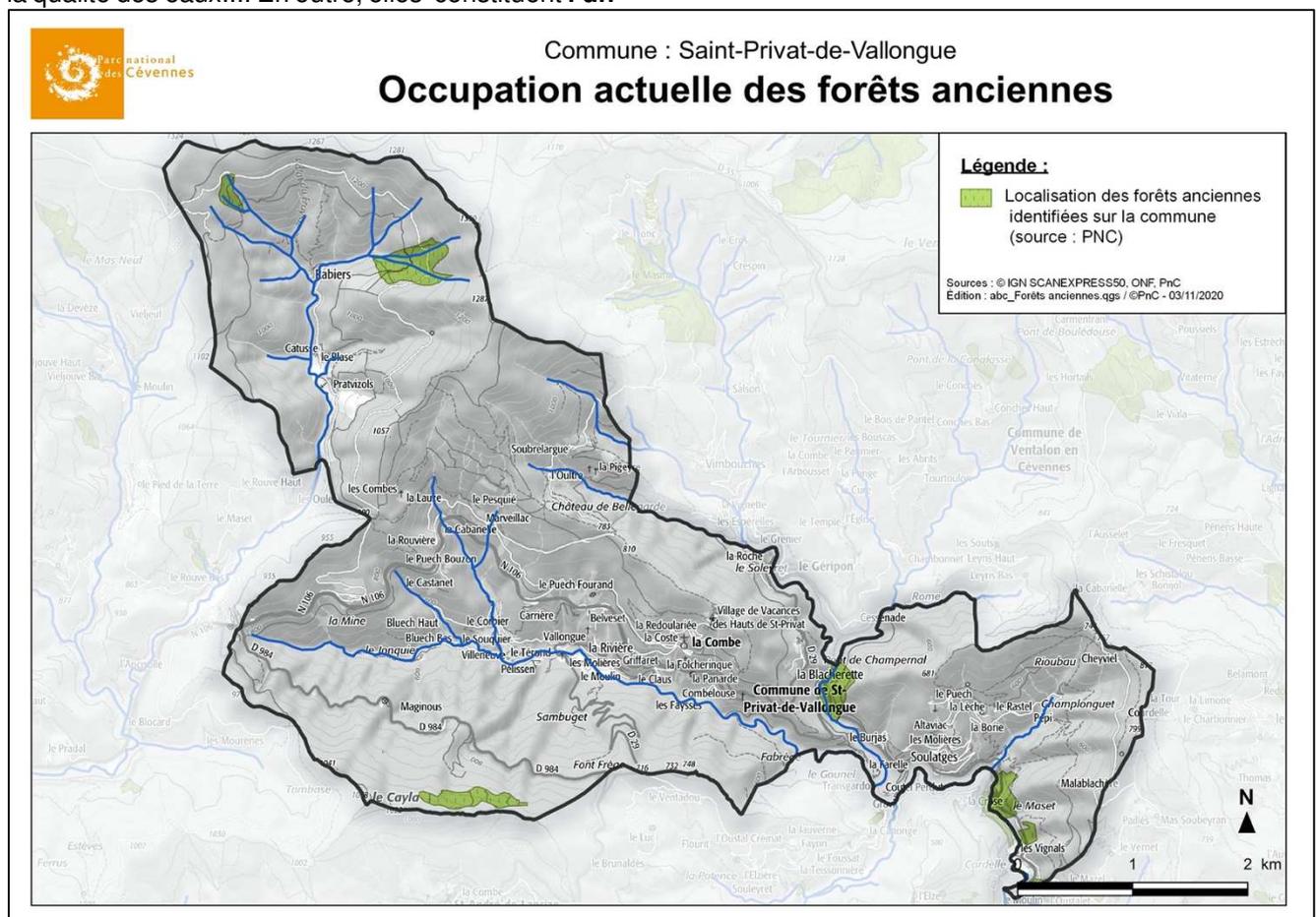
Parmi celles-ci, on note surtout la présence de **3 communautés amphibies** (forte patrimonialité), **9 sources**, **6 prairies humides** et **2 forêts alluviales**.

Le site Picto Occitanie signale également **3 zones humides potentielles** le long des cours d'eau.

Les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative (consulter la DDT de Lozère).

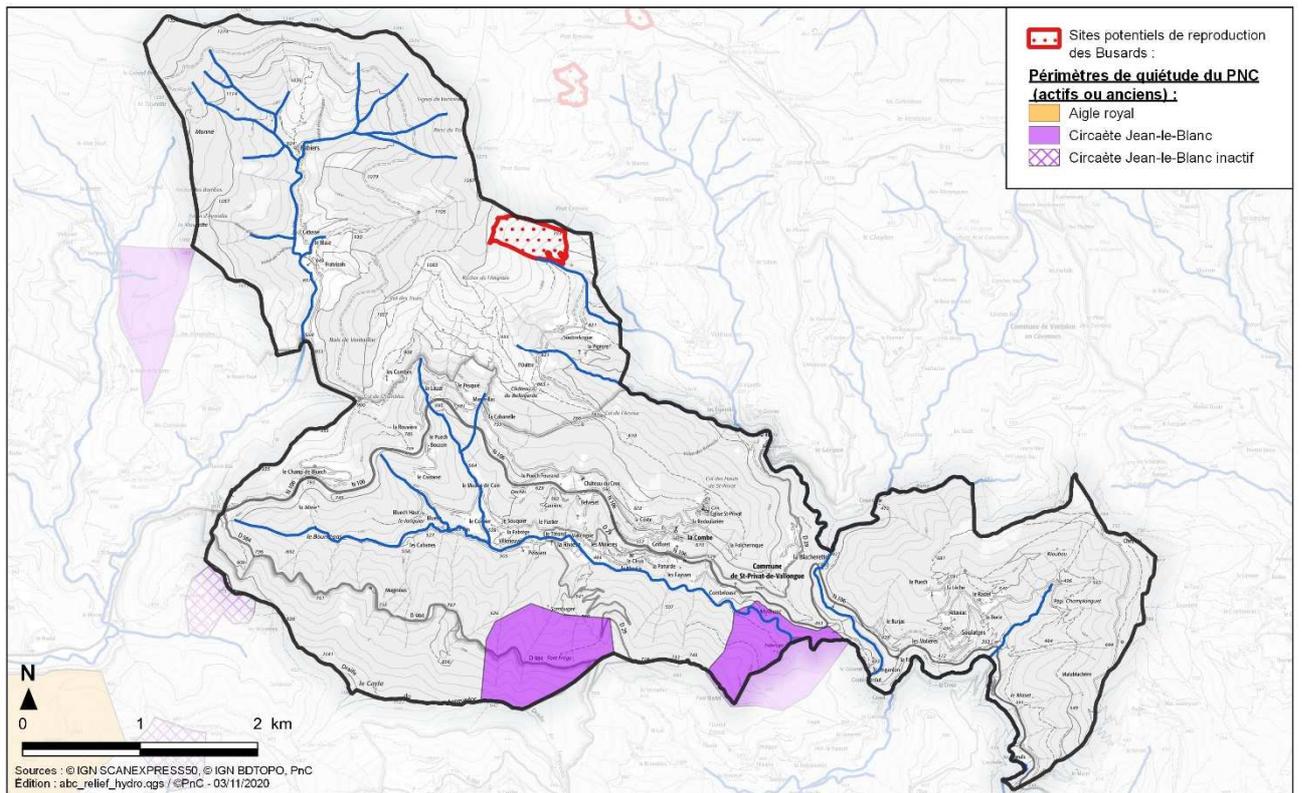
Pour plus d'informations :

- ☞ DDTM de la Lozère/ s. environnement et forêt
- ☞ Parc national des Cévennes
Contact : délégué territorial du massif





Commune : Saint-Privat-de-Vallongue
Zones à enjeux pour la nidification des rapaces



Les forêts anciennes :

Ce sont des espaces qui présentent une continuité de leur état boisé depuis plus de 150 ans. Cela signifie qu'il n'a été interrompu ni par un défrichage, ni par une mise en culture. Elles suscitent l'intérêt de la communauté scientifique car elles accueillent une **biodiversité particulière** (végétaux, lichens, champignons, insectes...). Si en plus d'être anciennes, les forêts présentent un degré de maturité élevé, elles sont alors encore plus intéressantes pour de nombreuses espèces liées au vieillissement des arbres et des peuplements forestiers.

L'ONF et le pôle forêt du Parc national peuvent accompagner les propriétaires pour adapter la gestion de ces précieux boisements.

Quelques surfaces de forêts anciennes se trouvent dispersées sur le territoire de la commune, majoritairement des forêts feuillues ou mixtes. Les deux forêts plus au nord sont principalement constituées de hêtres.



Lobaria pulmonaria, est l'un des plus grands lichens de France et témoin des forêts anciennes.

Pour plus d'informations :

☞ Parc national des Cévennes
Contact : délégué territorial du massif

<http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/accompagner-le-developpement-durable/encourager-une-gestion-durable-des-forets/un-plan>

Des périmètres de quiétude pour les rapaces :

La période la plus sensible chez les rapaces est la **période de reproduction**. Pendant celle-ci tout dérangement des adultes peut conduire à l'**abandon des jeunes**, qu'ils soient dans leur œuf ou déjà au stade de poussins.



Le Circaète Jean-le-Blanc est un grand rapace diurne qui niche régulièrement dans la commune (photo : [Zeynel Cebeci](#))

Le Parc national mis en place un moyen de protection : le **périmètre de quiétude**. Il s'agit d'un **outil cartographique** établi lors de l'installation d'un couple de rapaces, qui **matérialise une zone de tranquillité** autour du site de reproduction occupé par les oiseaux. Ces périmètres préconisent de ne pas réaliser de travaux forestiers pendant une période donnée afin de **ne pas compromettre** le succès de la **reproduction des oiseaux**.

Cet outil, non réglementaire, permet d'engager le dialogue avec divers acteurs - agents de l'ONF, propriétaires forestiers, organisateurs de manifestations sportives – autour de la présence d'un couple d'oiseaux, des sources de dérangement possible et des précautions à prendre pour protéger ces espèces sensibles.

Deux périmètres de quiétude ont été activés dans la commune durant la période de réalisation de l'ABC :

- Au niveau du lieu-dit « Font Frège » et « Fabrège » pour la nidification du Circaète Jean-le-Blanc (dans les arbres)
- Entre « Prat Cerieire » et « Rocher de l'Angrisio » pour un site potentiel de reproduction des Busards (au sol dans des espaces semi-ouverts)

Pour plus d'informations :

☞ Parc national des Cévennes
Contact : délégué territorial du massif

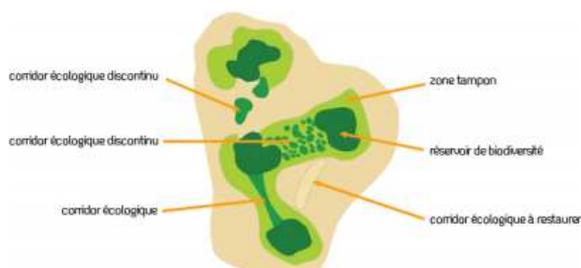
<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/des-actions/gerer-et-preserver-les-patrimoines/les-especes-animales-et-vegetales/preservation-des>

3. Les trames écologiques

La fragmentation des paysages est aujourd'hui reconnue comme une cause majeure de l'érosion de la biodiversité mondiale. Depuis plusieurs années, une prise de conscience s'observe quant à la nécessité de connecter les espaces naturels ou semi-naturels entre eux en un réseau écologique fonctionnel.

Un réseau écologique comprend deux éléments de base :

- Des « **réservoirs de biodiversité** » qui correspondent à des espaces où la biodiversité est riche et diversifiée, et qui abritent des espèces « patrimoniales ».
- Des « **corridors écologiques** », espaces naturels ou semi naturels qui assurent la connectivité entre les réservoirs et qui sont importants pour toutes les espèces (patrimoniales ou non). Ces corridors permettent aux espèces de se déplacer pour accomplir toutes les étapes de leur cycle vie (reproduction, dispersion, migration...) et faciliter ainsi leur capacité d'adaptation dans un environnement changeant, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.



Représentation schématique des composantes de la TVB
(source : Site officiel du Schéma Régional de Cohérence Écologique de Basse-Normandie)

On qualifie généralement ce réseau de **Trame verte et Bleue (TVB)** pour distinguer une composante « verte » (milieux terrestres) et une composante « bleue » (réseau de milieux aquatiques et de zones humides).

Plus récemment, d'autres types de trames écologiques ont été mis en évidence. C'est le cas de la **Trame noire** qui relie les espaces non impactés par la pollution lumineuse et dont le maintien est important pour de nombreuses espèces nocturnes (insectes, chauve-souris, rapaces...) qui y chassent, s'y déplacent, migrent.

La préservation et la remise en état des continuités écologiques sont des objectifs inscrits le code de l'environnement (article L. 371-1. - I) et le code de l'urbanisme (article R123-11). Ils sont déclinés à l'échelle de chaque région dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Les collectivités doivent « prendre en compte » le SRCE dans le cadre de l'élaboration de leurs

documents d'urbanisme (PLU, SCOT et cartes communales).

Les TVB à Saint-Privat-de-Vallonque :

Le schéma régional met en évidence la présence de **xx** réservoirs écologiques (cf. carte en vis à vis) :

- un **réservoir forestier** qui correspond au cœur du parc national **xxx**,
- un **réservoir aquatique** qui correspond au **xxx** cours d'eau (),
- un réservoir qui concerne des **zones humides xxx**,

Il existe des réservoirs **milieux ouverts et semi-ouverts**, mais ces entités sont très petites et morcelées sur la commune. Les connecter semble difficile, mais une réflexion complémentaire pourrait être menée afin de les préserver car elles apportent un complément de biodiversité.

Aucune discontinuité majeure n'a été identifiée par le SRCE mais ce point pourrait également être affiné.

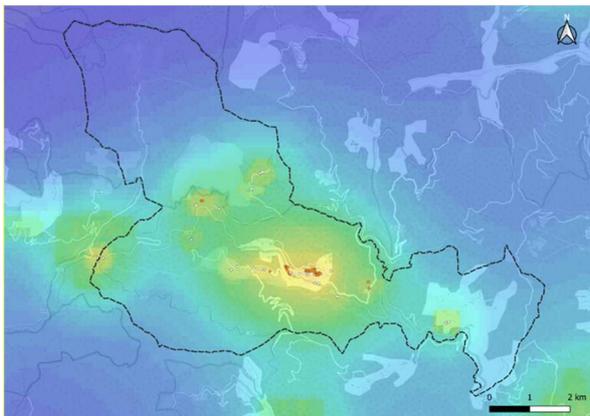
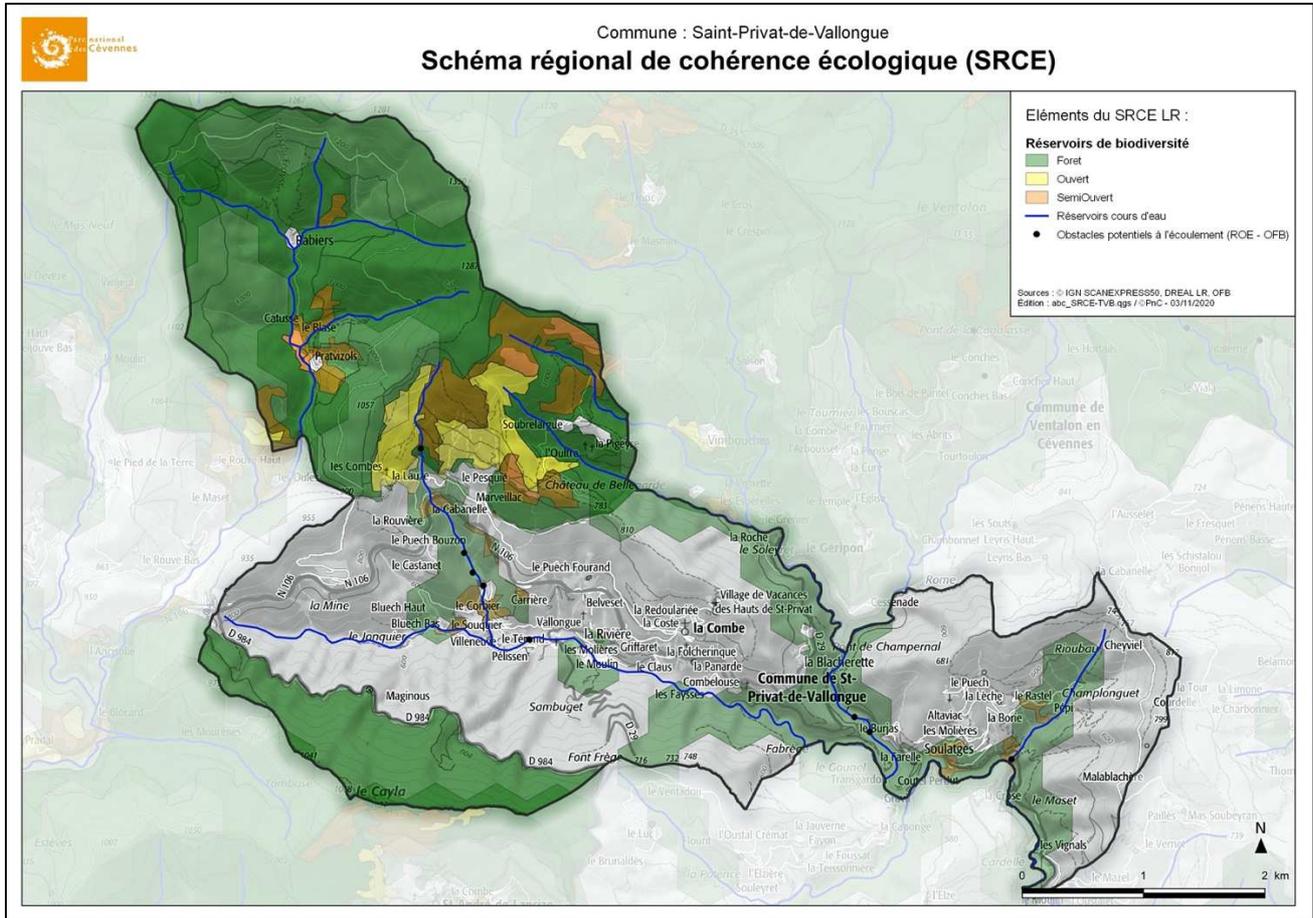
La trame noire :

Un travail de rénovation de l'éclairage public et une mesure d'extinction ont d'ores et déjà permis de limiter la pollution lumineuse sur la commune. Les figures de la page suivante sont des modélisations de l'évolution de la pollution lumineuse entre 2018 et 2019.

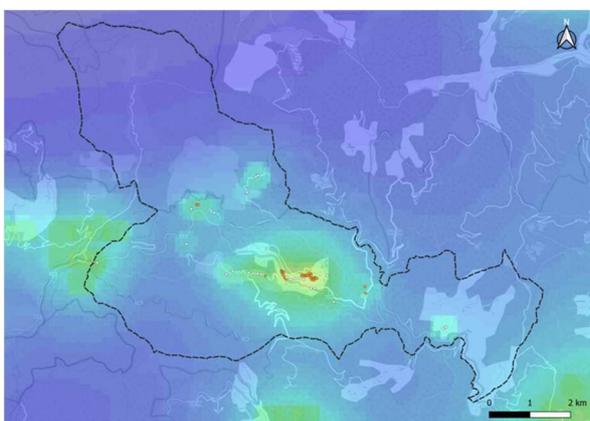
La réduction de la pollution lumineuse en fond de vallée est d'autant plus bénéfique à la biodiversité qu'elle concerne deux réservoirs du SRCE (forestier et aquatique).

Pour plus d'informations :

SRCE Languedoc-Roussillon :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-r2017.html>



Simulation de la pollution lumineuse en 2018



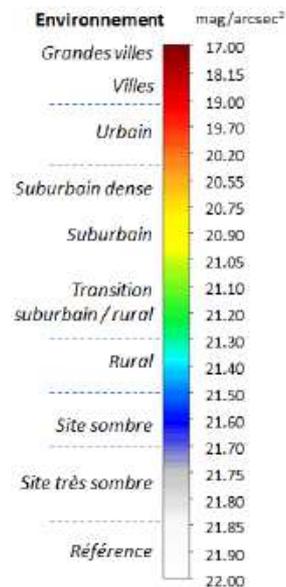
Simulation en 2020 suite aux rénovations et à la modification des horaires d'éclairage

Légende :

Types d'éclairages :

- Inconnu
- Sodium basse pression
- Sodium haute pression
- Incandescence
- Halogène
- Ballon fluo
- Halogénures métalliques
- Tube fluorescent
- Fluo-compacte
- Induction
- LED

Intensité simulée :





La démarche ABC

1. Mise en place et coordination de la démarche

1.1. L'émergence du projet

L'ABC de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue s'est déroulé sur une période de trois ans, de mars 2017 à mars 2020.

L'idée a émergé lors d'échanges entre la commune et le PNC (période de renouvellement des conventions d'application) qui cherchait des collectivités motivées. Séduite par la démarche, la commune s'est portée volontaire et a délibéré en ce sens le 24/03/2017.

Un temps a été consacré à la co-construction du projet avec le PNC et à la rédaction d'un dossier de candidature en vue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'OFB. Le projet a été retenu et sa mise en œuvre a bénéficié, à ce titre, d'une subvention d'un montant de 17 000 € (environ 80% du coût global du projet).

1.2. L'organisation

Au sein de la municipalité, les personnes pilotes du projet ont été Gérard Rouquette (le Maire de 2014-2019), puis le relai a été pris par Nathalie Bonneau (adjointe).

Leur première action a été de constituer un comité de suivi mobilisant des associations, des institutions compétentes et des personnes ressources du territoire.



Ce comité s'est réuni 7 fois en 3 ans pour encadrer les étapes clés du projet (lancement, mise en place des actions d'animations et d'inventaires, bilans annuels et élaboration du rapport).

La commune a également mis en place, en 2019, un groupe de travail sur l'animation qui s'est réunis plusieurs fois durant l'année pour l'organisation de

l'évènement de clôture de l'ABC.

Liste des membres du comité de suivi :

- ALEPE	- CéFéDé (Denis Prat)
- Association esprit des bois	- Conseil départemental 48 (service ENS)
- GEN Lozère	- Ecole maternelle et primaire
- Les Hauts de St Privat	- Mairie Saint Privat de Vallongue
- PNC	- REEL 48
- Samuel Zimmermann	- SUPAGRO Florac
- Transgardon (Mathis Pascal)	

1.3. La construction des programmes

Les inventaires et les animations ont été concentrés sur les deux premières années.

L'année 2017 s'est déroulée dans un contexte particulier puisque des actions ont été menées en amont de l'AMI, sans budget attribué. Elles ont été réalisées par le Parc national, des prestataires et des bénévoles.

En 2018, le comité de suivi a décidé d'ouvrir le champ des possibles en lançant un **appel à contributions** concernant les animations mais aussi les inventaires. Cet appel était ouvert à tous types d'acteurs, même aux habitants, et comportait quelques conditions (lien avec la biodiversité, localisation, gratuité...). Il a eu un franc succès et les **41 propositions** ont permis d'élaborer un programme très complet. L'année 2019 a été consacrée à la rédaction du rapport mais un évènement final de l'ABC a été organisé en octobre.

1.4. La communication

Pour annoncer les animations et faire connaître la démarche ABC, deux plaquettes annuelles et des affiches ont été éditées et diffusées. Le premier « flyer » a été réalisé par le PNC (phase transitoire en 2017) et les suivants par la commune (en régie en 2018 et 2019).

Ces documents ont été distribués dans les boîtes aux lettres et diffusés par mail aux habitants, dans les commerces, lieux d'information du territoire, et partagés sur les sites internet des partenaires.

RENCONTRE D'AUTOMNE
SAMEDI 19 OCTOBRE 2019
 Saint-Privat-de-Vallongue





RENDEZ-VOUS A 14h,
SUR LA PLACE DU VILLAGE

BALADE ET CUEILLETTE
DE CHAMPIGNONS

RESTITUTION ABC
ATELIER PARTICIPATIF

CHATAIGNADE
VERRE DE L'AMITIE

14h : départ de la balade, cueillette de champignons
 A partir de 16h : détermination commune des espèces récoltées
 Chataignade sur la place du village
 Rencontre : Restitution des données observées sur la commune pendant l'ABC.
 Atelier participatif : Quelles sont les perspectives pour l'avenir en faveur de la faune et de la flore sur notre commune ?
 Animé par Marie-Laure Girault (Association En chemin...)
 Verre de l'amitié offert par la municipalité.
 Prévoir chaussures adaptées et panier...

Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale

Partageons nos connaissances et nos projets.

Renseignements N. BONNEAU: 06 31 65 67 79






Animation sur les insectes nocturnes au col de l'Ancis (organisation par l'OPIE)



Saint-Privat-de-Vallongue
 Atlas de la biodiversité communale

Ne ratez pas les prochains rendez-vous Nature près de chez vous



PROGRAMME 2018

Partager

Valoriser

Connaître

Echanger

Cette action est organisée par la commune avec l'appui du Parc national des Cévennes et le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité.




2. Les animations grand public

La commune de Saint-Privat-de-Vallongue a officialisé le lancement de l'ABC lors d'une journée d'animation qui s'est déroulée le samedi 20 mai 2017.

De nombreuses actions de sensibilisation ont ensuite rythmé la vie de la commune durant 2 années. Elles ont été particulièrement variées tant sur le plan des sujets abordés que sur les formes adoptées.

Les trois principaux types d'interventions étaient :

- **De animations de sensibilisation** : « sorties à thèmes » qui ont permis d'améliorer la compréhension et l'appropriation du patrimoine naturel par le grand public ;
- **Des inventaires participatifs** : immersions « dans la peau d'un naturaliste » durant lesquelles les habitants ont réalisé des inventaires ;
- **Des manifestations et des expositions** : représentation théâtrale, conférences, « le jour de la nuit », expositions photographiques, mise en valeur de la flore du village, ... ;

Au total ce sont près de 26 rendez-vous gratuits qui ont été proposés aux habitants et aux visiteurs de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue (cf. liste des animations en annexe 2).

Tableau récapitulatif de la contribution relative des types d'interventions grand public par année :

Année	Animation de sensibilisation	Inventaire participatif	Manifestation
2017	4	8	1
2018	8	3	1
2019	/	/	1
Bilan :	12	11	3

Les animations ABC ont su trouver leur public avec une participation allant jusqu'à 28 participants, voire bien au-delà lors de certains événements (plus d'une quarantaine).

Il faut bien sûr tenir compte de la présence de nombreux visiteurs en période estivale qui sont venus aux animations ABC.

Cependant, la mobilisation des habitants de Saint Privat (et des communes limitrophes) dès la première année a été plutôt satisfaisante puisqu'elle est estimée en moyenne à environ 13 personnes par animation (de 4 à 20 au plus fort de l'été).

Focus sur

« La mobilisation des habitants »

L'un des objectifs des ABC est de générer une participation citoyenne. La commune et le Parc national ont souhaité décliner cet objectif dans tous les volets du projet et c'est pourquoi plusieurs démarches d'inventaires collaboratifs ou de sciences participatives ont été mises en œuvre durant le projet :

- **des inventaires participatifs** : ces sorties encadrées majoritairement par des spécialistes (fourniture d'outils, de guides de détermination, apports de conseils...) ont contribué principalement à la connaissance de 3 groupes prioritaires (flore, coléoptères, papillons de jour) et, des papillons de nuit, des chauves-souris et des rapaces car les données ont été systématiquement validées et intégrées dans les bases ;

- **des avis de recherche** : durant l'ABC, une grande carte de la commune a été installée dans le village vacances afin que chaque habitant ou visiteur puissent signaler et localiser la présence d'une espèce qu'il aurait pu observer dans son jardin, durant sa promenade, ou lors de son passage à Saint-Privat.

- **un appel aux habitants** : en 2017, les habitants ont été invités à prendre en photo toutes les espèces qu'ils pouvaient rencontrer sur la commune et de les envoyer en mairie. Un petit groupe d'habitants s'est mobilisé et, plus de 300 photos ont été collectées. L'Alepe a été missionnée pour identifier les espèces sur photos, quand cela été possible. Une soirée d visionnage a été organisée et les données récoltées ont ainsi contribué à l'amélioration de la connaissance de la commune et ont été intégrées à l'ABC de Saint-Privat-de-Vallongue.

La mise en œuvre de ce programme, très riche, n'a été possible que grâce à la mobilisation de nombreuses associations locales et d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.



Inventaire participatif des papillons de jour



Photo de Lézard vert communiquée par MPR



Photo de coléoptère communiquée par M. Corbier



Photo d'animation par Laurent Bélier



Écoliers réalisant un busard cendré en plâtre avec Rémy (15/01/2019)

Les élèves réalisent avec Rémy Barraud une femelle busard cendré en plâtre. Il s'agissait là pour les enfants de faire comme les agents du service Connaissance et Veille du territoire qui, dans le cadre de l'expérimentation "busard" cherchent, en fabricant et en installant des formes en plâtre dans les secteurs favorables à attirer de nouveaux nicheurs.



Laurent Bélier

3. Les projets scolaires

L'école publique de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue a décidé de se mobiliser dans le cadre de l'ABC. Le Parc national a apporté son aide aux enseignants et pris en charge des interventions dans le cadre de son offre pédagogique et du partenariat avec l'éducation nationale. Samuel Zimmermann, de l'association Saveurs sauvages des Cévennes, est également intervenu et a rendu possible toutes ses actions.

L'objectif global était de **sensibiliser les enfants à la biodiversité de la commune** mais aussi de les impliquer dans une démarche scientifique de collecte de données. Ils avaient pour thèmes principaux : « **les insectes et le jardin** » et « **les oiseaux de la commune** ».

Les écoliers ont commencé par appréhender la **diversité des insectes** qui peuplent les sols aux jardins et en forêts à travers la mise en place des **protocoles participatifs « escargots »** et « **placette à vers de terre** » du programme Vigie nature (accompagnement de Samuel Zimmermann). Tout au long de ces deux années scolaires, ils ont continué à identifier et comparer les différents insectes via l'observation d'hôtel à insecte et lors des sorties programmées sur la commune (accompagnement de S. Zimmermann, et de Laurent Bélier et Emilien Hérault du PNC).

A travers la thématique « Oiseaux », ils se sont intéressés à **comment favoriser et accueillir davantage la biodiversité** dans la commune. Leur réflexion a découlé sur la fabrication de nichoirs qu'ils ont installé en différents lieux de la commune (accompagnement de S.Zimmermann) leur permettant **d'apprendre à observer, identifier mais aussi écouter les oiseaux** présents l'hiver et au printemps (accompagnement par L. Bélier et E. Hérault, PNC).

Ces deux thématiques ont permis d'aborder les **relations qui lient les animaux entre eux et avec les plantes**, l'occasion pour les écoliers de comprendre l'importance de protéger l'ensemble de la biodiversité (accompagnement de S.Zimmermann, et de L. Bélier et E. Hérault du PNC).



Une journée a été consacrée à la préparation et la mise en place de plants et de semis dans le jardin mis à disposition par l'association Saveurs sauvages des Cévennes (accompagnement de S.Zimmermann).

FOCUS : « Les écoliers partagent leur biodiversité » *(voir avec Laurent)*

En fin d'année scolaire 2018-2019, les **17 enfants** embarqués dans l'aventure ABC ont reçu 4 classes des écoles de Ventalon en Cévennes, le Collet de Dèze et de Saint Michel de Dèze. Une journée festive en plein air autour du sentier de Champernal était organisée par les élèves de Saint Privat afin de restituer aux autres écoliers leurs nombreuses découvertes de ces deux années ABC, de partager leurs expériences et d'échanger avec eux sur la biodiversité.

La journée s'est clôturée par un « passage de flambeau » symbolique aux écoliers de Saint Michel de Dèze qui débutent en septembre 2019 leur propre « aventure ABC ».



Au total ce sont **17 enfants qui ont contribué à l'ABC via leur travail en classe et à 32 demi-journées d'animations**, soit :

- 16 demi-journées pour la classe de maternelle,
- 16 demi-journées pour la classe élémentaire

4. Les inventaires experts

Les actions visant à améliorer la connaissance de la biodiversité communale se sont déroulées durant les deux premières années (2017-2018).

Elles se sont appuyées sur un **état initial des connaissances** élaboré par le Parc national grâce aux données disponibles dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP-LR).

L'analyse des informations récoltées (nombre, répartition, statuts...) a montré que le nombre de données disponibles sur le territoire communal (*une espèce identifiée à un endroit, à une date, par un observateur donné*) était relativement faible notamment pour la faune :

Etat des connaissances au 01/01/2017	Nombre d'observations recensées	Nombre d'espèces
Flore	1040	531
Faune	785	160

Le relief très marqué de certaines parties de la commune explique certainement leur faible niveau de prospection. Dans le cadre de l'ABC, il a été décidé de privilégier des inventaires ciblés, dans les secteurs peu renseignés (mailles vides) ou concernant des groupes faunistiques et floristiques moins connus.

Trois groupes ont été identifiés comme prioritaires :

- La **flore** vasculaire
- Les **rhopalocères** (papillons de jour)
- Les **coléoptères**
- Les **champignons**



Inventaire des champignons (Association mycologique de la vallée du Lot)

Le Parc national a réalisé des prospections pour les 3 premiers groupes prioritaires et assuré la coordination des différents intervenants (fourniture de cartes, collecte et intégration des résultats dans une base de données unique).

En 2018, un « **appel à contributions** », lancé par le comité de suivi, a permis de compléter ce travail en

mobilisant des naturalistes bénévoles et des associations compétentes dans le domaine. Ces derniers ont surtout abordé d'autres groupes faunistiques et floristiques que les 4 prioritaires.

Tableau récapitulatif des structures et spécialistes mobilisés durant l'ABC :

NOM DE LA STRUCTURE	NOMS DES INTERVENANTS	GROUPES FAUNISTIQUES OU FLORISTIQUES ETUDIÉS
PNC	Emeric Sulmont	Flore
	Valérie Quillard	Rhopalocères (papillons « de jour »)
	Emilien Hérault	Coléoptères
A.MYCOLOGIQUE DE LA HAUTE-VALLÉE D'OLT	Association des mycologues de la vallée du Lot	champignons
OPIE	Stéphane Jaulin et l'équipe de l'OPIE	Papillons « de nuit »
Alepe	Fabien Sané	Chauve-souris
FDAAPPMA 48, AAPPMA	Agent FDAAPPMA et bénévoles	Poissons et invertébrés aquatiques



Inventaire des papillons de nuit via un dispositif lumineux (OPIE)



Inventaire des papillons de jour par capture (PNC)

5. L'élaboration du rapport final et la valorisation des résultats

5.1. La collecte et la gestion des données d'observations :

La collecte des données naturalistes (anciennes et nouvelles) puis leur agrégation dans une base de données ont été assurées par les services du Parc national des Cévennes. Un canevas a été communiqué aux différents intervenants afin de garantir la compatibilité des formats (coordonnées GPS, standards taxonomiques,...) et certains bénévoles ont également eu accès à une interface de saisie en ligne (Obsocc).

Des extractions périodiques ont permis de faire des bilans d'étapes en comité de suivi (nombre d'observations, nombre de nouvelles espèces pour la commune, couverture du territoire...).

5.2. La hiérarchisation des enjeux

Les données naturalistes ont fait l'objet d'une évaluation pour identifier **les espèces et les habitats à enjeux, les principales trames écologiques** puis **localiser des secteurs prioritaires à l'échelon communal**.

Cette mission a été confiée à **l'ALEPE** qui s'est appuyée sur les éléments patrimoniaux (espèces, habitats, périmètres...) mais aussi sur des **espèces plus « communes »** mises en avant pour leurs caractères emblématiques et/ou pour illustrer certains enjeux actuels (pollution lumineuse, sensibilité des zones humides, continuités écologiques...). Les **espèces exotiques « envahissantes »** ont fait l'objet d'une attention particulière.

5.3. L'élaboration du plan d'actions communal

Les enjeux identifiés par l'Alepe ont été validés et complétés par le comité de suivi puis ils ont servi de base de réflexion pour la construction du plan d'actions communal. Les élus municipaux ont veillé à ce que les mesures ne soient pas trop nombreuses mais **pertinentes sur le plan écologique et réalistes au regard des compétences et des moyens communaux**.

Le résultat de ce travail d'expertise et de concertation a été présenté en conseil municipal le **XXXXXXXXXX**.

5.4. La rédaction du rapport et la valorisation des résultats

Les partenaires ont souhaité que ce document soit synthétique, pour faciliter sa diffusion et surtout son usage régulier par les élus et agents municipaux. Les présentations d'espèces, très nombreuses dans certains Atlas, sont donc volontairement limitées mais des liens avec la nouvelle plateforme « **Biodiv'Cévennes** » permettront aux lecteurs d'accéder à des fiches nombreuses et actualisées. Cette extension du rapport offre, à ceux qui le souhaitent, l'occasion d'en apprendre d'avantage sur la biologie d'une espèce, sa répartition sur la commune et dans le parc.

L'ensemble des données collectées durant l'ABC a été versé au **système régional d'information sur la nature et les paysages** (SINP Occitanie) afin de contribuer à la mutualisation des connaissances entre les acteurs de l'environnement.

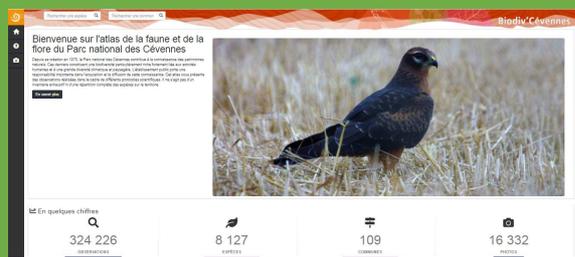
FOCUS sur « Biodiv Cévennes »

Biodiv'Cévennes est l'atlas en ligne de la flore et de la faune du Parc national des Cévennes.

Cet outil met donc à disposition l'ensemble des observations rassemblées depuis la création du Parc, en 1970. De la localisation des espèces à leur description, les données sont recueillies et enregistrées principalement par les agents de terrain, avec l'aide d'associations naturalistes associées, de scientifiques, d'organisations gouvernementales,...

L'ensemble des observations de faune et de flore collectées durant l'ABC sont visibles sur le site internet :

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>





© Yann DISSAC

La biodiversité communale

1. L'évolution du niveau de connaissance de la biodiversité durant l'ABC

1.1. Nombre d'observations naturalistes collectées sur le territoire communal

2 025 observations antérieures à 2017 ont été extraites des diverses bases de données disponibles. La donnée la plus ancienne date de 1914 (observation d'un Coléoptère), mais 94% des observations s'inscrivent dans la période 2000-2017.

Les trois années d'inventaire (2017-2019) pour l'ABC ont permis de collecter 2 334 observations supplémentaires.

Le **tableau 1** présente tous les groupes pour lesquels au moins une donnée d'espèce a été collectée, et le nombre d'observations répertoriées « avant » et « après l'ABC ». Avant l'ABC, au moins une donnée était disponible pour 17 groupes taxonomiques. Les données collectées pendant

l'ABC concernent 24 groupes, avec toutefois seulement une ou deux observations pour les 7 groupes supplémentaires.

Les augmentations les plus importantes du nombre de données concernent le groupe des champignons (aucune donnée avant l'ABC), des lichens (x 7,3), des mammifères (x 14), des coléoptères (x 23) et des papillons de nuit (x 63). A l'opposé, aucune donnée supplémentaire n'a été collectée concernant les éphémères.

Il convient de garder à l'esprit que plusieurs « observations » peuvent concerner une même espèce.

Tableau 1.- Nombre d'observations collectées par groupe taxonomique « avant » et « après » l'ABC.

Groupes	Avant ABC	Après ABC	Total	Augmentation du nombre d'observations entre les 2 périodes avant / après l'ABC
Champignons	0	86	86	Aucune donnée avant ABC
Lichens	11	69	80	x 7,3
Bryophytes	219	296	515	x 2,4
Fougères	148	46	194	x 1,3
Plantes à fleurs	799	481	1280	x 1,6
Myriapodes	0	1	1	Aucune donnée avant ABC
Arachnides	0	1	1	Aucune donnée avant ABC
Coléoptères	27	614	641	(x 23,7)
Dermatères	0	1	1	Aucune donnée avant ABC
Diptères	0	1	1	Aucune donnée avant ABC
Ephéméroptères	11	0	11	x 1
Hémiptères	12	13	25	(x 2,1)
Hyménoptères	0	2	2	Aucune donnée avant ABC
Lépidoptères hétérocères	1	62	63	(x 63)
Lépidoptères rhopalocères	29	151	180	x 6,2
Mantidés	2	4	6	x 3
Neuroptères	0	2	2	Aucune donnée avant ABC
Odonates	104	9	113	x 1,1
Orthoptères	22	48	70	x 3,2
Poissons	0 (+3 onema)	2	2	Aucune donnée avant ABC
Amphibiens	3	32	35	x 11,7
Reptiles	52	13	65	(x 1,3)
Mammifères	7	90	97	x 14
Oiseaux	508	289	797	x 1,6
Chiroptères	70	21	91	x 1,3
Total général	2025	2334	4359	+115 % (X 2,2)

1.2. Nombre d'espèces inventoriées

Nous parlons ici « **d'espèce découverte** » quand elle n'était pas auparavant répertoriée dans les diverses bases de données naturalistes consultées dans le périmètre de l'aire étudiée. Cela n'exclut pas qu'il puisse aussi s'agir d'espèces très communes et déjà connues par les habitants sous leurs noms vernaculaires (français ou parfois occitans).

718 espèces étaient répertoriées sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue avant 2017.

L'ABC a permis de découvrir 620 « nouvelles » espèces, pour un total de 1 338 espèces (tableau 2 page suivante), dont :

- 91 espèces de lichens et champignons,
- 701 espèces de plantes (mousses, fougères et plantes à fleurs)
- 410 espèces d'invertébrés (arthropodes)
- 136 espèces de vertébrés

Les « gains » d'espèces les plus importants concernent le groupe des Coléoptères (+169 espèces), des plantes à fleurs (+ 109), des bryophytes (+74), des champignons (+ 65) et des papillons (+112 à part égale entre les papillons « de jour » et ceux « de nuit »).

Il est à noter que **54 espèces n'avaient encore jamais été notées dans la base de données du Parc national des Cévennes**, dont 29 de champignons, 12 de papillons de nuit, 9 de coléoptères, 3 d'hémiptères (cigales, punaises...), 1 de Myriapode (mille-pattes)...

La figure ci jointe montre le nombre d'espèces inventoriées par trame écologique. On note que **les forêts feuillues et mixtes rassemblent le plus d'espèces animales et végétales**. Tous boisements confondus (y compris plantations), ce sont 1 016 espèces qui ont été notées en milieu forestier, soit 75% du total des espèces observées. Un certain nombre de ces espèces sont toutefois liées à des milieux particuliers au sein de ces boisements (rochers ou dalles rocheuses, landes intraforestières, ruisselets...).

Bien que très faiblement représentée sur le territoire communal, **la trame bleue** (incluant les cours d'eau et leurs berges ainsi que les boisements rivulaires et les zones humides) **est ensuite la plus riche en espèces**.

Les landes et autres milieux buissonnants sont également riches, devant en nombre d'espèces les milieux urbanisés et les milieux herbacés.

En l'état actuel des connaissances, **37% des espèces répertoriées sur le territoire de St-Privat-de-Vallongue sont des plantes à fleurs** (fig. 1).

Les Coléoptères (14%) et les Bryophytes (13%) fournissent ensuite le plus d'espèces (respectivement 193 et 175). Ces chiffres, bien qu'importants, ne représentent qu'une faible fraction

des espèces appartenant à ces deux groupes et potentiellement présentes sur le territoire étudié.

Avec 93 espèces, le groupe des oiseaux ne représente que 7% du total des espèces ; l'inventaire de l'avifaune nicheuse, avec 64 espèces, peut toutefois être considéré comme proche de l'exhaustivité.

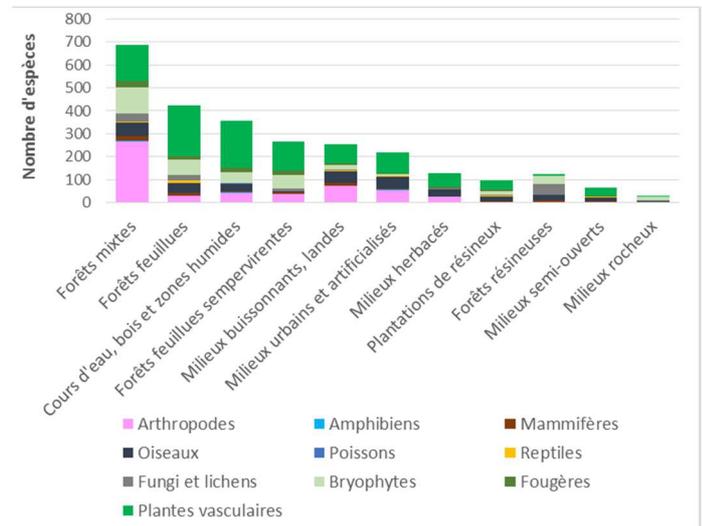


Fig.1.- Nombre d'espèces observées par groupe et par trame écologique.

FOCUS sur la notion de « donnée naturaliste »

Une « donnée naturaliste » est définie comme un ensemble d'informations qui permet de décrire une observation réalisée sur le terrain concernant une plante, un animal ou un habitat naturel...

Cette donnée doit toujours comporter au moins **4 informations essentielles** pour que chaque observation soit partageable et utile aux acteurs de l'environnement, et qui répondent aux quatre questions :

- **quelle espèce ?**
- **à quel endroit ?**
- **à quel moment ?**
- **observée par qui ?**

La désignation des espèces selon leurs noms scientifiques, unique, permet d'éviter toute ambiguïté liée à l'usage des noms vernaculaires (français, occitan...) qui peuvent désigner des espèces différentes selon les régions.

Tableau 2.- Nombre d'espèces inventoriées par groupe taxonomique « avant » et « après » l'ABC.

Groupes	Avant ABC	Après ABC	Total	Nombre d'espèces « découvertes » pendant l'ABC
Champignons	0	65	65	+ 65 espèces
Lichens	6	25	26	+ 20 espèces
Bryophytes	101	145	175	+74 espèces
Fougères	27	23	29	+ 2 espèces
Plantes à fleurs	388	314	497 (dont 15 EEE)	+ 109 espèces
Myriapodes	0	1	1	+1 espèce
Arachnides	0	1	1	+1 espèce
Coléoptères	24	172	193	+ 169 espèces
Dermaptères	0	1	1	+1 espèce
Diptères	0	1	1	+1 espèce
Ephéméroptères	8	0	8	Aucune nouvelle espèce
Hémiptères	6	10	16	+10 espèces
Hyménoptères	0	1	1 (frelon asiatique)	+1 espèce
Lépidoptères hétérocères	1	56	57	+56 espèces
Lépidoptères rhopalocères	22	70	78	+ 56 espèces
Mantidés	1	2	2	+ 1 espèce
Neuroptères	0	1	1	+1 espèce
Odonates	12	7	16	+ 4 espèces
Orthoptères	11	30	36	+ 25 espèces
Poissons	3 (onema)	1	3	Aucune nouvelle espèce
Amphibiens	2	4	4	+ 2 espèces
Reptiles	12	7	12	Aucune nouvelle espèce
Oiseaux	82	73	93 (dont Faisan)	+11 espèces (+faisan)
Mammifères (sauf Chiroptères)	7	16	18 (dont Mouflon)	+11 espèces
Chiroptères	6	5	7	+1 espèce
Total général	718	1 029	1 338	+ 620

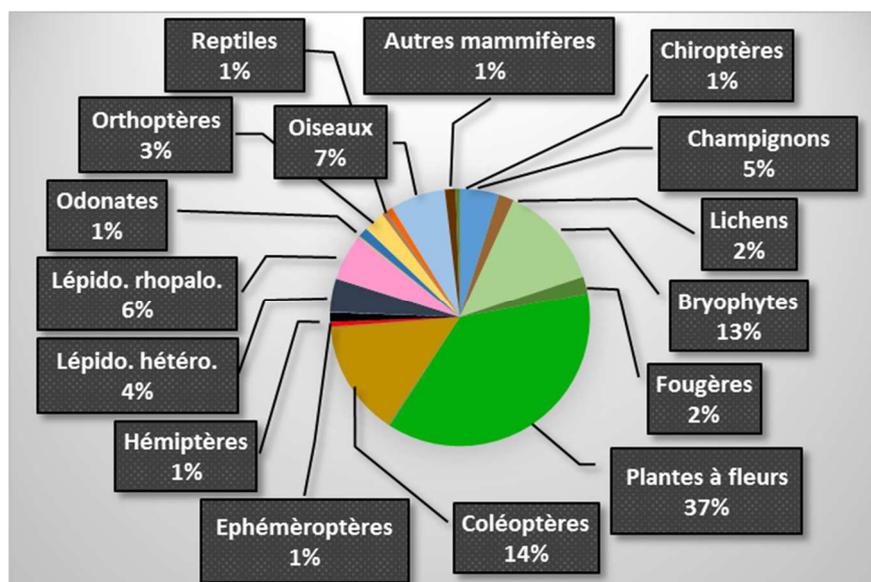


Figure.- Distribution par groupe taxonomique du nombre d'espèces inventoriées au terme de l'ABC (**N.B.** : les groupes avec - de 1% des espèces ne sont pas représentés).



Physisporinus sanguinolentus – première observation de ce champignon sur la commune



Coccinelle argus – première observation sur la commune



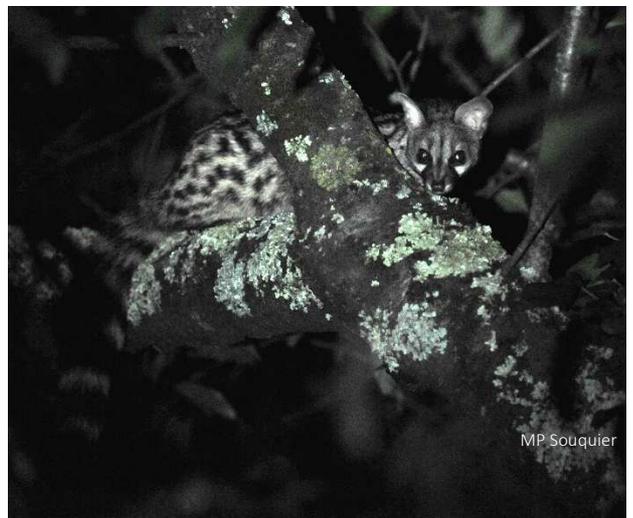
Pachyure étrusque, animal à très fort enjeu – première observation sur la commune par Samuel Zimmermann, pendant la phase de rédaction du rapport



Engoulevent d'Europe – première observation sur la commune



Hymenoscyphus imberbis – première observation de ce champignon sur la commune



Genette commune – première observation sur la commune par MP Souquier



Papillon le citron – première observation sur la commune

2. Tour d'horizon des habitats, de la flore et de la faune communale

2.1. Présentation du patrimoine naturel

La liste de toutes les espèces désormais connues sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue est fournie en annexe. S'agissant d'un document de synthèse, nous ne présentons dans les pages suivantes qu'un échantillon des habitats et espèces inventoriées sur le territoire communal, dans l'idée de donner un aperçu significatif de la diversité de son patrimoine naturel.

Ces habitats et espèces ont été sélectionnés en raison :

- de leur **intérêt patrimonial** (habitats d'intérêt communautaire ou espèces protégées ou rares ou menacées ou endémiques),
- de leur caractère **esthétique** ou **emblématique** pour le territoire,
- d'une **particularité remarquable** (d'ordre biologique, physiologique, écologique, médicinal, historique ou culturel...);
- de leur caractère d'**espèce exotique envahissante**, et donc susceptible de constituer une menace pour les populations d'espèces indigènes.

Ces habitats et espèces sont **présentés par grands types de milieux** couvrant le territoire étudié et formant autant de trames paysagères, soit :

- les milieux boisés
- les milieux aquatiques et humides
- les milieux rocheux
- les milieux herbacés ouverts
- les milieux buissonnants et semi-ouverts ;
- les milieux urbanisés et artificialisés.

Pour répondre aux attentes des plus curieux, une grande partie des espèces citées sont également présentées dans l'outil internet « **Biodiv'Cévennes** » sous la forme de fiches illustrées et commentées (description, milieu de vie, chants à écouter...).

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>

Un intérêt de cet atlas numérique est son caractère évolutif. Il permettra à chaque habitant de continuer à s'informer sur la biodiversité communale au-delà de la période de l'ABC.

FOCUS sur « la notion d'habitat naturel »

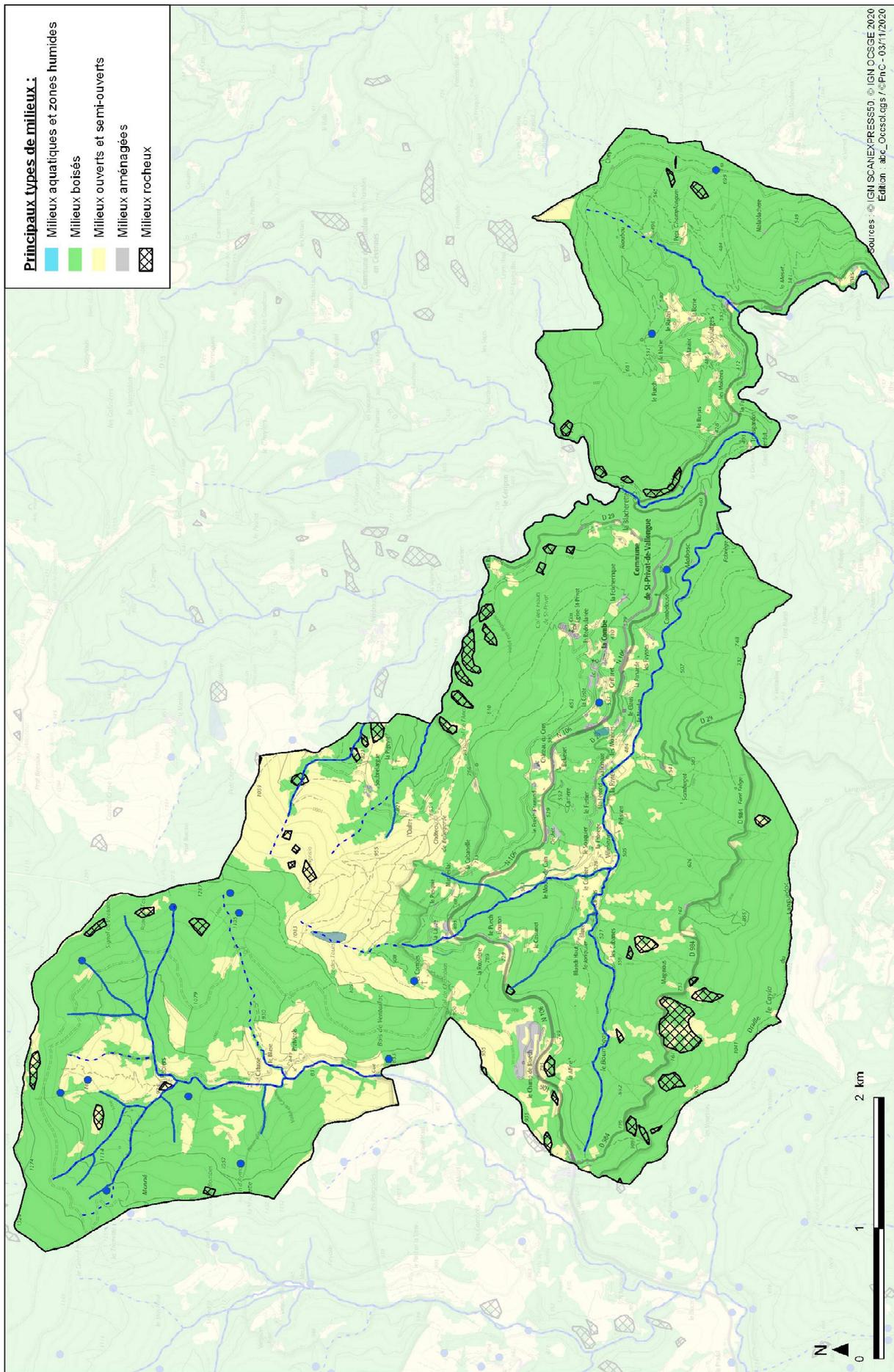
En prenant le temps d'observer les forêts, les prairies, les pelouses, les zones humides... un observateur attentif peut deviner, au sein de chaque grand milieu, **une flore et une faune différente en lien avec des caractéristiques physiques particulières** (altitude, exposition, humidité, nature du sous-sol et type de sol, activités humaines...).

On distinguera, par exemple, des types de pelouses (sèches, semi-sèches, humides, montagnardes, pionnières...) ou bien différents boisements (des chênaies, des hêtraies, des châtaigneraies...).

Leur détermination, selon une typologie européenne (Corine biotopes), permet aux experts d'évaluer la rareté des milieux naturels, leur état de conservation et d'orienter des modalités de gestion.

Sur la commune de Saint-Privat-de-Vallongue, seul le cœur du Parc national des Cévennes a fait l'objet d'une cartographie détaillée des habitats naturels. En dehors de ce périmètre de protection elle a été complétée de façon beaucoup moins précise par photo-interprétation de vues aériennes haute résolution, croisée avec les données botaniques disponibles ;

Commune : Saint-Privat-de-Vallonque
Grands types de milieux



2.2. Les milieux boisés

Les milieux boisés, feuillus, résineux ou mixtes, s'étendent sur 78% du territoire communal. Selon la définition de l'IFN (Institut Forestier National), sont considérés comme boisements des formations végétales constituées par des arbres dont le diamètre est d'au moins 7,5 cm à 1,3 m du sol, ou de diamètre moindre mais avec un couvert dense (au moins 500 tiges à l'hectare).

Le référentiel Corine Biotopes considère 5 grandes catégories de forêts, toutes représentées sur le territoire de St-Privat-de-Vallongue : forêts caducifoliées, de conifères, mixtes, riveraines et sempervirentes¹. Ce dernier type est représenté par les peuplements de Chêne vert.

Les boisements d'origine naturelle sont des habitats particulièrement riches en espèces (animales, végétales et fonges) et dont l'intérêt patrimonial est d'autant plus élevé que la forêt est ancienne et comporte de vieux ou très vieux arbres qui offrent des micro-habitats nécessaires au cycle de vie de certaines espèces (cavités, fissures, écorces décollées, bois mort...). Ces micro- sont très peu représentés voire absents dans les forêts de production où les arbres sont coupés bien avant leur sénescence.

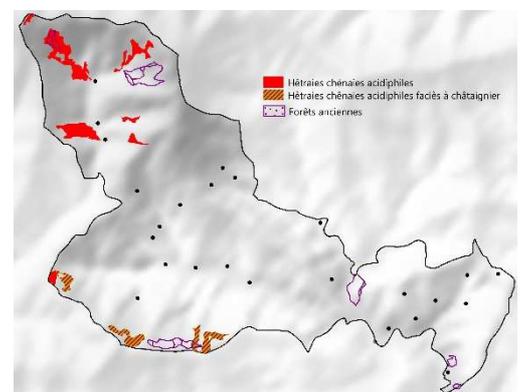
Hêtraies chênaies acidiphiles

Habitat d'intérêt communautaire (Code UE 9120)

Habitat patrimonial

Il s'agit de forêts matures associant le Hêtre et le Chêne (sessile généralement), sur sols acides (schisteux ou granitique) entre les altitudes de 850 et 1000 mètres, voire 1200 m sur les pentes ensoleillées du Signal de Ventalon ou du Bougès, en stations chaudes et arrosées.

Il s'agit d'un habitat présentant une valeur patrimoniale forte, peu étendu sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue, et qui offre un milieu de vie favorable à de nombreuses espèces animales. La strate herbacée est souvent assez pauvre, plus riche en mousses et fougères. La limite supérieure de ces boisements marque ici la transition entre l'étage supraméditerranéen et l'étage montagnard inférieur dans lequel disparaît le chêne, le Tilleul, le genêt cendré, le Genévrier... et apparaît le Sapin pectiné et où le Pin sylvestre s'étend pleinement. Au nord-ouest de Rabiers, sous la crête du Bougès, cet habitat est d'autant plus intéressant qu'il s'inscrit dans un périmètre identifié comme « forêt ancienne ».



Espèces notées (ou potentielles) dans cet habitat sur le territoire communal :

-  Lichen pulmonaire
-  Fougère aigle
-  Myrtille, Canche flexueuse, Luzule des neiges, Sénéçon de Fuchs, Prénanthe pourpre, Gaillet des rochers, Véronique officinale, Chèvrefeuille, Sabline des montagnes, Valériane à trois folioles, Alchémille des rochers
-  Grand Tétras, Chouette hulotte, Pic noir, Bondrée apivore, Grimpereau des bois...
-  Ecureuil roux, Genette commune, Blaireau européen...
-  Habitat fréquenté par potentiellement toutes les espèces de chauves-souris.

Petit muguet (*Maianthemum bifolium*)

Taille : 15 cm

Floraison : mai

Espèce indicatrice



Mai-anthemum en latin signifie *sensu stricto* « fleur de mai » ; cette plante épanouit effectivement sa grappe de fleurs blanches au début du mois de mai comme le vrai muguet.

Il s'agit d'une plante caractéristique des hêtraies sur sol acide. Ses fleurs en cœur sont caractéristiques et identifiables une grande partie de l'année. En France elle est connue sur tout l'est de la France, le Nord et l'ensemble du Massif Central, très rare dans les Pyrénées. En Cévennes, elle est régulièrement présente du Mont Lozère à l'Aigoual en passant par le Bougès et Fontmort. Elle est inégalement répartie, abondante par endroit et rarissime ailleurs.

Lorsqu'elle est abondante, elle serait indicatrice de forêt ancienne, c'est-à-dire des forêts présentant une longue continuité du couvert forestier sans mise en culture ou défrichement prolongé.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/107158>

¹ Sempervirentes : se dit des plantes qui portent des feuilles vertes toute l'année (par opposition aux plantes caducifoliées qui perdent leurs feuilles, dont les feuilles sont caduques).

Phellin robuste (*Phellinus robustus*)

Taille chapeau : 10 à 15 cm de diamètre

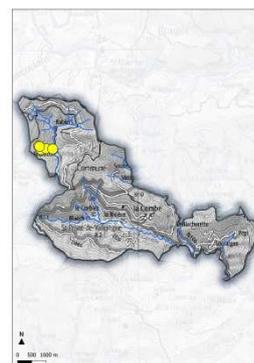
Espèce patrimoniale

Emeric Sulmont

Ce polypore rappelle l'Amadouvier mais il est souvent plus gros, de couleur marron et il est pourvu de craquelure sur le dessus.

Il pousse exclusivement sur chênes caducifoliés et il est beaucoup plus rare sur chêne vert. Il est caractéristique de gros chênes âgés plus ou moins pourvus de branches mortes, cavités et écorces décollées. Sa présence indique très souvent des forêts anciennes ou d'anciens parcours pastoral boisés. Et comme il s'agit d'un polypore qui vit plusieurs années, il est une très bonne espèce indicatrice permettant de repérer toute l'année des boisements riches en espèces patrimoniales : lichens, coléoptères, champignons, mousses.

Sur St-Privat-de-Vallongue, il a été identifié sur Catusse, un boisement qui a fait l'objet d'un inventaire des coléoptères par le PNC et l'ONF et qui a permis de découvrir de nombreuses espèces patrimoniales.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/37635>

Sticta limbata

Taille : quelques centimètres de long sur un 1 à 3 cm de large

Espèce indicatrice

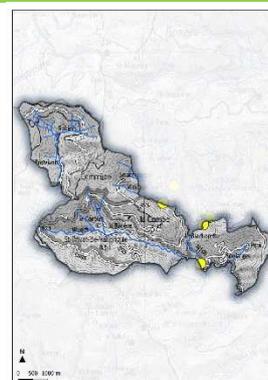
Emeric Sulmont

Ce lichen présente une caractéristique olfactive assez originale pour son genre : il sent la crevette !

C'est une espèce assez rare en France qui croît vers la base des troncs dans les zones aérées et lumineuses des vieilles forêts humides, plus rarement sur les rochers moussus.

Ce lichen brun sombre forme sur l'écorce des feuillus de petites coupelles entourées d'une petite poudre (des lichens en miniature qui servent à la propagation de l'espèce). Il fait partie d'un cortège de lichen, le Lobarion indicateur de longue continuité forestière.

Sur St-Privat-de-Vallongue, il est connu dans le vallon de Champernal, site particulièrement riche en espèces de lichens du Lobarion. Dans les Cévennes, ce lichen est très rare, il n'est connu que dans 4 autres forêts.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/56625>

La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

Espèce protégée

Taille : 11 à 21 cm

Observation : toute l'année

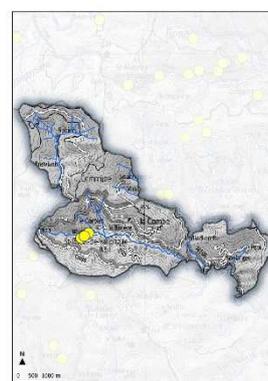
Espèce patrimoniale

© E. SANSALUT - ANEPE caudalis

Impossible de la confondre ! Cet amphibien, qui a nourri bien des mythes, au fil des siècles, s'observe principalement la nuit, par temps humide ou pluvieux, en forêt ou près des sources au moment de la reproduction.

La Salamandre tachetée prospère dans les forêts de feuillus de moyenne altitude (hêtraies, châtaigneraies, chênaies à feuilles caduques).

Bien que protégée par la loi, la Salamandre tachetée est victime des routes lors de ses migrations saisonnières (printemps et automne) et pâtit de la modification de son habitat, et notamment de l'enrésinement des boisements. Dans certaines régions, elle est également affectée par une maladie ayant pour vecteur un champignon microscopique qui infecte la peau des amphibiens.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/92>

Le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)

Espèce protégée

Taille : 13 cm

Observation : Toute l'année

Espèce indicatrice

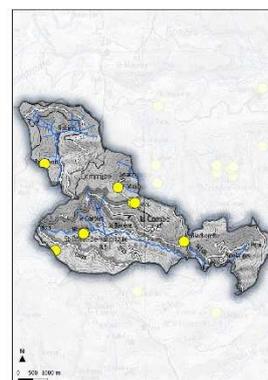


Le mâle du gobemouche noir est bicolore, avec un dessous blanc pur, et un dessus noir avec une large tache blanche au milieu de chaque aile. La femelle présente un dessin similaire, mais le noir est remplacé par du brun. En automne, les mâles adoptent la même coloration que les femelles. Dans l'Est de l'Europe surtout, les mâles peuvent présenter une coloration identique à celle des femelles toute l'année.

Le Gobemouche noir est un très joli passereau insectivore aux formes rondes, un peu plus petit qu'un moineau. Ses habitats préférentiels consistent en futaies âgées (feuillues ou mixtes, plus rarement résineuses) avec un sous-bois très aéré.

C'est un nicheur rare en France, mais qui se reproduit dans les Cévennes, où il affectionne particulièrement les vergers de châtaigniers qui lui offrent des cavités en nombre. Les densités, corrélées à la richesse en arbres de gros diamètre, sont comprises entre 1 et 2 couples / 10 ha.

Il hiverne en Afrique, et revient en France à partir de mi-avril.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/4330>

La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

Espèce protégée

Taille : 4-6 cm

Observation : Toute l'année

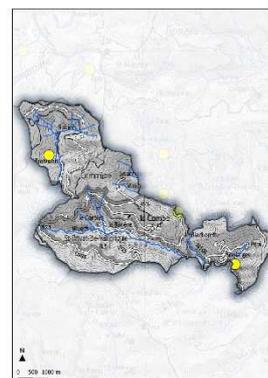
Espèce indicatrice



Avec son pelage entièrement sombre et sa face plate de gargouille aux oreilles presque carrées se touchant au milieu du front, la Barbastelle d'Europe est facile à reconnaître.

Cette chauve-souris chasse la nuit surtout dans les milieux boisés naturels (feuillus, mixtes ou résineux), en volant le long des lisières, des chemins forestiers, sous le houppier des arbres ou au-dessus de la canopée. Elle s'aventure aussi dans les zones agricoles à la faveur d'un réseau de haies bien développé. Elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol. La Barbastelle hiberne dans des arbres et des fissures de rochers, et n'apparaît en nombre dans les grottes et tunnels que par grands froids.

La conservation des populations de cette espèce implique le maintien de milieux forestiers richement structurés, avec des arbres de tous âges, des arbres creux, fissurés et avec des écorces décollées (pins). Le maintien et l'entretien des haies dans les zones agricoles est aussi important.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60345>

2.3. Les milieux aquatiques et humides

Du fait de la nature imperméable de la roche-mère schisteuse et du relief abrupt, les habitats aquatiques naturels représentés sur le territoire communal consistent essentiellement en cours d'eau (intermittents ou permanents) situés en têtes des deux bassins versants Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.

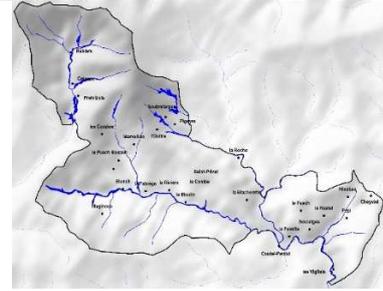
Les eaux stagnantes et zones humides occupent une superficie très faible sur le territoire. Il s'agit principalement de la végétation du bord des cours d'eau (ripisylves, bois alluviaux) localisées dans le lit majeur et donc soumises aux crues. Secondairement, il s'agit de prairies occupant des replats ou en fonds de vallons, des mares temporaires ou des fossés périodiquement en eau et subissant un assèchement estival plus ou moins prolongé. Dans tous les cas, ces habitats humides sont caractérisés par la présence d'hygrophytes, c'est-à-dire de plantes qui ont développé des adaptations à la vie sur un sol gorgé d'eau pendant une durée plus ou moins longue (quelques semaines à plusieurs mois par an), ou qui vivent en permanence les racines dans l'eau (hélrophytes) voire qui sont entièrement immergées (hydrophytes).

Les gardons

Habitat d'espèces patrimoniales

Le Gardon d'Alès et ses affluents correspondent à l'habitat « Lit des rivières », déclinable de la source vers l'aval en « ruisselets », « zone à Truites », « zone à Ombre (ou Vandoise) » puis « zone à barbeaux »... Ces habitats sont souvent associés à d'autres habitats humides, par exemple : 22.3 Communautés amphibies / 24.21 Bacs de graviers sans végétation / 24.22 Bacs de graviers végétalisés / 44.3 Aulnaies-frênaies...

Certains de ces habitats présentent une grande valeur patrimoniale. Le Gardon d'Alès, ses affluents et ses habitats rivulaires accueillent de nombreuses espèces animales ou végétales remarquables.



-  Dryoptéris des Cévennes, Dryoptéris dilaté, Ophioglosse des Açores, Ophioglosse commun, Osmonde royale
-  Centenille naine, Corrigiole des grèves, Jonc capité, Orme lisse, Orchis punaise, Orchis tacheté, Pétasite blanc, Radiole faux-lin, Scirpe sétacé, Sérapias langue, Spiranthe d'été
-  Cordélugastre annelé, Gomphe à forceps méridional, Gomphe à crochets, Caloptéryx occitan, Cordulie à corps fin
-  Barbeau méridional, Blageon, Truite commune
-  Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Crapaud commun épineux, Grenouille rousse
-  Couleuvre vipérine, Lézard catalan
-  Héron cendré, Milan noir, Pic épeichette (ripisylve), Hirondelle de rochers, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux
-  Loure d'Europe, Castor ?
-  Grand et Petit Rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Vespère de Savi, Noctule de Leisler, Murin de Daubenton...

Sérapias langue (*Serapias lingua*)

Fort en jeu pour le PNC

Taille : 10 à 30 cm

Floraison : avril à juin

Espèce patrimoniale



Serapias est un genre d'orchidées sauvages dont le nom fait référence au dieu de la fertilité égyptien « Serapis », et aux supposées vertus aphrodisiaques de la plante.

Celle-ci est facilement identifiable à son inflorescence en épi de 3 à 10 fleurs roses veinées de pourpre. La base du labelle forme une cavité très appréciée des insectes pour s'y réfugier la nuit ou par temps de pluie.

Le Sérapias langue pousse dans des pelouses et prairies temporairement humides ou sur des suintements rocheux en bord de rivières. Elle est souvent associée à d'autres espèces remarquables. Sur la commune elle est présente dans plusieurs secteurs, notamment au niveau de zones humides associées à des suintements sur silice.

La dégradation des milieux humides ou la fermeture des milieux suite à l'abandon des pratiques agricoles peuvent la menacer.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/122810>

Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*)

Espèce protégée

Taille : 5 à 15 cm

Sporaison : avril à juin

Espèce patrimoniale



Ophioglosse vient du grec, Ophis = serpent et glossa = langue, la plante évoque en effet, avec un peu d'imagination, la langue d'un serpent...

L'ophioglosse des Açores est rattachée au groupe des fougères ; elle ne forme pas de fleur mais produit, entre deux feuilles charnues, un épi portant des sacs (sporangies) de spores.

Elle se distingue de l'Ophioglosse commun par le fait que la tige portant feuille et épi n'est pas visible en surface alors qu'elle peut dépasser 10 à 20 cm de haut chez l'Ophioglosse commun.

Comme la Sérapias langue, cette fougère apprécie les suintements temporaires au bord des rivières cévenoles.

En Cévennes elle n'est connue que sur le versant méditerranéen en dessous de 500 m d'altitude.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/110306>

Lathrée écailléeuse (*Lathraea squamaria*)

Taille : 10 à 30 cm

Floraison : mars à avril

Espèce esthétique

Il s'agit d'une plante que les chercheurs de morilles ont peut-être déjà rencontrée car elle fleurit dès le retour des beaux jours le long des cours d'eau.

C'est une espèce sans chlorophylle qui tire son énergie en parasitant les racines d'un arbre (Aulne, Peuplier, Orme, Noisetier, Hêtre...) ou parfois d'un lierre grâce à des suçoirs souterrains. Elle ressemble à une petite orobanche rose panaché de blanc crème.

En France, elle n'est fréquente que dans le nord-est notamment dans le Jura. Partout ailleurs, y compris en Cévennes, elle est rare et disséminée. Elle semble toutefois un peu plus courante dans les ripisylves des gorges du Tarn et du Tarnon. Ailleurs elle a été observée sur les bords de quelques ruisseaux de la vallée longue, de la vallée Française, de la Jonte et de l'Arre vers le Vigan.

Sur Saint Privat, elle n'a été observée qu'au bord du Gardon d'Alès, entre la Roche et Champernal.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/105148>

Le Cordulégastré bidenté (*Cordulegaster bidentata*)

Taille : 8 cm

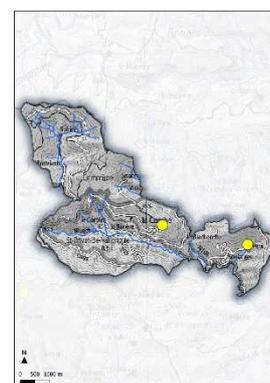
Observation : juin à septembre (adultes)

Espèce indicatrice

Grande libellule au corps noir et jaune et aux yeux verts, le Cordulégastré bidenté est un habitant typique des cours d'eau à faible débit comme les sources, les suintements, les ruisseaux sableux et les zones de tufs. Elle est présente dans les zones de colline et de moyenne montagne en contexte forestier.

Elle peut aisément être confondue qu'avec le Cordulégastré annelé, plus répandu et plus abondant, et qui fréquente des cours d'eau au débit un peu plus important. Ce dernier arbore deux paires de taches jaunes sur chaque segment de l'abdomen, alors que *C. bidentata* n'en présente qu'une seule paire, notamment au milieu de l'abdomen).

Comme chez toutes les libellules, les larves sont aquatiques. L'espèce passe la plus grande partie de sa vie au stade larvaire (4 à 6 ans) et les imagos (= adultes ailés) ne volent que quelques semaines.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/199685>

Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)**Espèce protégée**

Taille : 17 à 20 cm

Observation : toute l'année

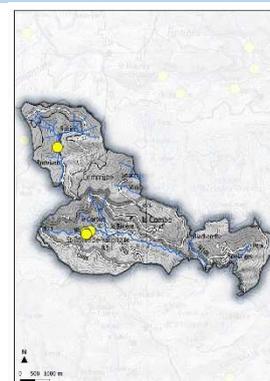
Espèce indicatrice

Le Cincle plongeur est un passereau totalement inféodé au milieu aquatique, plus particulièrement aux rivières de montagne aux eaux vives parsemées de rochers. D'une longueur de 18 à 20 cm, il est sensiblement plus gros qu'un Moineau, plus rondet aussi.

Il se nourrit d'invertébrés aquatiques qu'il capture avec son bec en marchant au fond de l'eau, s'aidant de ses doigts puissants et battant même des ailes si besoin.

Dans les secteurs les plus favorables, les densités peuvent atteindre 1 couple tous les kilomètres de cours d'eau.

Les pollutions accidentelles et l'eutrophisation des rivières sont les principales menaces pour l'espèce. Le remplacement des ponts en pierres par des ouvrages lisses en béton prive les couples de sites de nidification.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3958>

La Loutre d'Europe ou Loutre d'Eurasie (*Lutra lutra*)

Espèce protégée

Taille : 100 à 130 cm

Observation : toute l'année

Espèce emblématique



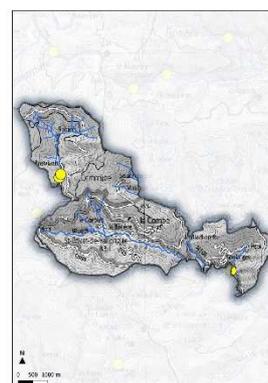
Franc MERLIER

Ce mustélide fréquente potentiellement tous les milieux aquatiques courants ou stagnants, des plaines aux montagnes, et même la mer dans certaines régions côtières.

Le gîte où la femelle met bas s'appelle « catiche ». Les crottes (dites « épreintes ») sont typiques et sont le meilleur moyen de détecter la présence de l'espèce.

Son régime alimentaire, composé essentiellement de poissons en plaine, se diversifie dans les régions de montagne en incluant écrevisses, oiseaux, reptiles, amphibiens, petits rongeurs... voire de petits fruits.

La chasse, le piégeage et certains pesticides utilisés après-guerre ont failli provoquer l'extinction de l'espèce en France et dans d'autres pays d'Europe au 20^{ème} siècle. La pollution des eaux par des produits chimiques d'origine agricole ou industrielle (PCB...) sont aujourd'hui les principales menaces, ainsi localement que les prises involontaires par des engins de pêche et les collisions routières



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/10979>

La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)

Espèce protégée

Taille :

Observation : Toute l'année

Espèce indicatrice



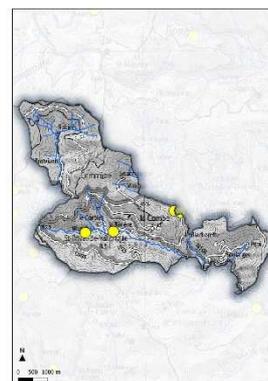
D. Massemin

Avec sa taille moyenne (- de 70 cm), ses écailles carénées et ses taches dorsales dessinant parfois un zigzag, la Couleuvre vipérine ressemble, comme son nom l'indique, aux vipères.

De surcroît, lorsqu'elle est apeurée, elle aplatit sa tête qui devient alors plus triangulaire pour accentuer la ressemblance avec sa cousine venimeuse ; mal lui en prend car elle peut alors être détruite par l'ignorant. Elle est pourtant totalement inoffensive, et de plus protégée par la loi comme tous les reptiles indigènes de France métropolitaine.

Elle peut facilement être distinguée des vipères (qui ne nagent que très rarement) par sa pupille ronde bien visible et par sa queue effilée (se terminant de façon abrupte chez les vipères). Fortement liée au milieu aquatique, cette couleuvre est une très bonne nageuse qui fréquente les mares, lacs et cours d'eau ensoleillés à courant faible. Elle se nourrit principalement de petits poissons et d'amphibiens.

L'espèce n'est pas menacée en France, mais la pollution des eaux raréfie ses proies et diminue donc ses populations.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/78048>

2.4. Les milieux rocheux

Cette catégorie regroupe les falaises, les éboulis et tous les affleurements rocheux émergents par endroits près des crêtes, sur les pentes des « valats » ou en bordure des lits mineurs ou majeurs des cours d'eau.

Les habitats de falaises et éboulis peuvent être décrits d'après les plantes qu'on y trouve et qui ont la principale caractéristique commune de se développer malgré l'absence totale ou presque de sols, le plus souvent sur des terrains pentus et dans un environnement physique hostile (températures extrêmes, vents forts, exposition aux ultra-violets, déficit en eau et en éléments nutritifs ...).

Les falaises fournissent également des sites de nidification pour plusieurs espèces d'oiseaux de grande valeur patrimoniale. En l'état actuel des connaissances, la reproduction d'aucune de ces espèces n'est connue sur la commune de saint-Privat-de-Vallongue, bien que le Vautour fauve, l'Aigle royal, le Faucon pèlerin ou encore le Grand-duc d'Europe soit plus ou moins régulièrement observés.

Compte tenu du substrat géologique essentiellement schisteux, aucune grotte naturelle n'est connue dans le périmètre de la commune. Il est toutefois à signaler la présence de quelques anciennes galeries de mines abandonnées, sous le col de Jalcreste et près du Bluech, qui accueillent plusieurs espèces de chauve-souris en période d'hibernation. Ces sites sont totalement artificiels mais constituent des sites cavernicoles de substitution car présentant des caractéristiques similaires aux cavités naturelles (obscurité totale, atmosphère saturée en eau, variations de température moins grande qu'en surface...).

Pinèdes ou chênaies des dalles rocheuses

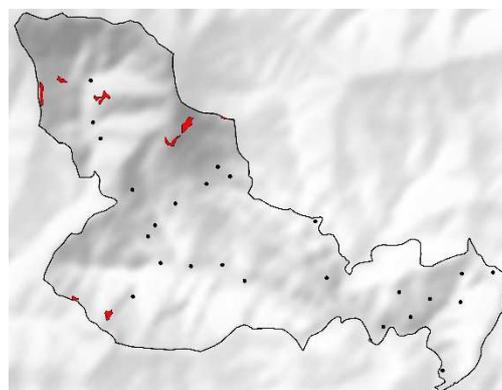
Habitats remarquables

Ces habitats consistent en bois de Pin sylvestre (et/ou Pin maritime) éventuellement mêlés de chênes pubescents ou sessiles, croissant sur des dalles rocheuses et des sols squelettiques en situations diverses (crêtes, pentes ou replats) dans l'étage supraméditerranéen ou montagnard.

Ces peuplements, typiques du Massif Central, ont une valeur patrimoniale assez élevée qui réside notamment dans cette typicité, dans leur relative rareté et dans leur superficie souvent faible.

Par ailleurs, du fait de l'absence d'enjeu de production (bois clairs, faiblement productifs et difficilement exploitables sur terrain accidenté), les arbres peuvent présenter un âge avancé et être riches en vieux bois et bois mort pouvant abriter un cortège intéressant d'espèces dont certaines patrimoniales (insectes saproxyliques, dans les chênaies notamment).

La flore est caractérisée par la présence d'espèces adaptées aux sols secs ou très secs, avec souvent des plantes saxicoles liées aux sols acides.



Genêt purgatif, Plantain caréné, Laser à feuilles larges, Ail des collines, Œillet du granite, Centaurée pectinée, Séneçon à feuilles d'adonis, Orpins *spp.*

Asplenium lancéolé (*Asplenium obovatum* subsp. *billotii*)

Espèce patrimoniale

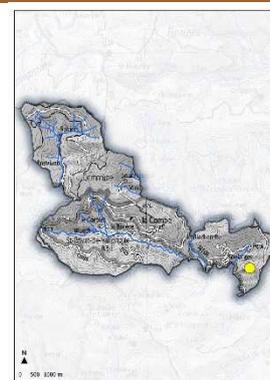
Taille (fronde) : 10 à 30 cm

Sporaison : mai à juillet



Il s'agit d'une fougère des surplombs rocheux de schiste dans des ambiances à la fois chaudes et un peu confinées (ravin, fissures...).

Elle est rare en Cévennes mais plus commune dans l'ouest de la France. Elle peut être confondue avec une autre fougère, la Doradille du Forez avec qui elle pousse parfois. C'est une espèce vivant dans un milieu peu menacé par les aménagements humains, exceptés en cas d'élargissement ou de sécurisation de route (route N106 sur St-Privat par exemple).



Fiche Biodiv' Cévennes :
<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/131830>

Saxifrage de Prost (*Saxifraga prostii*)

Taille : 10 à 20 cm

Floraison : mai

Espèce patrimoniale

C'est une espèce d'éboulis rocheux ou falaise de versant nord qui abonde localement dans la haute vallée de l'Hérault ou sur le versant nord du Pic Cassini sur le Mont Lozère.

La localité du Cayla sur St-Privat-de-Vallongue est la seule connue entre Aigoual et Mont Lozère, c'est dire si elle constitue une espèce importante pour la commune. Il s'agit d'une plante endémique des Cévennes au sens large, car présente dans le sud du Cantal, le Haut-Languedoc et dans le Tanargue. Cette plante de rocaille forme parfois des touffes de plusieurs centaines de fleurs dès le mois de mai.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/121156>

La Valériane rouge (*Centranthus ruber*)

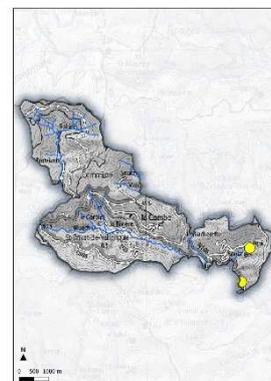
Taille : 50 à 120 cm

Floraison : mai à août

Espèce esthétique

Cette plante se retrouve aussi bien dans les jardins que dans des conditions difficiles, entre les pavés d'une rue ou sur l'accotement rocheux d'une route.

La valériane rouge est vigoureuse et forme des touffes buissonnantes très ramifiées. Elle est couramment cultivée comme plante ornementale, ce qui lui vaut le surnom de Valériane des jardins. Les fleurs sont très odorantes, et constituent des cimes compactes rose cramoisi. Les feuilles sont lancéolées avec l'extrémité pointue.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/89888>

Saxifrage de l'Écluse (*Micranthes clusii*)

Taille : 15 à 40 cm

Floraison : fin mai – début juillet

Espèce emblématique

Il s'agit encore d'une espèce endémique mais pyrénéo-cévenole, présente des Hautes Pyrénées jusqu'au sud de l'Ardèche. Elle égaye à partir de la fin mai jusque début juillet les fissures des surplombs rocheux secs d'une grande partie des Cévennes, mais se raréfie considérablement au nord-est des Cévennes, dès la vallée du Luech, puis disparaît au-delà du Chassezac en Ardèche. Ses fleurs présentent 5 pétales blancs ponctués de jaune qui sont inégalement réparties, comme les doigts d'une main. Ses feuilles en rosette sont légèrement collantes et il n'est pas rare d'y voir de nombreux moucheron collés comme sur une plante carnivore.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/717309>

Hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*)

Espèce protégée

Taille : 14,5 cm

Observation : février – fin d'automne

Espèce emblématique

M. Bartoli

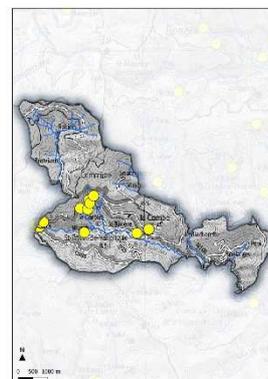
L'Hirondelle de rochers est une hirondelle assez grande et trapue, au cou large et aux ailes pointues. La tête et les parties supérieures sont gris brunâtre uniforme. La poitrine et le ventre sont gris sale, teinté de brun-fauve sur les flancs. En vol, l'oiseau vu de dessous présente un motif typique : les rémiges brun clair contrastent fortement avec les couvertures noirâtres.

Elle niche isolément ou en petites colonies, dans les falaises ou sur des rochers bien exposés et bien abrités des vents dominants et de la pluie. Elle peut également nicher sur de hauts bâtiments (cathédrale de Mende par exemple).

Le nid est une demi-coupe maçonnée avec de la boue, accrochée à la roche au niveau d'un renforcement de la paroi ou sous un surplomb.

Cette hirondelle se nourrit de moucheron, d'araignées et autres petits insectes happés au vol.

C'est la seule espèce d'Hirondelle qui hiverne partiellement en Europe méridionale. En Lozère, l'espèce disparaît avec les premiers frimas, en novembre généralement, et réapparaît sur ses territoires dès les premiers beaux jours de février, voire dès janvier certaines années dans les basses Cévennes.



Fiche Biodiv/Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3692>

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Espèce protégée

Taille : 7.1 cm

Envergure : 35- 40 cm

Observation : hiver

Espèce patrimoniale

F. Sané

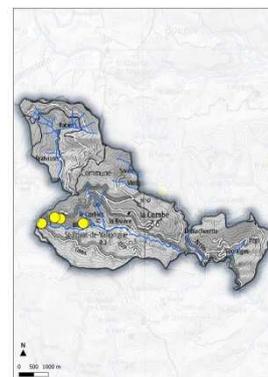
Les Rhinolophes se reconnaissent aisément à leur appendice nasal en forme caractéristique de fer à cheval.

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens. Le pelage des parties supérieures est gris brun chez l'adulte, plus ou moins teintée de roux. La face ventrale est gris blanc à blanc jaunâtre. Les ailes sont brun clair.

Le Grand rhinolophe affectionne les régions chaudes jusqu'à 1 000 m d'altitude en Lozère. Pour s'alimenter, il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages pâturés par des bovins ou des ovins, de ripisylves, de landes, de friches, de vergers...

De juin à août, les femelles forment des colonies de reproduction comptant entre 20 et plusieurs centaines d'individus, souvent associés au Murin à oreilles échanquées. Le gîte de mise bas est localisé dans une construction humaine offrant un grand volume chaud, obscur et tranquille (grange, combles d'église ou de château... ..),

Moins de 5 colonies de cette espèce sont actuellement connues en Lozère, aucune à l'Est de Florac. L'espèce est néanmoins présente sur le territoire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue, observée notamment dans les mines du Bluech en période d'hibernation



Fiche Biodiv/Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3692>

2.5. Les milieux herbacés ouverts

Le terme de milieux ouverts est appliqué ici aux habitats herbacés dominés par des graminées. Cette catégorie de milieux inclut les pelouses (anciens parcours ovins), les prairies (fauchées et/ou pâturées) et les prairies permanentes (prairies non ressemées depuis au moins 10 ans), que celles-ci soient « améliorées » (amendées, fertilisées...) ou non.

Il s'agit de formations végétales dites « **semi-naturelles** » car leur maintien est dépendant d'une intervention humaine régulière ayant pour effet de bloquer la dynamique naturelle d'évolution de ces milieux herbacés vers des stades boisés. La fauche annuelle, le pâturage par du bétail domestique, le débroussaillage ou encore le brûlage dirigé (= écobuage) sont les principales actions qui, sans travail du sol, permettent de maintenir ces habitats à l'état herbacé.

Prairies naturelles de fauche

Code Corine 38.2

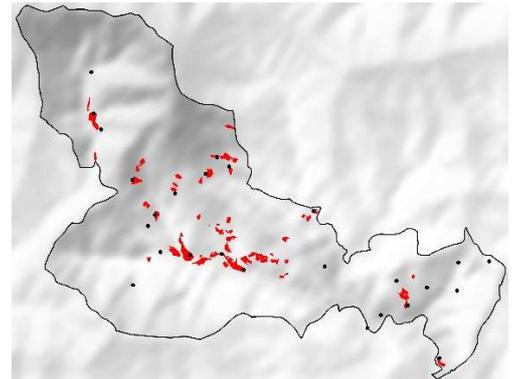
Code UE 6510

**Très forte valeur
patrimoniale**

Ces habitats regroupent l'ensemble des prairies naturelles (= non semées) de fauche des étages supraméditerranéen à submontagnard. Les prairies montagnardes sont caractérisées par d'autres associations de plantes ; elles relèvent aussi de la Directive « Habitats » (Natura 2000) mais sous un autre code (UE 6520).

Ces prairies de fauche sont plus ou moins fertilisées et sont fauchées une ou deux fois par an puis éventuellement pâturées. Plus ou moins riches en nutriments, en stations fraîches ou semi-sèches, elles sont exploitées sur des sols plus ou moins profonds mais généralement fertiles.

Elles sont d'autant plus riches en fleurs qu'elles sont peu ou pas fertilisées. En conditions eutrophes (= très fertilisées), cette diversité s'amointrit fortement et conduit à des prairies hautes essentiellement composées de graminées, et de moindre valeur patrimoniale.



-  Agrostide capillaire, Berce de Lecoq, Berce des prés, Brome mou, Carum carvi, Carotte commune, Campanule de Scheuchzer, Centaurée des prés, Centaurée noire, Centaurée des bois, Dactyle aggloméré, Fétuque des prés, Fromental élevé, Gaillet jaune, Luzule des champs, Mauve musquée, Orchis brûlé, Orchis punaise, Renoncule bulbeuse, Rhinanthé à petites fleurs, Salsifis des prés, Sanguisorbe primiprenelle, Trèfle des prés, Trèfle douteux, Trisète jaunâtre ...
-  Nombreuses espèces de papillons dont (espèces patrimoniales) : Diane, Hespérie du chien-dent.
-  Couleuvre d'Esculape, Coronelle lisse, Coronelle girondine, Lézard vert à deux raies
-  Huppe fasciée, Tarier pâle, Pie-grièche écorcheur, Moineau soulcie
-  Campagnol terrestre, Renard roux, Chevreuil

Arnica des montagnes (*Arnica montana*)

Taille : 20 à 50 cm

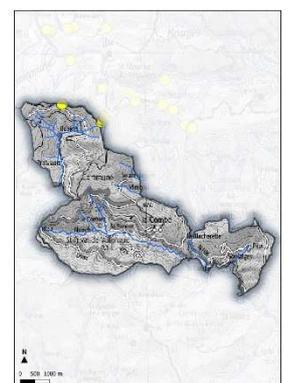
Floraison : juin à juillet

Espèce emblématique


L'Arnica est bien connue pour soigner les petits traumatismes et douleurs articulaires, il fait même l'objet très localement de récoltes réglementées dans le Parc National des Cévennes.

C'est une belle astéracée aux fleurs jaunes, à feuilles de la tige opposées et présentant des rosettes basales formant des croix de feuilles lancéolées appliquées sur le sol. Elle est bien répartie sur l'ensemble du Mont Lozère mais très rarement abondante, elle est plus rare sur l'Aigoual, le Bougès et le massif de Fontmort. Quand elle est présente en forêt elle signale souvent d'ancien parcours à mouton aujourd'hui disparu.

Sur la commune de St Privat de Vallongue, elle est connue sur la crête entre le Signal du Ventalon et le col du Bougès.



Fiche Biodiv'Cévennes :
<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/83874>

Orchis punaise (*Anacamptis coriophora* subsp. *coriophora*)

Taille : 15 à 30 cm

Floraison : mai -juillet

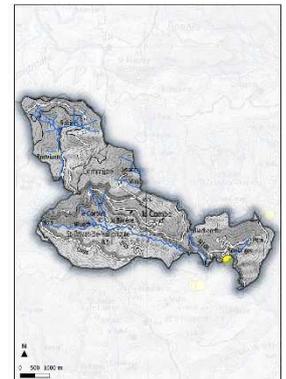
Espèce patrimoniale

Il s'agit d'une des 65 espèces d'Orchidées présentes en Lozère, dont 6 sont protégées par la loi au niveau national, dont l'Orchis punaise.

De taille moyenne, l'inflorescence est composée d'une grappe de petites fleurs de couleur olive et lie de vin.

Cette orchidée en voie de raréfaction affectionne des prairies de fauche maigre plus ou moins humides et peu amendées (sans engrais ou avec un faible apport de fumier). Elle peut aussi former des populations généralement moins importantes en bord de routes et au niveau de suintements humides dans des pelouses. Ces milieux ont beaucoup été dégradés en France. En Cévennes où les prairies maigres sont encore nombreuses, près de 150 stations de cette orchidée sont connues.

Sur St-Privat-de-Vallongue, quelques stations ont été découvertes dans des prairies de fond de vallée.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/162132>

Pied de chat (*Antennaria dioica*)

Taille : 5 à 20 cm

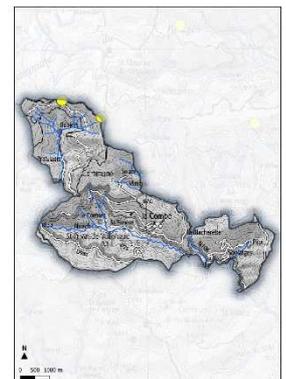
Floraison :

Espèce indicatrice

Cette plante vivace de la famille des Astéracées forme des tapis de plusieurs mètres carrés de fleurs blanches qui rappellent les coussinets d'un chat, d'où son nom vernaculaire.

C'est une plante aux nombreuses propriétés médicinales, autrefois ramassée en abondance sur le Mont Lozère. C'est une plante dioïque dont les sexes sont séparés, les mâles portant les étamines forment des capitules de fleurs très arrondies alors que les femelles portant les stigmates ont des capitules plus ovales-allongés.

Le pied de chat est une espèce relictive dite arctico-alpine, vestige et témoin de la dernière période post-glaciaire. Elle est présente sur tout l'arc alpin, dans les Pyrénées, les Vosges, le Jura et sur les hauts sommets du Massif Central comme le Mont Lozère, le Bougès, Fontmort et l'Aigoual. Elle fait donc partie des espèces dont l'habitat et les populations sont amenées à régresser dans les années à venir en raison du réchauffement climatique.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/82796>

Le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*)**Espèce protégée**

Taille : 12 à 14 cm

Observation : toute l'année

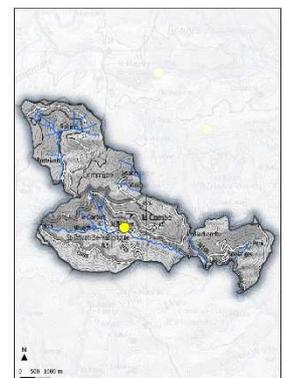
Espèce patrimoniale

Ce Lézard de petite taille est souvent confondu avec son « cousin » plus commun le Lézard des murailles (*Lacerta muralis*).

Il est toutefois plus petit, plus aplati, avec un museau plus pointu, sans taches sur le ventre et avec un iris de couleur claire (orangé à rougeâtre chez le Lézard des murailles).

De mœurs diurne, ce petit Lézard recherche les substrats rocheux bien exposés hors agglomérations pour sa thermorégulation. Présent sur la quasi-totalité des Cévennes, l'espèce y est bien répandue et plutôt commune dès lors que les substrats rocheux sont suffisamment secs et bien exposés.

L'espèce est protégée au niveau national, comme l'ensemble des Reptiles, et n'est connu qu'au sud d'une ligne Bayonne - Toulouse - Lyon.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/444444>

La Diane (Zerinthia polyxena)

Espèce protégée

Taille : 45 à 55 mm

Observation : fin mars – fin mai

Espèce patrimoniale



La Diane (ou Thaïs) est l'un des plus beaux papillons du pourtour méditerranéen. Il est reconnaissable aux lignes noires en « zig-zag » qui bordent ses ailes et aux lunules rouges et bleues surtout visibles chez la femelle (moins marquées cependant que chez sa cousine la Proserpine).

Ce papillon est lié aux Aristoloches, les plantes dont se nourrissent exclusivement ses chenilles. Elle affectionne les prairies, garrigues mais aussi les zones humides, généralement à basse altitude.

L'espèce est protégée au niveau national et représente un très fort enjeu sur le territoire du Parc national. Elle a beaucoup souffert de la dégradation de ses habitats le long du littoral, des traitements chimiques (démoustication, phytosanitaires...) et est devenue rare.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/8267>

Le Busard cendré (Circus pygargus)

Espèce protégée

Taille : 39 à 50 cm

Observation : mars à fin octobre

Espèce patrimoniale



Plus grand qu'un Faucon crécerelle, le Busard cendré est le plus petit et le plus gracieux des quatre busards européens.

Si le mâle est principalement gris cendré (sauf le bout des ailes noires et le ventre blanc), la femelle et l'immatrice sont brun roussâtre sur le dessus et roux en dessous. Le croupion des deux sexes est blanc. L'espèce peut facilement être confondue avec le Busard Saint-Martin mais est plus svelte, avec des ailes plus étroites lui conférant un vol plus souple et chaloupé.

Le busard cendré chasse au-dessus des milieux ouverts (pelouses, pâtures, cultures de céréales...) en volant à 1-2 mètres de hauteur, à la recherche de petits rongeurs et d'oiseaux. Il construit son nid au sol dans des cultures (céréales à paille, cultures fourragères...) ou dans des landes ligneuses denses (de genêt à balais notamment).

Depuis 2016, le PNC s'efforce de cantonner des couples dans des landes favorables en les attirant à l'aide de formes imitant l'oiseau (l'espèce pouvant s'installer en petites colonies).



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/2887>

Le Traquet motteux (Oenanthe oenanthe)

Espèce protégée

Taille : 14,5 à 16 cm

Observation : Mars à septembre

Espèce patrimoniale



Le Traquet motteux est un passereau de la taille d'un moineau, mais plus svelte et plus haut sur pattes.

Le mâle présente une coloration très contrastée, grise sur la tête et le dos, blanche sur le ventre et noire sur les ailes et la queue. La femelle présente un plumage plus discret, chamois sur le ventre et beige ou brun ocre sur le dos (cf photo ci-contre). Chez les deux sexes, le croupion blanc contraste avec le reste de la queue qui dessine un « T » noir inversé.

Cet insectivore hiverne en Afrique sub-saharienne. Son aire de reproduction s'étend depuis l'Europe méridionale jusqu'à la toundra arctique (y compris Groenland et Alaska).

Dans toute cette aire, il recherche des milieux ouverts à strate herbacée plutôt rase et parsemés de blocs rocheux ou de pierriers, utilisés comme perchoirs et pour y dissimuler le nid. Sur l'Aubrac et les causses nus, ses densités peuvent atteindre 20 couples/100 ha.

La conversion des pelouses et prairies maigres en cultures est la principale menace pour cette espèce, et la principale cause de son déclin en France et en Europe occidentale ces dernières décennies, notamment dans les régions de plaine.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/4064>

2.6. Les milieux buissonnants et semi-ouverts

Il s'agit d'habitats dont le recouvrement en ligneux bas (moins de 2m en général) est important. Ces milieux, selon les espèces qui les composent, sont qualifiés de landes, de fourrés ou de fruticées².

Les milieux « semi-ouverts » ne correspondent pas à un type d'habitats en particulier, mais consistent en la juxtaposition sur une superficie plus ou moins vaste de milieux ouverts (cultures, pelouses, prairies...) et de lisières, d'arbres espacés ou de haies. Le terme s'applique donc à une structure paysagère, dans laquelle on pourra trouver à la fois des espèces liées aux milieux forestiers, d'autres liées aux milieux ouverts, et plus spécifiquement des espèces qui exigent la présence de milieux ouverts et d'arbres mais dans un contexte non forestier (Alouette lulu, Pipit des arbres... par exemple pour les oiseaux).

Landes sèches méridionale (à Bruyère cendrée)

Code Corine 31.238

Code UE 4030

Forte valeur patrimoniale

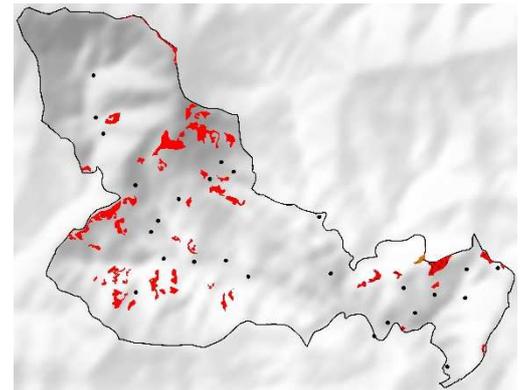
Ces landes basses sont établies sur les crêtes, les vires et les affleurements rocheux, sur des sols très pauvres en nutriments et avec une très faible capacité de rétention en eau. Sur des sols un peu plus profonds (terrains en pente par exemple), elles peuvent être colonisées par des ligneux et notamment les pins, les genêts, le prunellier...

L'abondance des mousses et de certains champignons (Cladonies) sur la litière est un indice de faibles perturbations et de stabilité.

La floraison de la Bruyère cendrée colore ces espaces ouverts en rose au milieu de l'été, leur conférant une valeur esthétique certaine.

Pour être entretenues, ces habitats peuvent être soumises à un pâturage très extensif (ovin ou bovin), à la fauche si elles sont assez herbeuses, ou au feu (brûlage dirigé hivernal).

La plantation et la colonisation du milieu par les ligneux et le sur-piétinement sont les principales menaces pour ces habitats.



-  Ail des collines, Bruyère cendrée, Callune vulgaire, Gaillet des rochers, Laïche à pilules, Sabline des montagnes...
-  Nombreuses espèces dont l'Azuré de la Bugrane, le Cardinal, le Citron de Provence, le Cuivré commun, le Flambé, le Jason, l'Hespérie de la Houque, la Mélitée orangée, la Mélitée du Mélampyre, le Myrtil, le Nacré de la ronce, le Némurien,
-  Criquet de l'Aigoual, Criquet pansu, Decticelle carroyée, Decticelle grisâtre, Ephippigère des vignes, Oedipode grenadine, Oedipode rouge, Oedipode souffrée, Oedipode turquoise
-  Lézard des murailles, Lézard catalan, Coronelle lisse, Coronelle girondine
-  Fauvette passerinette, Fauvette pitchou
-  Genette commune

L'Airelle des marais (*Vaccinium uliginosum*)

Taille : 10 à 80 cm

Floraison : mai à juin

Espèce indicatrice

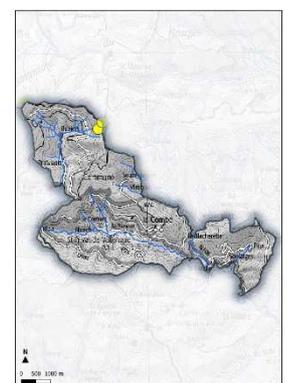


Ce sous-arbrisseau, qui appartient à la même famille que la Myrtille (Ericacées), est également appelée Myrtille des marais ou Orcette. Les fruits sont aussi des baies globuleuses bleues foncé, mais leur chair est blanche et non rouge comme chez la Myrtille vraie. Leurs qualités nutritives et gustatives sont moindres, et leur consommation en grande quantité peut même entraîner certains effets toxiques.

L'Airelle des marais se distingue de la Myrtille par ses jeunes rameaux bruns et ronds (verts et anguleux chez la Myrtille) et par les feuilles entières (dentées chez *V. myrtillus*).

Cette plante croît dans les tourbières, les marais, les landes et les sous-bois frais à humides, sur terrains siliceux, dans les montagnes du sud de l'Europe et toute la zone boréale (taïga).

L'espèce est bien présente dans les landes sommitales du Mont Lozère, plus localisée sur le Mont Bougès. Elle n'est connue que d'une seule station sur la commune de Saint-Privat-de-Vallongue, près du sommet du Signal de Ventalon.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/128354>

^{1 2} du latin *frutex* = arbrisseau, petit arbre.

Le Moloposperme du Péloponnèse (*Molopospermum peloponesiacum*)

Taille max : 2 m

Floraison : mai

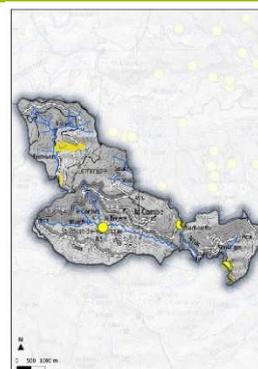
Espèce emblématique



Il s'agit d'une grande ombellifère dont les feuilles évoquent une grande fougère.

C'est une plante aromatique bien connue des catalans qui la surnomme « Couscouil ». Ils en font des salades lorsque la plante sort de terre au printemps. Cette frénésie pour cette salade sauvage a d'ailleurs conduit à la faire régresser dans les Pyrénées orientales. La plante est également protégée dans les Alpes maritimes.

En Cévennes, le Moloposperme est encore bien présent sur les versants rocheux en montagne entre 700 et 1200 m d'altitude. Quelques rares stations sont connues à moins de 500 m d'altitude dans la vallée de la Cèze, le Galeizon et la vallée Longue.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/108739>

L'Orchis intact (*Neotinea maculata*)

Taille : 10 à 30 cm

Observation : fin avril à début mai

Espèce patrimoniale



Cette orchidée ressemble un peu à l'Orchis brûlé de par sa taille et son inflorescence assez petite (3-6 cm). Les feuilles présentent des tâches noires-violacées. Les fleurs sont très petites, d'un blanc jaunâtre parfois lavé de rose, avec un labelle très petit, trilobé, plus ou moins veiné de pourpre.

Il s'agit d'une plante discrète que l'on trouve fréquemment en compagnie de la Sérapias en langue, en stations semi-ombragées.

En France, c'est une espèce répandue uniquement dans le Var, la Corse et les Alpes maritimes. Elle est plus disséminée sur le reste du pourtour méditerranéen et très rare sur le littoral atlantique. En Cévennes elle est rare et surtout présente sur le piémont calcaire, souvent dans des bois clairs de chênes en contexte frais de fonds de vallons. Elle est exceptionnelle en Cévennes sur terrains non calcaires et sols plutôt acides, où quelques stations sont connues à St-André-de-Lancize, St-Michel-de-Dèze, St-Paul-la-Coste et St-Privat-de-Vallongue.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/109499>

Le Pacha à deux queues (*Charaxes jasius*) ou Jason

Taille (envergure) : 10 cm

Observation : mai-juin et août-octobre

Espèce esthétique



Il s'agit d'un des plus grands papillons diurnes des Cévennes. L'adulte se reconnaît aisément aux deux pointes noires situées à l'extrémité de deux ailes postérieures, ainsi qu'à son dessous très bariolé.

La chenille est verte avec une ligne latérale jaune, et se distingue par sa tête plate ornée de 4 « cornes » effilées.

Deux générations de papillons peuvent être visible, l'une en mai-juin, la seconde en fin d'été jusqu'en octobre.

L'arbousier est la plante hôte des chenilles. Ceci explique la distribution méditerranéenne de l'espèce, qui est commune en Provence, moins abondante en Languedoc-Roussillon mais qui atteint tout de même la Lozère. Cet arbuste est présent sur la commune de St-Privat-de-Vallongue sur quelques promontoires rocheux en dessous de 500 m d'altitude.

Le pacha à deux queues est un grand voilier qui s'éloigne facilement de sa plante hôte pour aller se nourrir de fruits en cours de fermentation ; il a une telle attirance pour cette nourriture qu'il a déjà été observé en train de siroter des boissons alcoolisées sur la terrasse d'un café...



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/53789>

Œdipode grenadine (*Acrotylus insubricus*)

Taille : 1,2 à 2,4 cm

Observation : mars à octobre

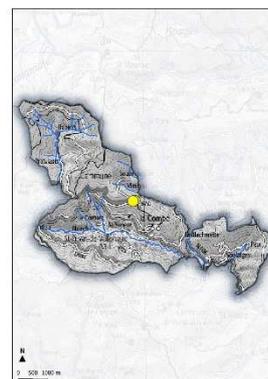
Espèce indicatrice

Ce petit criquet appartient au groupe des Œdipodes qui sont des orthoptères aux ailes colorées. Dérangés par le marcheur, ils décollent et s'envolent sur plusieurs mètres, montrant alors leurs ailes bleues, rouges, roses ou, dans le cas présent, couleur grenadine.

L'Œdipode grenadine vit dans des milieux très secs avec une part importante de sol nu: pelouses rocailleuses, landes sèches clairsemées, bas-maquis à cistes, garrigues...

En Cévennes, on ne connaît cette espèce que dans le versant méditerranéen où elle monte jusqu'à 900 m d'altitude. On peut l'observer dès le mois de mars car les individus adultes de l'été précédent parviennent parfois à passer l'hiver.

Ce criquet fait sans doute partie des espèces qui profitent déjà des sécheresses à répétition, et dont l'aire de répartition devrait s'étendre les prochaines années jusqu'à franchir la ligne de partage des eaux, vers le bassin atlantique.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/66209>

Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*)

Espèce protégée

Taille : 1,4m max femelle 2m max mâle

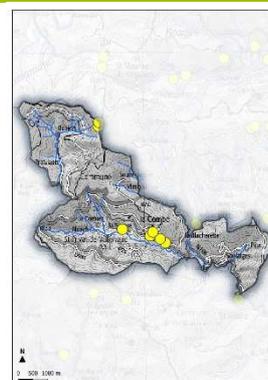
Observation : toute l'année

Espèce emblématique

La couleuvre de Montpellier est le plus grand serpent de France.

Cette espèce présente de grands yeux à pupille ronde protégés par une arcade sourcilière caractéristique très marquée, lui donnant un air menaçant. Elle est d'ailleurs dotée d'une excellente vision et chasse à vue, tête et cou dressés, tel un périscope. Lorsqu'elle repère ses proies, souvent de petits mammifères, elle est capable de fondre sur elles à grande vitesse. Cette couleuvre a la particularité de posséder des crochets à venin située très en arrière de la gorge, ce qui la rend inoffensive pour l'homme en cas de morsure, bien qu'elle préfère dans tous les cas la fuite en cas de rencontre.

De nombreux individus sont victimes du trafic routier.



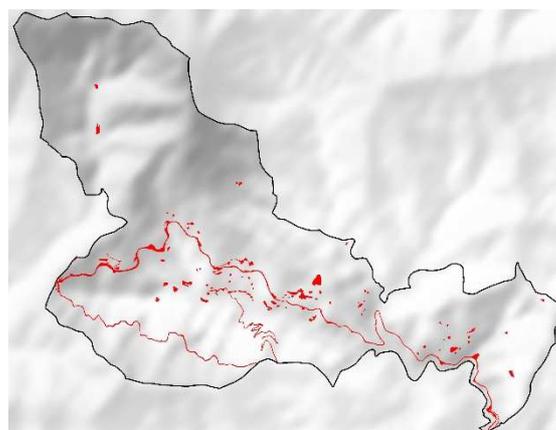
Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/78039>

2.7. Les milieux urbanisés et autres habitats artificiels

Il s'agit ici de zones artificielles ou très artificialisées, ce qui inclut les villes, villages, hameaux et fermes isolées, mais aussi potentiellement les zones d'activité, les sites industriels, les carrières, les équipements de sports et de loisirs, les jardins, les cimetières, les pistes et les routes et quelques champs cultivés ...

En milieu urbain, la diversité des espèces sauvages dépend de nombreux facteurs dont :

- l'importance des espaces verts dans le tissu urbain et leur mode de gestion ;
- la diversité des habitats végétalisés au sein de cette trame (haies, vergers, alignements d'arbres, jardins ...)
- le degré de connexion de ces éléments entre eux et avec les espaces naturels environnants ;
- la présence de milieux aquatiques (cours d'eau, fossés inondés, mares...) composant la trame bleue.



La faune et la flore des milieux artificialisés se composent d'espèces communes, formant la biodiversité « ordinaire ». Toutefois, des espèces plus rares peuvent parfois être observées, à la faveur d'éléments particuliers comme de vieux arbres ou des constructions hors normes (cathédrales par exemple sur lesquelles peuvent nicher le Faucon pèlerin, ou souterrains pouvant accueillir des populations de chauves-souris...).

Les espèces dites anthropophiles vivent au voisinage de l'homme. Certaines sont tellement liées aux constructions humaines qu'elles n'utilisent plus qu'exceptionnellement des sites naturels pour y construire leur

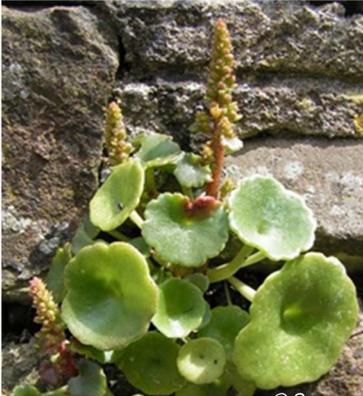
nid (Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir...) ou y mettre bas (Petit Rhinolophe...). D'autres réalise même la totalité de leur cycle de vie en milieu urbain ou construit (Moineau domestique, Souris grise...). Le milieu urbain est donc un milieu qui est loin d'être dénué d'intérêt en terme de biodiversité, et qui mérite une attention bien particulière eu égard aux bénéfices et services que cette biodiversité peut apporter aux populations humaines et à la collectivité (lutte contre les îlots de chaleur grâce aux zones arborées, gestion de l'eau par le maintien de surfaces non imperméabilisées, filtration de l'air par le feuillage des arbres, qualité du cadre de vie...).

Le Nombriil de vénus (*Umbilicus rupestris*)

Taille : 10 à 30 cm

Floraison : mars à juin

Espèce esthétique

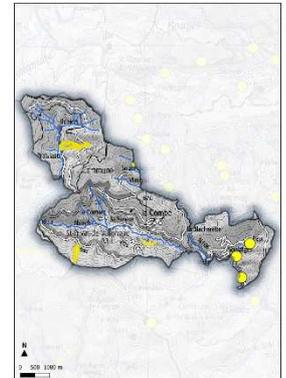


Le nom de cette plante grasse de la famille des Crassulacées vient de l'aspect arrondi de ses feuilles et de la dépression qu'elles présentent en leur centre et qui rappelle la forme d'un nombril.

Cette plante dite « saxicole » (du latin *saxum* « roc, rocher ») se développe sur les rochers ; elle a donc naturellement colonisé les constructions que sont les vieux murs de pierre siliceux sur lesquels on la trouve fréquemment.

Ses feuilles charnues accumulent l'eau et les sels minéraux. Cette stratégie lui permet de résister à la sécheresse estivale mais également aux gels de l'hiver.

Sa floraison s'étend du printemps à l'été, période pendant laquelle le randonneur attentionné pourra observer ses longues inflorescences jaunâtres. Ses feuilles sont comestibles fraîches et auraient des propriétés cicatrisantes.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/128215>

Grande cuscute (*Cuscuta europaea*)

Taille max : 1,5 m

Floraison : mai à juillet

Espèce patrimoniale



Comme la Lathrée écaillée, la Cuscute d'Europe est une plante sans chlorophylle qui tire son énergie de plantes hôtes qu'elle parasite grâce à des suçoirs aériens.

Ses tiges fines s'enlacent autour de ses « proies », l'Ortie principalement, parfois d'autres espèces comme les oseilles, la luzerne, des chénopodes... En se ramifiant, elles forment un enchevêtrement inextricable de fils allant du blanc au jaunâtre en passant par le rose. A intervalle régulier apparaît des amas sphériques de petites fleurs blanches à rose. Du fait de sa préférence pour l'ortie, on la trouve souvent aux abords des habitations, mais aussi dans des situations de ravins où l'ortie forme parfois de vastes massifs urticants.

En Cévennes on ne connaît qu'une dizaine de localités accueillant cette espèce (versant ouest de l'Aigoual, Causse Méjean, Causse Noir et versant est du Bougès).



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/93623>

Géranium des prés (*Geranium pratense*)

Taille max : un peu plus d'1 m

Floraison : fin mai à début juillet

Espèce esthétique



C'est le plus grand géranium sauvage des Cévennes. Ses grandes fleurs bleues veinées de rose mesurent de 3 à 5 cm de diamètre.

C'est une plante assez localisée en France. En Cévennes, elle est connue de quelques stations autour de l'Aigoual et des vallées du bassin atlantique. Elle est plus répandue dans le Valdonnez et la vallée du LotSur la commune de St-Privat-de-Vallongue, la station est très isolée des autres connues en Cévennes ; elle est située aux abords d'une exploitation agricole. Cela suggère une introduction ancienne, peut-être à partir de fourrages, de plants ou de laine de moutons venant du nord du Mont Lozère ou du Valdonnez.



Fiche Biodiv'Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/100128>

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Espèce protégée

Taille : 3,7 - 4,5 cm

Observation : toute l'année

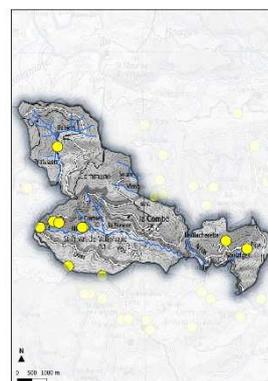
Espèce patrimoniale

Les Rhinolophes se reconnaissent facilement à leur museau portant une feuille nasale en forme de fer à cheval. Le Petit rhinolophe est le plus petit représentant de la famille des Rhinolophidés qui compte 3 espèces en France. Il pèse le poids d'un sucre (4 à 5 grammes).

Les colonies de reproduction comptent le plus souvent entre 10 et 30 femelles. Les gîtes de mise bas sont presque exclusivement localisés dans des constructions humaines (combles de maisons, granges, chaufferies, pigeonniers...).

Comme toutes les chauves-souris de France, le petit Rhinolophe est insectivore, et se nourrit de petits papillons, de mouches, de trichoptères.... Il chasse principalement dans les bois feuillus, le long des ripisylves et des haies.

Ces animaux pâtissent de la fermeture des caves et des greniers mais aussi du traitement chimique des charpentes qui les intoxique. Des actions simples comme la mise en place d'une « chiroptière » peuvent permettre leur maintien.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/60313>

Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)

Espèce protégée

Taille : 17 à 19 cm

Observation : mars à octobre

Espèce patrimoniale

© Malene Thyssen

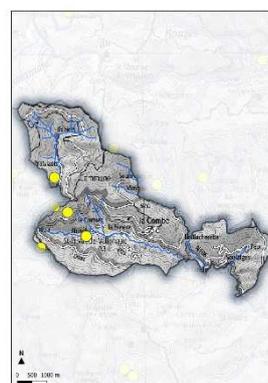
On ne présente plus cette espèce qui ne niche plus que dans des bâtiments construits par l'homme (écuries, étables, garages...) pourvu qu'un accès en vol soit disponible et permanent. Selon le suivi coordonné par le Muséum national (Vigie Nature), les populations de cette espèce auraient déclinées de 40% en France depuis la fin des années 1980.

Migratrice, l'espèce hiverne en Afrique subsaharienne. Elles quittent nos régions tempérées et septembre ou octobre, pour revenir en mars ou avril.

Exclusivement insectivore, elle chasse et s'abreuve en vol.

Le nid est construit avec de la boue prélevée au bord de l'eau, que le couple façonne en boulettes pour en faire une coupe dont la solidité est renforcée par des brindilles. Sa construction demande plus de 1000 voyages au couple, et sera utilisé plusieurs années, pour y élever annuellement une, souvent 2, rarement 3 nichées.

Sa dépendance au bâti humain, ainsi que la diminution de la biomasse des insectes sont les principales menaces.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/3696>

Le Citron de Provence (*Gonepteryx cleopatra*) ou Cléopâtre

Taille (aile antérieur) : 25 à 30 mm

Observation : janvier à mai

Espèce esthétique

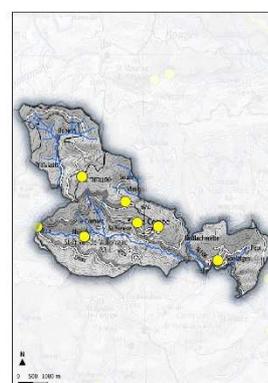
J.Hinojosa Galisteo

Le mâle de ce papillon de jour est jaune soufre sur le dessus des ailes postérieures, orange bordé de jaune sur les ailes antérieures. Le dessous des ailes, vert amande et nervuré, évoque une feuille. La femelle est moins vivement colorée.

Les œufs sont pondus de manière isolée sur les bourgeons ou les jeunes feuilles de Nerprun alatern (Rhamnus alaternus). Ils incubent entre 5 à 10 jours, puis la chenille se développe en 1 mois. Une fois la chrysalide formée, il faudra attendre 3 semaines supplémentaires pour voir émerger l'imago (= adulte ailé).

On voit surtout le Citron de Provence à proximité des fleurs jaunes au printemps (Soucis, pissenlit, Oxalis pied de chèvre) et plutôt roses pourpre ou bleues en été (Œillet, Sauge, Lavande, Vipérine et Scabieuse)

Seul papillon référencé sur la commune avant l'ABC, cette espèce méridionale est assez commune en Cévennes, à basse altitude au sortir de l'hiver, puis jusqu'aux plus hauts sommets au cœur de l'été. Une deuxième génération peut apparaître en fin d'été.



Fiche Biodiv' Cévennes : <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/espece/54419>



Gîte à chauves-souris en bois

Par Leclair59 — Travail personnel, CC BY-SA 4.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=40899699>



Exemple d'hôtel à insectes, avec sa propre toiture végétalisée.

Par Metilsteiner — Travail personnel, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=6740232>



Clôture en bois plessé

Par Stefan Kühn, CC BY-SA 3.0,
<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1833456>



Analyse globale et synthèse des enjeux

1. Connaissance de la biodiversité : où en sommes-nous ?

1.1. Etat des connaissances actuelles

L'ABC a permis une amélioration significative de la connaissance du patrimoine naturel sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue. Pour évaluer ce niveau de connaissance, il est intéressant de comparer, par groupe, le nombre d'espèces inventoriées à celui répertorié sur le territoire métropolitain. Pour être pertinent, ce ratio indicatif doit cependant être confronté à l'avis d'experts connaissant les espèces potentiellement présentes dans le périmètre d'étude, en se basant notamment sur les divers atlas de répartition disponibles.

Par exemple, 284 espèces d'oiseaux nichent plus ou moins régulièrement en France. 95 ont été contactées sur le territoire de St-Privat-de-Vallongue, dont 64 y nichent de façon possible, probable ou certaine (d'après le code associé par les auteurs à leurs observations et fonction du comportement des individus observés). Ce chiffre représente 23% de l'avifaune nicheuse de France métropolitaine mais il peut être considéré comme très proche de l'exhaustivité pour la commune.

Le **tableau 3** évalue le niveau de connaissance pour les différents groupes pour lesquels au moins une espèce a été notée au terme de l'ABC. On note qu'il est « bon » à « exhaustif ou presque » pour près de la moitié de ces groupes. Dans le détail, il est :

- exhaustif ou presque pour les **mantidés** (avec 2 espèces répertoriées sur 3 potentielles), les **oiseaux nicheurs** et les **reptiles** ;
- bon pour les **plantes à graines**, les **mousses**, les **fougères**, les **éphémères**, les **papillons de jour**, les **odonates** et les **orthoptères** ;
- moyen pour les **poissons** et les **mammifères** (avec sans doute moins de 50% des espèces inventoriées) ;
- faible pour les **coléoptères** et les **papillons de nuit** ;
- anecdotique pour les autres groupes qui, hormis pour les Névroptères, comptent plusieurs milliers d'espèces et très peu de spécialistes en France

Tableau 3.- Etat des connaissances sur le territoire communal des différents groupes inventoriés.

Légende : Très faible à anecdotique =) ; Faible= 3 ; Moyen = 33 ; Bon = 333 ; Exhaustif ou presque : 3333

Groupes		Nombre d'espèces inventoriées	Nombre d'espèces en France	% de la diversité nationale	Niveau de connaissances
Fonges	Lichens	26	3 160	< 1 %)
	Champignons non lichénisés	65	24 495	<< 1%)
Flore vasculaire	Mousses et hépatiques	175	1 000	17 %	333
	Fougères	29	114	25 %	333
	Plantes à graines	497	7 750	6 %	333
	Arachnides	1	1620	<< 1%)
Faune invertébrée	Coléoptères	193	10 626	2 %	3
	Diptères (<i>mouches, syrphes, moustiques...</i>)	1	8 834	<< 1%)
	Ephéméroptères	8	142	6 %	333
	Hémiptères (<i>punaises, cigales, pucerons...</i>)	16	3 299	< 1%)
	Hyménoptères (<i>guêpes, abeilles, fourmis...</i>)	1	8 504	<< 1%)
	Lépidoptères rhopalocères (<i>papillons de jour</i>)	78	253	31 %	333
	Lépidoptères hétérocères (<i>papillons de nuit</i>)	57	5 227	1 %	3
	Mantidés (<i>Mantes</i>)	2	8	25 %	3333
	Névroptères (<i>chrysopes, fourmillions...</i>)	1	175	< 1 %)
	Odonates (<i>libellules, demoiselles...</i>)	16	97	16 %	333
	Orthoptères (<i>criquets, grillons, sauterelles</i>)	36	231	16 %	333
	Poissons	3	84	4 %	33
	Amphibiens	4	37	11 %	333
	Faune vertébrée	Reptiles	12	45	27 %
Oiseaux : toutes espèces (toutes saisons)		92	575	16 %	333
nicheurs (possibles ou certains)		64	284	23 %	3333
Chiroptères (<i>chauves-souris</i>)		7	36	19 %	33
Mammifères (<i>autres que Chiroptères</i>)		18	103	17%	33

La quasi-exhaustivité des listes pourrait assez aisément être atteinte pour la plupart des vertébrés de la commune, à l'exception notable du groupe informel des micromammifères (mulots, campagnols, musaraignes...) pour lequel les méthodes d'inventaire nécessitent des moyens humains et matériels importants.

Malgré un nombre élevé d'observations et d'espèces identifiées, les 193 coléoptères inventoriés représentent un peu moins de 2 % des espèces décrites en France.

L'ordre des Aranéides compte 1 620 espèces, mais une seule observation et espèce d'araignée est actuellement répertoriée sur le territoire de St-Privat-

En quelques chiffres ...

Sur 23,72 km², en l'état actuel des connaissances, il est tout à fait remarquable de noter que Saint-Privat-de-Vallongue accueille :

- près d'une **cinquantaine d'habitats différents, dont au moins 34 habitats naturels ou semi-naturels** selon le référentiel *Corine Biotopes* qui propose une classification hiérarchisée des habitats présents en France, soit 9% des 503 habitats décrits³ dans ce catalogue;
- **6 % de la flore française métropolitaine ;**
- **25 % des espèces de fougères ;**
- **31 % des espèces de papillons de jour ;**
- **16 % des espèces de libellules et demoiselles;**
- **16% des criquets, grillons et sauterelles ;**
- **27% des espèces de reptiles ;**
- **23% des oiseaux nicheurs de France;**
- **19 % des espèces de chauves-souris** (probablement plus de 50% en réalité...)
- **17% des autres espèces de mammifères.**

Pour tous les groupes faunistiques cités, Saint-Privat-de-Vallongue accueille donc entre 16 et 31% des espèces françaises, sur une superficie représentant moins de 0,005% du territoire national !

La diversité floristique est également remarquable, puisqu'une espèce de plante à fleur sur 16 connues en France peut être observée sur la commune

1.2. La répartition géographique des observations

Pour juger de la pression d'observation sur le territoire d'étude, celui-ci a été découpé en mailles de 1x1 km. Sur les 41 mailles couvrant la commune,

de Vallongue ! Ceci bien que de nombreuses espèces soient aisément reconnaissables...

Les papillons de nuit, les arachnides et les hyménoptères sont des groupes auxquels s'intéressent de plus en plus de naturalistes, et pour lesquels le nombre de données collectées devrait augmenter dans les années à venir, sous réserve que les informations collectées rejoignent bien les bases de données existantes.

Enfin, l'étude des lichens et des coléoptères se révélerait particulièrement intéressante dans les milieux forestiers, notamment pour mieux caractériser et apprécier la valeur patrimoniale des vieilles forêts et des forêts anciennes présentes sur le territoire de la commune, et qui représentent un patrimoine devenu bien rare et dispersé en France.

seulement 8 s'inscrivent en totalité dans son périmètre compte tenu de sa forme allongée.

Pendant l'ABC, une attention particulière a été portée aux mailles « vides » qui correspondent à des secteurs pour lesquels aucune ou très peu de données étaient disponibles. Dans la limite de leur accessibilité, ce choix de prospection a été bien respecté puisqu'au terme de la démarche, seulement 7 mailles ne fournissent aucune donnée de faune, 7 mailles ne fournissent aucune donnée de flore ou de champignons, et **seulement 5** (qui ne couvrent que très partiellement la commune) **ne fournissent aucune donnée naturaliste.**

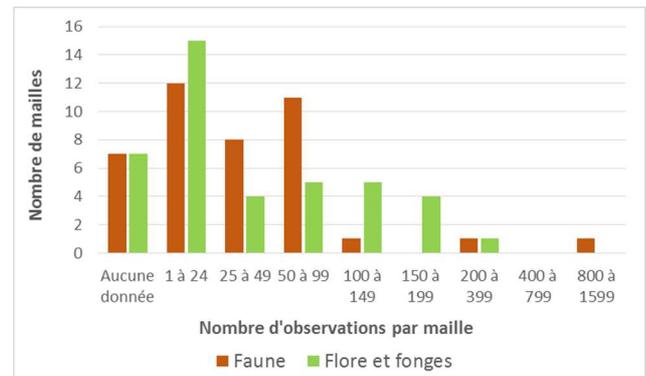


Figure.- Nombre d'observations par maille (faune et flore+ fonges) sur le territoire communal.

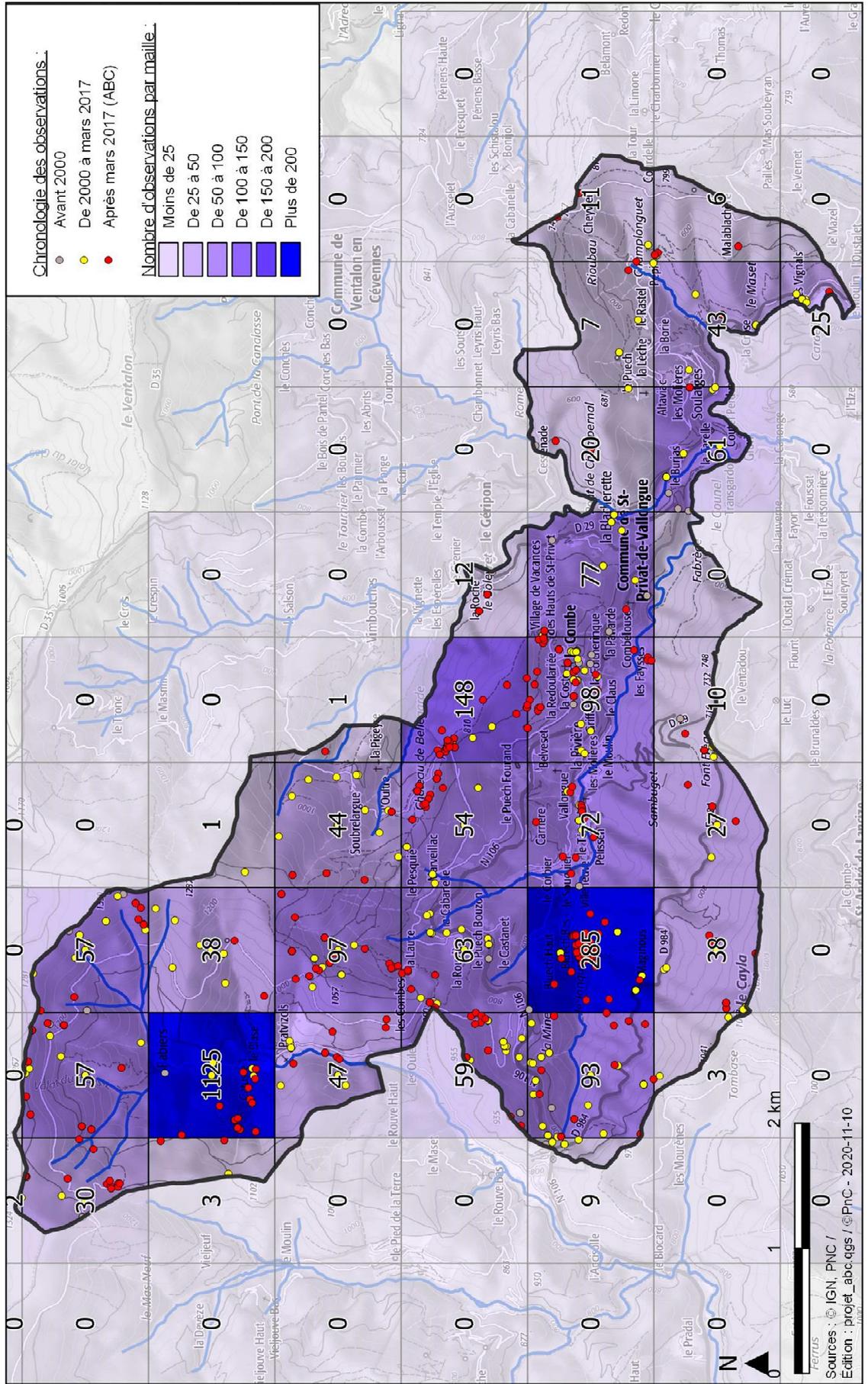
3 mailles dépassent les 100 observations pour la faune et 10 mailles pour la flore. Pour la faune, les mailles les plus prospectées sont localisées dans le secteur de Catusse-Rabiers, le Bluech-Maginous et entre St-Privat et le col de l'Anceze.

Pour la flore, les mailles ayant fournies le plus d'observations sont celles traversées par le Gardon d'Alès, le secteur entre Catusse et le Signal de Ventalon et la maille contenant le « vallon secret » de Champernal.

³ En limitant l'analyse à tous les habitats décrits au rang 4 de cette liste hiérarchisée, soit 2 rangs après la virgule.

Commune : Saint-Privat-de-Vallongue

Observations de "Faune" au terme des inventaires de l'ABC (mars 2020)



2. Les habitats et les espèces à enjeux

2.1. Les habitats à enjeux

La valeur patrimoniale d'un habitat peut être évaluée selon de nombreux critères dont sa rareté, sa typicité, le degré de menace pesant sur lui, la responsabilité d'un territoire pour sa conservation, son caractère emblématique d'une région donnée...

Le **tableau 4 page suivante** cite les habitats patrimoniaux inventoriés sur le territoire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue, et leurs statuts selon trois listes établies dans un but d'information ou de conservation, à savoir :

- L'annexe I de la Directive « Habitats » qui liste les habitats justifiant la désignation de sites Natura 2000 ;
- la liste des habitats justifiant la désignation de ZNIEFF en Languedoc-Roussillon ;
- la liste hiérarchisée des habitats naturels représentés dans la zone cœur du Parc national des Cévennes.

L'appréciation finale des enjeux reprend cette dernière liste, qui prend en compte les critères des deux listes précédentes, en y ajoutant un critère de responsabilité du parc national pour leur conservation. Il est à préciser que seule la partie de la commune localisée dans la zone cœur du parc a fait l'objet d'une cartographie de terrain, et que des habitats remarquables restent donc possiblement à découvrir sur les 76% restants du territoire qui n'a fait l'objet que d'une photo-interprétation.

Un habitat naturel présente un enjeu « exceptionnel » : les « **communautés amphibiens** » qui correspondent au tapis de végétaux vivaces périodiquement submergés bordant certaines pièces d'eaux stagnantes. Ces habitats sont surtout localisés au bord de micro-mares rocheuses et de suintements bordant le Gardon d'Alès et ses affluents. Du fait de leurs très petites superficies, ces habitats ne peuvent être cartographiés et leurs superficies cumulées se comptent en mètres carrés.

Cinq habitats présentent une valeur patrimoniale « très forte ». Il s'agit :

- d'habitats herbacés : **prairies maigres de fauche** et **pelouses silicicoles** ;
- d'habitats forestiers : **hêtraies chênaies** et **(hêtraies)-sapinières acidiphiles** ;
- **de boisements frais ou humides : aulnaies-frênaies** rivulaires.

Ces 5 habitats sont représentés par différents types et faciès selon l'altitude et les expositions qui déterminent les espèces végétales associées. Elles totalisent une superficie de **111 ha** (4,7% du territoire communal). **Les deux habitats forestiers représentent plus de 80% de cette superficie.**

Les **prairies de fauche** s'étendent sur une superficie d'environ 13 ha, en partie identifiées sur des vues aériennes.

Les habitats présentant un enjeu « fort » s'étendent sur environ 50 ha (soit 2,1% du territoire communal). Il s'agit de **sources**, de **landes sèches** (à Callune et genêt pileux, à Bruyère cendrée, à Genêt purgatif...), et d'habitats forestiers (**pineraies sylvestres sur dalles rocheuses** et **chênaies vertes**).

7 habitats présentent une valeur patrimoniale « modérée ». Ils totalisent **296 ha** (12,5% du territoire communal). Il s'agit principalement de **hêtraies-chênaies** et de **chênaies sessiliflores acidiphiles**, secondairement (17 ha) de **frênaies**.

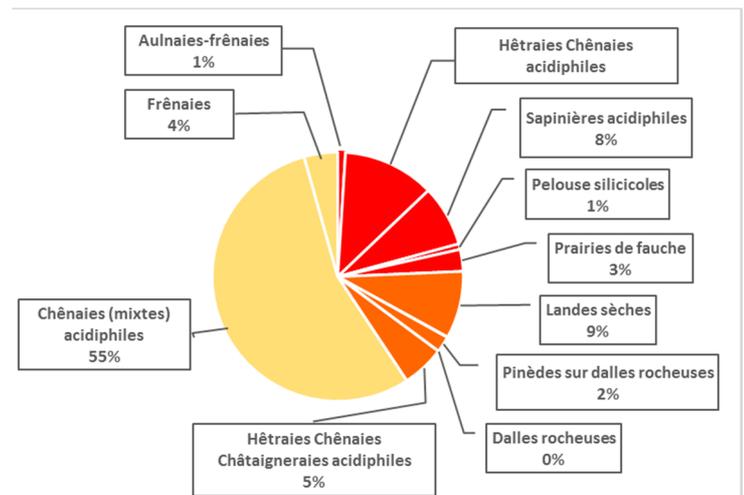


Tableau 4.- Habitats patrimoniaux inventoriés sur la commune de Saint-Privat-de-Vallongue.

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	ZNIEFF Languedoc-Rouss.	Enjeu zone cœur PNC	Enjeu communal	Superficie (ha)
Communautés amphibies	22.3	3170-1	Certaines déclinaisons	exceptionnel	enjeu exceptionnel	nc
Aulnaies frênaies collinéennes	44.3	91E0-6	Certaines déclinaisons	très fort	enjeu très fort	2,40
Aulnaies frênaies montagnardes	44.3	91E0-8		très fort	enjeu très fort	2,10
Chênaies vertes supraméditerranéennes sur schiste faciès à châtaignier	45.32	9260-1		très fort	enjeu très fort	0,03
Hêtraies Chênaies acidiphiles	41.12	9120-4	(sous-type méditerranéen / 41.122)	très fort	enjeu très fort	54,13
Sapinières acidiphiles	42.13	9120-4		très fort	enjeu très fort	36,24
Pelouses à Agrostis-Festuca	35.12	6230-4		très fort	enjeu très fort	1,92
Pelouses siliceuses sèches	35.1	6230-4		très fort	enjeu très fort	1,40
Prairies de fauche submontagnardes (médio-européennes)	38.23	6510-7		très fort	enjeu très fort	0,54
Prairies naturelles de fauche de plaine	38.2	6510-7		très fort	enjeu très fort	12,42
Chênaies vertes mesoméditerranéennes sur schiste	45.313	9340-6		fort	enjeu fort	0,16
Chênaies vertes supraméditerranéennes sur schiste	45.32	9340-6		fort	enjeu fort	0,14
Landes montagnardes à Calluna et Genista pilosa	31.226	4030-13		fort	enjeu fort	1,98
Landes sèches	31.2	4030-13		fort	enjeu fort	38,01
Pinèdes des dalles rocheuses siliceuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif	42.57	-		fort	enjeu fort	9,55
Sources	54.1	-	Sources à bryophytes (54.111)	fort	enjeu fort	0,00
Dalles rocheuses	62.3	8230-3		modéré	enjeu modéré	nc
Chênaies mixtes acidiphiles	41.5	-		modéré	enjeu modéré	37,81
Chênaies mixtes acidiphiles faciès à châtaignier	41.5	-		modéré	enjeu modéré	148,95
Chênaies sessiliflores acidiclinales	41.23	-		modéré	enjeu modéré	14,64
Chênaies sessiliflores acidiclinales faciès à châtaignier	41.23	-		modéré	enjeu modéré	49,90
Frênaies des collines	41.24	-		modéré	enjeu modéré	17,15
Frênaies des montagnes	41.24	-		modéré	enjeu modéré	1,11
Frênaies supraméditerranéennes	41.3	-		modéré	enjeu modéré	1,50
Hêtraies Chênaies acidiphiles faciès à châtaignier	41.12	-		modéré	enjeu modéré	25,31
Total général						457,40

2.2. Les espèces patrimoniales

L'évaluation de la valeur patrimoniale des espèces animales et végétales se fonde sur les textes juridiques et sur des listes établissant leur statut de conservation sur la base de différents critères (aire de répartition, abondance, dynamique des populations, responsabilité régionale, etc.). Ces documents de référence sont :

- la liste des espèces protégées au niveau départemental, régional ou national (arrêtés préfectoraux ou ministériels) ;
- L'annexe II de la Directive « Habitats » qui cite les espèces justifiant la création de sites Natura 2000 ;

- les listes rouges de l'UICN⁴ ;
- La liste des espèces animales et végétales « déterminantes » pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon ;
- La liste hiérarchisée des enjeux de conservation des espèces animales en Occitanie (DREAL, 2019) ;
- La liste hiérarchisée des enjeux relatifs à la conservation de la faune et de la flore en zone cœur du Parc national des Cévennes.

⁴ L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une organisation non gouvernementale qui évalue le risque d'extinction des espèces en s'appuyant sur 5 critères biologiques (effectif d'une population, taux de déclin, superficie de la répartition géographique et son degré de fragmentation). Les espèces indigènes et sauvages sont classées en onze catégories, dont 3 trois correspondent à des

espèces menacées (**CR** = en danger critique d'extinction, **EN** = en danger d'extinction et **VU** = Vulnérable). La catégorie **NT** (near threatned) désigne les espèces « quasi menacées ». La liste rouge mondiale (accessible sur internet : <https://www.iucnredlist.org>) est déclinée au niveau européen, national et même régional pour certains groupes d'espèces.

2.2.1. Les champignons et lichens

Les champignons ne sont protégés par aucun arrêté ministériel au niveau national, ni par aucun arrêté préfectoral en Occitanie. La cueillette de tous les champignons est toutefois réglementée par le code forestier (article R163-5). Elle peut être interdite par le propriétaire d'un terrain ou dans des aires protégées.

Quelques régions de France proposent des listes rouges de champignons menacés, mais aucune n'existe pour l'ex-région Languedoc-Roussillon ou pour l'Occitanie.

L'intérêt patrimonial des espèces de lichens et de champignons se base donc principalement sur l'avis et la connaissance du territoire par des experts mycologues.

Sur les 91 espèces de lichens et champignons inventoriées sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue, **2 espèces se distinguent des autres par leur rareté**, *sticta limabata* étant par ailleurs une espèce bio-indicatrice d'une longue continuité forestière (forêts anciennes).

Tableau.- Champignons et lichens patrimoniaux inventoriés sur la commune de Saint-Privat de-Vallongue.

Classe	Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Valeur patrimoniale
Lecanoromycetes	Peltigerales	Lobariaceae	<i>Sticta limbata</i>		Modérée
Lecanoromycetes	Peltigerales	Peltigeraceae	<i>Peltigera venosa</i>		Modérée

2.2.2. La flore

2.2.2.1. Bryophytes (mousses, sphaignes, hépatiques et anthocérotes)

Aucune des 175 espèces de mousses inventoriées sur le territoire de la commune ne présente de caractère patrimonial.

2.2.2.2. Ptéridophytes (fougères, prêles, lycopes...)

7 fougères sur les 29 inventoriées présentent une valeur patrimoniale notable.

Espèce protégée au niveau national, déterminante pour les ZNIEFF en Languedoc-Roussillon et « quasi menacée » sur le territoire national, l'**Ophioglosse des Açores** présente une valeur patrimoniale « très forte ». L'unique station découverte sur le territoire communal a été trouvée sur les rives du Gardon d'Alès, en aval de Coutel-Perdut.

Deux espèces présentent une valeur patrimoniale « forte » : Le Dryoptéris des Cévennes et le Dryoptéris dilaté. Les stations découvertes sont essentiellement localisées au bord du gardon (y compris le vallon de Champernal) et au bord du Gardon d'Alès.

Quatre espèces, rares en Cévennes, présentent une valeur patrimoniale « modérée » (**tab. 5**).

Tableau 5.- Fougères patrimoniales inventoriées sur la commune de Saint-Privat de-Vallongue.

Nom français	Nom scientifique	Statuts réglem.	ZNIEFF	Abond.	Endem.	LR FR	LR EUR	LRM	Valeur patrimoniale
Ophioglosse des Açores	<i>Ophioglossum azoricum</i>	PN	Déterminante	R		NT			Très forte
Dryoptéris des Cévennes	<i>Dryopteris ardechensis</i>		Déterminante	R	oui	VU			Forte
Dryoptéris dilaté	<i>Dryopteris dilatata</i>			RR					Forte
<i>Blechnum spicant</i>	<i>Blechnum spicant</i>			AR					Modérée
Capillaire des murailles à rachis épais	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>pachyrachis</i>			AR					Modérée
Ophioglosse commun	<i>Ophioglossum vulgatum</i>			AR					Modérée
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>			AR					Modérée

2.2.2.3. Spermaphytes (= plantes à fleurs / à graines)

52 espèces présentent une valeur patrimoniale notable (soit 10% de la flore inventoriée sur le territoire communal). Parmi ces espèces (**tab. 6**) :

- **6 présentent une valeur « très forte »** (1,2% des plantes à fleurs inventoriées). Parmi elles, deux sont des orchidées protégées au niveau national : l'**Orchis punaise** (prairies et suintements humides) et la **Spiranthe d'été** (suintements des dalles rocheuses). Cette dernière espèce, inscrite dans la catégorie « Vulnérable » de

la liste rouge nationale, présente le niveau de menace le plus élevé parmi toutes les espèces inventoriées sur la commune.

- **15 présentent une valeur « forte » (3%).** Une de ces espèces est protégée au niveau national : le **Ciste de Pouzols** qui croît dans les pineraies et châtaigneraies supra- et mésoméditerranéennes. Comme le **Saxifrage de Prost**, cette espèce est endémique du sud-est du Massif Central. Cinq espèces sont « déterminantes » pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon, et quatre sont « quasi menacées » en France ou en Europe (**dont 3 orchidées** : la **Sérapias langue**, la **Spiranthe d'automne** et l'**Epipactis à petites feuilles**).
- **31 présentent une valeur « modérée » (6,2 %).** L'Hélianthème en ombelle est « déterminante » et la Marguerite de Montpellier est « remarquable » pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon. Les autres espèces sont plus ou moins rares sur le territoire du PnC, qui endosse pour certaines une responsabilité non négligeable pour leur conservation.

Tableau 6.- Plantes à fleurs patrimoniales inventoriées sur la commune de Saint-Privat de-Vallongue.

Nom français	Nom français	Statuts réglem.	ZNIEFF	Abond.	Endem.	LR FR	LR EUR	LRM	Valeur patrimoniale
Centenille naine	<i>Lysimachia minima</i>		Déterminante	R					Très forte
Orchis punaise	<i>Anacamptis coriophora subsp. coriophora</i>	PN, CCB	Remarquable	R					Très forte
Pied de chat dioïque	<i>Antennaria dioica</i>			R					Très forte
Piloselle de Lepéletier	<i>Pilosella peleteriana</i>		Déterminante	R					Très forte
Saxifrage de Prost	<i>Saxifraga prostii</i>		Déterminante	R	2	LC			Très forte
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	PN, CCB	Remarquable	RR		VU	DD		Très forte
Canche moyenne	<i>Deschampsia media</i>			R					Forte
Ciste de Pouzolz	<i>Cistus pouzolzii</i>	PN	Déterminante	AC	2				Forte
Corrigiole des grèves	<i>Corrigiola littoralis</i>			R					Forte
Épipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>	CCB		R		LC	NT		Forte
Géranium des prés	<i>Geranium pratense</i>			RR					Forte
Linaires de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>			RR					Forte
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>			RR					Forte
Millepertuis à feuilles de lin	<i>Hypericum linariifolium</i>		Déterminante	AR					Forte
Pétasite blanc	<i>Petasites albus</i>			R					Forte
Saxifrage de L'Écluse	<i>Micranthes clusii</i>		Déterminante	AC					Forte
Sérapias langue	<i>Serapias lingua</i>	CCB		R		NT	LC		Forte
Silène à fleurs vertes	<i>Silene viridiflora</i>	PR	Déterminante	RRR		NT			Forte
Spiranthe d'automne	<i>Spiranthes spiralis</i>	CCB		RR		NT	LC		Forte
Trèfle raide	<i>Trifolium strictum</i>		Déterminante	R					Forte
Trèfle souterrain	<i>Trifolium subterraneum</i>			RR					Forte
Anthémis des rochers	<i>Anthemis cretica subsp. saxatilis</i>			AR					Modérée
Aristolochie à feuilles rondes	<i>Aristolochia rotunda</i>			R					Modérée
Arnica des montagnes	<i>Arnica montana</i>	CDH5		R					Modérée
Arnoséris naine	<i>Arnoseric minima</i>			AR					Modérée
Doronic à feuilles cordées	<i>Doronicum pardalianches</i>			AR					Modérée
Églantier des Vosges	<i>Rosa vosagiaca</i>			R					Modérée
Épipactis rouge sombre	<i>Epipactis atrorubens</i>	CCB		R		LC	LC		Modérée
Géranium pourpre	<i>Geranium purpureum</i>			AR					Modérée
Gesse à fruits ronds	<i>Lathyrus sphaericus</i>			R					Modérée
Hélianthème en ombelle	<i>Cistus umbellatus</i>		Déterminante	R					Modérée
Jonc capité	<i>Juncus capitatus</i>			AR					Modérée
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i>			AR					Modérée
Lathrée écailleuse	<i>Lathraea squamaria</i>			R					Modérée
Lysimaque des bois	<i>Lysimachia nemorum</i>			R					Modérée
Marguerite de Montpellier	<i>Leucanthemum monspeliense</i>		Remarquable	AC					Modérée
Millepertuis à quatre angles	<i>Hypericum tetrapterum</i>			R					Modérée
Oeillet de Montpellier	<i>Dianthus hyssopifolius</i>			AR					Modérée
Orme lisse	<i>Ulmus laevis</i>	RV83		R					Modérée
Orpin pourpier	<i>Sedum cepaea</i>			R					Modérée
Petite linaires	<i>Chaenorhinum minus</i>			AR					Modérée

Radiole faux-lin	<i>Radiola linoides</i>		Dét. Pyr.	AR		Modérée
Réséda de Jacquin	<i>Reseda jacquini</i>			AC	1	Modérée
Rosier à feuilles de Boucage	<i>Rosa spinosissima</i>			R		Modérée
Sagine apétale	<i>Sagina apetala</i>			AR		Modérée
Sanicle d'Europe	<i>Sanicula europaea</i>			R		Modérée
Scirpe sétacé	<i>Isolepis setacea</i>			R		Modérée
Scorzonère humble	<i>Scorzonera humilis</i>	DV01	Dét. Pyr.	AC		Modérée
Séneçon livide	<i>Senecio lividus</i>			R		Modérée
Silene visqueux	<i>Viscaria vulgaris</i>			R		Modérée
Trèfle aggloméré	<i>Trifolium glomeratum</i>			AR		Modérée

2.2.3. La faune

2.2.3.1. L'entomofaune (= insectes et autres arthropodes)

18 espèces d'insectes présentent une valeur patrimoniale notable.

5 espèces présentent une valeur patrimoniale « très forte ». Le **Grand Capricorne**, la **Diane** et la **Cordulie à corps fins** sont trois espèces protégées par la loi en France (qui protège les individus mais également leurs sites de reproduction ou de repos). Ces trois espèces, ainsi que le **Lucane cerf-volant**, sont d'intérêt communautaire. Quatre de ces 5 espèces sont soit menacées au niveau mondial, soit « menacées » ou « quasi menacées » au niveau européen selon les listes rouges de l'UICN.

Parmi les **espèces de valeur patrimoniale « forte »**, il est à noter que l'**Hespérie des hélianthèmes** est un papillon de jour « en danger d'extinction » en Occitanie, mais non menacé au niveau national.

Comme leurs noms le suggèrent, l'**Antaxie cévenole** et le **Criquet de l'Aigoual** sont deux criquets endémiques du sud du Massif central. Leurs populations sont menacées et à surveiller en France.

Le **Cordulégastre bidenté** est une libellule liée aux sources et ruisselets, endémique des massifs montagneux du sud de l'Europe entre les Pyrénées et les Balkans. Elle est considérée comme « quasi menacée » aux niveaux européen et mondial.

Enfin **8 espèces présentent un enjeu « modéré »** : il s'agit de 4 coléoptères saproxyliques, de 3 papillons de jour et d'une libellule. L'**Hespérie du Marrube** est la seule espèce potentiellement menacée selon les listes rouges consultées (l'espèce est « quasi-menacée » en Europe). La valeur patrimoniale « modérée » des 7 autres espèces résulte de leur note dans la liste hiérarchisée des enjeux en zones cœur du Parc national des Cévennes.

Tableau 7.- Entomofaune patrimoniale inventoriée sur la commune de Saint-Privat de-Vallongue.

Légende	Nom français	Nom scientifique	Statuts réglem.	Endem.	LR FR	LR EUR	LRM	Valeur patrimoniale
Coléoptères	<i>Ampedus brunnicornis</i>	<i>Ampedus brunnicornis</i>				VU	VU	Très forte
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	PN, DH 2/ DH 4	Oui	LC	NT	LC	Très forte
Coléoptères	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	PN, DH2 / DH4			NT	VU	Très forte
Papillons de jour	La Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	PN, DH4		LC	LC		Très forte
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH2			NT		Très forte
Papillons de jour	Hespérie des Hélianthèmes	<i>Pyrgus foulquieri</i>			LC			Forte
Odonates	Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>			LC	NT	NT	Forte
Odonates	Gomphe à forceps méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>			LC	LC	LC	Forte
Orthoptères	Antaxie cévenole	<i>Antaxius sorrezensis</i>		Oui	Menacé, à surveiller	LC	LC	Forte
Orthoptères	Criquet de l'Aigoual	<i>Chorthippus saulcyi algoaldensis</i>		Oui	Menacé, à surveiller			Forte
Coléoptères	<i>Ampedus praeustus</i>	<i>Ampedus praeustus</i>				LC		Modérée
Coléoptères	<i>Hypoganus inunctus</i>	<i>Hypoganus inunctus</i>				LC		Modérée
Coléoptères	<i>Prostomis mandibularis</i>	<i>Prostomis mandibularis</i>						Modérée
Coléoptères	<i>Pycnomerus terebrans</i>	<i>Pycnomerus terebrans</i>						Modérée
Papillons de jour	Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>			LC	LC		Modérée
Papillons de jour	Hespérie du Marrubee	<i>Carcharodus floccifer</i>			LC	NT		Modérée
Papillons de jour	Mélictée des Linaires	<i>Melitaea deione</i>			LC	LC		Modérée
Odonates	Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatatus</i>			LC	LC		Modérée

2.2.3.2. Les vertébrés

47 parmi les 200 espèces inventoriées (soit 24%) présentent une valeur patrimoniale notable.

Cette valeur est exceptionnelle pour 3 oiseaux qui sont « en danger d'extinction » en Occitanie ou en France, et quasi-menacées en Europe pour 2 d'entre-elles. Il s'agit de la **Fauvette pitchou** (également quasi menacée au niveau mondial), du **Gobemouche noir** (nicheur rare et localisé en France) et du **Busard Saint-Martin** (dont la nidification est incertaine sur le territoire communal).

8 espèces présentent une valeur patrimoniale « très forte », dont 2 poissons (le **Barbeau méridional** étant presque endémique du bassin méditerranéen français), un reptile (**Lézard des souches**), trois oiseaux (**Circaète Jean-le-Blanc**,

Torcol fourmilier, **Traquet motteux**) et deux chiroptères menacés en Europe et « quasi-menacés » au niveau mondial (**Barbastelle d'Europe** et **Rhinolophe euryale**).

19 espèces présentent une valeur patrimoniale « forte », dont 1 poisson (la **Truite de mer**), 12 espèces d'oiseaux, 3 reptiles et 3 mammifères (dont 2 Chiroptères).

17 espèces présentent une valeur « modérée » ; aucune n'est menacée au niveau régional, national, européen ou mondial selon les listes rouges consultées, mais elles sont associées à un enjeu « modéré » selon la liste de la DREAL Occitanie ou à un enjeu « fort » sur le territoire du Parc national des Cévennes.

Tableau 8.- Faune patrimoniale inventoriée sur la commune de Saint-Privat de-Vallongue.

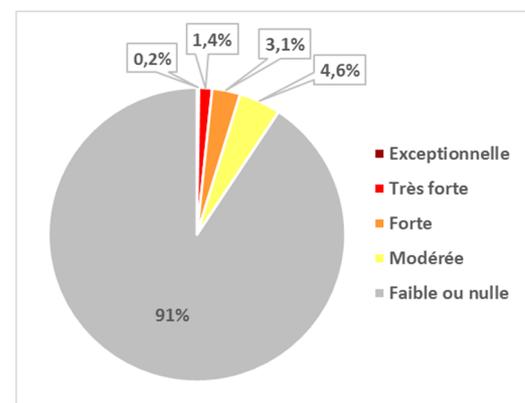
Légende	Nom français	Nom scientifique	DO/DH	LR LR/Occ	LR FR	LR EUR	LRM	Endem	DREAL	PNC	Valeur patrimoniale
Oiseaux	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>		EN	DD	LC	LC		Modéré	Except.	Exceptionnelle
Oiseaux	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	DO 1	VU	EN	NT	NT	Oui	Fort	Fort	Exceptionnelle
Oiseaux	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO 1	EN	LC	NT	LC		Modéré	Except.	(Exceptionnelle)
Poissons	Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	DH 2		NT	NT	NT		Fort	Fort	Très forte
Poissons	Blageon	<i>Telestes souffia</i>	DH 2		NT	LC	LC	(EUR)	Fort	Très fort	Très forte
Reptiles	Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>		VU	LC	LC	NE		Modéré	Très fort	Très forte
Oiseaux	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO 1	LC	LC	LC	LC		Modéré	Très fort	Très forte
Oiseaux	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		NT	NT	LC	LC		Modéré		Très forte
Oiseaux	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		NT	NT	LC	LC		Modéré	Très fort	Très forte
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	DO 1		LC	VU	NT		Fort	Fort	Très forte

Chiroptères	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	DO 1	LC	VU	NT		Très fort		Très forte
Poissons	Truite de mer	<i>Salmo trutta</i>		LC	LC	LC		Modéré	Fort	Forte
Oiseaux	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		LC	LC	LC		Faible	Très fort	Forte
Oiseaux	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	DO 1	LC	LC	LC		Modéré	Très fort	(Forte)
Oiseaux	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europæus</i>	DO 1	LC	LC	LC		Faible	Fort	Forte
Oiseaux	Venturon montagnard	<i>Carduelis citrinella</i>		LC	NT	LC		Modéré	Fort	Forte
Oiseaux	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>		LC	LC	LC		Faible	Très fort	Forte
Oiseaux	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	DO 1	LC	LC	LC		Faible	Très fort	Forte
Oiseaux	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>		LC	VU	LC		Modéré	Très fort	Forte
Oiseaux	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		NT	LC	LC		Faible		Forte
Oiseaux	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO 1	NT	LC	LC		Modéré	Fort	Forte
Oiseaux	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO 1	LC	LC	LC		Modéré	Fort	Forte
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		VU	VU	LC		Modéré	Fort	Forte
Oiseaux	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		LC	LC	VU	VU	Modéré	Fort	(Forte)
Reptiles	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>		NT	LC	LC		Modéré		Forte
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>		NT	LC	LC		Modéré	Fort	Forte
Reptiles	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>		LC	LC	LC	Oui	Modéré	Très fort	Forte
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	DO 1	LC	NT	NT		Fort	Fort	Forte
Chiroptères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	DO 1	LC	NT	LC		Fort		Forte
Chiroptères	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	DO 1	LC	NT	LC		Modéré	Très fort	Forte
Amphibiens	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>		LC	LC	LC	(EUR)	Modéré		Modérée
Oiseaux	Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>		LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		NT	LC	LC		Modéré		Modérée
Oiseaux	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée
Oiseaux	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>		LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO 1	LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO 1	LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>		LC	LC	LC		Faible		Modérée
Oiseaux	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>		LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Hirondelle de rochers	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>		LC	LC	LC		Faible	Fort	Modérée
Oiseaux	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée
Oiseaux	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée
Oiseaux	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée
Oiseaux	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée
Reptiles	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		LC	NT	LC		Modéré		Modérée
Reptiles	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>		LC	LC	LC		Modéré		Modérée

2.3. Les habitats d'espèces patrimoniales

Tous groupes confondus (fonges, flore et faune), un total de 124 espèces observées sur le territoire de Saint-Privat-de-Vallongue présentent une valeur patrimoniale comprise entre « modérée » et « exceptionnelle » (soit 9% du total) et méritent une attention particulière. Dans le détail :

- 3 espèces présentent une valeur patrimoniale « exceptionnelle » (0,2% des espèces) ;
- 19 espèces une valeur patrimoniale « très forte » (1,4 %) ;
- 41 espèces une valeur patrimoniale « forte » (3,1 %) ;
- 61 espèces une de valeur patrimoniale « modérée » (4,6%).



Aux 1200 autres espèces inventoriées peut être associé une **valeur patrimoniale faible**, s'agissant d'espèces indigènes communes et répandues, non menacées et ne présentant pas d'enjeu de conservation à l'échelle locale ou régionale (espèces

non endémiques, ou dont les Cévennes n'accueillent pas de populations importantes, etc.).

Par ailleurs, une vingtaine d'espèces sont « non évaluées » dans les listes rouges car **issues d'une introduction** relativement récentes ; certaines, acclimatées, constituent même une menace pour la flore ou la faune indigène lorsqu'elles montrent une tendance envahissante (cf paragraphe 2.4).

En répartissant les 124 espèces patrimoniales dans leurs différents milieux de vie (une espèce pouvant en fréquenter plusieurs), on note que **toutes les trames écologiques accueillent des espèces remarquables**.

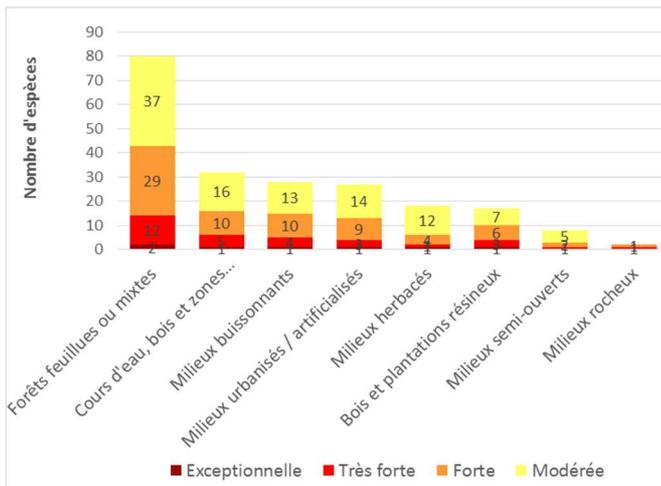
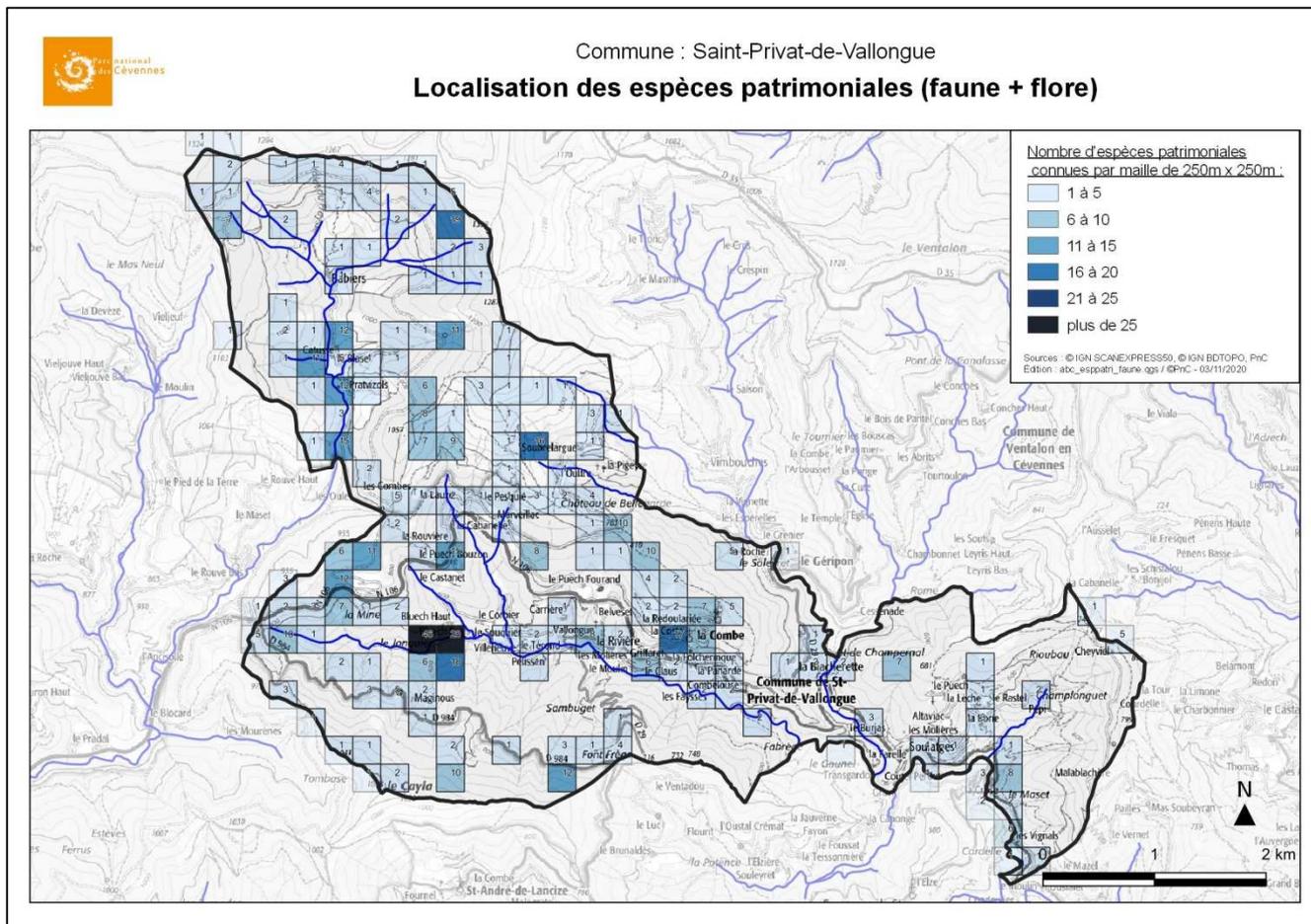


Figure.- Distribution par trame des espèces patrimoniales. (NB : l'importance des milieux boisés pour les espèces patrimoniales est exagérée par la non prise en compte d'habitats intra-forestiers non cartographiés (landes, affleurements rocheux, ruisselets...). Dans le même sens, celle des milieux rocheux est sous-estimée par leur petite superficie et leur invisibilité sur les vues aériennes.

Les types de milieux les plus riches en espèces patrimoniales sont, par ordre décroissant :

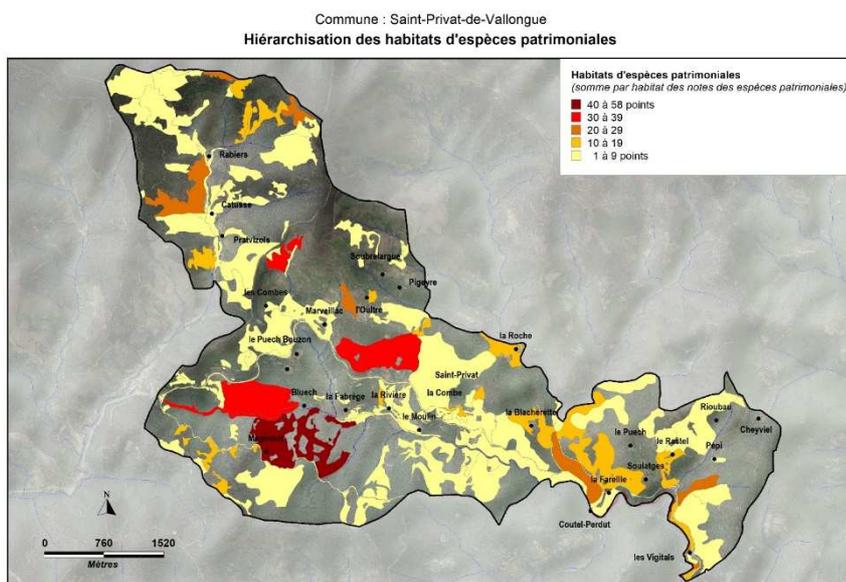
- les **forêts feuillues**, d'autant plus riches en espèces qu'il s'agit de forêts âgées et anciennes, avec plusieurs strates de végétation, riches en habitats intra-forestiers (landes, affleurements rocheux, pelouses, ruisselets...) et en micro-habitats liés notamment au bois mort (volis, chablis, cavités de pourriture, loges de pics, fissures dans les troncs ou les charpentières, etc.);

- les **milieux aquatiques et les habitats humides rivulaires** (y compris les suintements sur berges rocheuses et les frênaies et aulnaies-frênaies), dont la richesse contraste avec la très faible superficie de ces habitats sur le territoire étudié;
- les **milieux buissonnants**, riches notamment en plantes, en reptiles et en insectes (dont des espèces endémiques comme l'Antaxie cévenole ou le Criquet de l'Aigoual), mais aussi en oiseaux menacés (nidification possible du Busard Saint-Martin, reproduction des fauveltes pitchou et passerinette...).
- Les milieux artificiels que sont les **villages et hameaux** arrivent dans ce classement en 4^{ème} position, car ils accueillent aussi des espèces remarquables, comme l'Hirondelle rustique, le Serin cini, l'Alyte accoucheur ou encore le Grand et le Petit Rhinolophe, chauves-souris dont les colonies de femelles se reproduisent dans des constructions humaines (granges, combles, pigeonniers, etc.).
- les **milieux herbacés**, bien que faiblement représentés sur le territoire communal, abritent 17 espèces patrimoniales;
- les **plantations de résineux**, bien qu'artificielles, peuvent accueillir des espèces remarquables, essentiellement quand elles sont âgées, avec un sous-bois diversifié, et associées à des habitats intra-forestiers qui diversifie leur structure. Généralement, la biodiversité associée aux essences plantées non indigènes est inversement proportionnelle à la distance séparant le lieu de plantation de leur région d'origine (très faible pour le Sapin de Douglas originaire d'Amérique du Nord, elle est sensiblement plus importante pour le Sapin pectiné sans doute naturellement présent sur le versant nord du Mont Lozère...);
- les **milieux rocheux**, aussi très faiblement représentés sur le territoire communal, accueillent plusieurs plantes saxicoles remarquables, dont des endémiques des Cévennes ou du sud du Massif Central (Réséda de Jacquin, Saxifrage de Prost, Sauge glutineuse...).



La carte ci-dessus recense le nombre d'espèces patrimoniales par maille de 1 km². On remarque que ces mailles sont plus ou moins bien réparties sur tout le territoire, avec une concentration plus marquée :

- le long du Gardon d'Alès en aval de la Farelle et en amont de ce hameau le long des deux affluents que sont le Gardon et le ruisseau de Conchès. Le secteur décrit s'inscrit de fait dans le périmètre de la ZNIEFF 1 « vallée du Gardon d'Alès » ;
- la vallée du Gardon d'Alès en amont de Bluech ;
- le haut du valat de la Bressonnière, au nord des Combes ;
- le vallon d'Aymales, à l'ouest de Catusse ;
- les crêtes du Signal de Ventalon et les pentes sous-jacentes.



Pour hiérarchiser les habitats d'espèces selon la qualité des espèces qu'ils abritent, nous avons attribué une note à chaque espèce selon sa valeur patrimoniale (modérée = 2, forte = 4, très forte = 8, exceptionnelle = 16), puis fait la somme des notes pour chaque habitat. La carte ci-contre présente le résultat de cette méthode.

En plus des zones riches en espèces patrimoniales précédemment citées, on notera l'intérêt élevé des abords du col de l'Ancize, dont les landes et milieux semi-ouverts accueillent plusieurs espèces de très forte valeur patrimoniale (Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual, Fauvette pitchou), ainsi que la Fauvette passerinette, le Traquet motteux ou encore le Gobemouche noir dans les boisements avoisinants.

2.4. Les espèces exotiques envahissantes

Lorsqu'elles sont déplacées en dehors de leur aire de répartition naturelle, la plupart des espèces ne se maintiennent pas, n'étant pas adaptées à leur nouvel environnement (sols, climats, pollinisateurs, parasites, prédateurs...). D'autres, en revanche, vont s'acclimater et s'incorporer durablement aux communautés animales ou végétales locales. Certaines de ces espèces naturalisées vont malheureusement développer un caractère envahissant, c'est-à-dire former des populations denses, et qui s'étendent rapidement au détriment des espèces indigènes. Cela concernerait environ 1 plante introduite sur 1000...

Les plantes invasives les plus connues qui marquent aujourd'hui fortement nos paysages sont par exemple la Canne de Provence, la Rénouée du Japon, le Robinier faux-acacia... Parmi les insectes, le Doriphore, le Frelon asiatique, la Pyrale du Buis, les Ecrevisses « américaines », la Perche soleil, la Tortue de Floride, le Vison américain... ne sont que quelques exemples.

Les invasions biologiques peuvent avoir un impact sur la santé humaine (diffusion de pollens allergisants par exemple) et avoir localement des conséquences économiques importantes (Doriphore sur les champs de patate, Frelon asiatique sur les ruches...). Elles peuvent aussi constituer une des principales causes de déclin d'espèces indigènes, parce que porteuses saines de maladie (Ecrevisses américaines responsable du déclin des espèces indigènes) ou produisant des substances toxiques, ou parce que plus compétitives pour les ressources, ou parce que sans prédateurs...

Parmi les espèces végétales inventoriées sur la commune **21 plantes sont considérées comme exotiques et envahissantes**. Elles sont citées dans le **tableau 9** ci-dessous.

Tableau 9.- Liste des espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes observées sur le territoire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue.

Nom latin	Nom français	Type d'enjeu
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambrosie annuelle / Ambroisie élevée	Enjeu régional (Occ)
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot	Enjeu régional (Occ)
<i>Bromus catharticus</i>	Brome faux Uniola	Enjeu régional (MP)
<i>Buddleja davidii</i>	Buddleja du père David	Enjeu régional (Occ)
<i>Campylopus introflexus</i>		A surveiller
<i>Cytisus multiflorus</i>	Cytise blanc	A surveiller
<i>Cytisus striatus</i>	Genêt strié	A surveiller
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	Modéré
<i>Eragrostis virescens</i>	Éragrostide verdissante	A surveiller
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	Enjeu régional (MP)
<i>Erigeron blakei</i>	Vergerette de Blake	A surveiller
<i>Erigeron canadensis</i>	Conyze du Canada	Enjeu régional (MP)
<i>Erigeron sumatrensis</i>	Vergerette de Barcelone	Enjeu régional (MP)
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	Enjeu régional (MP)
<i>Lapsana communis subsp. intermedia</i>	Lapsane intermédiaire	Enjeu régional (MP)
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire fausse-camomille	A surveiller
<i>Opuntia ficus-indica</i>	Figuier de Barbarie	Alerte
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	Modéré
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Enjeu régional (Occ)
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile	Modéré
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	Enjeu régional (MP)

Concernant les **espèces animales** inventoriées sur la commune, **5 sont considérées comme exotiques et envahissantes**. Elles sont citées dans le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10.- Liste des espèces animales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes observées sur le territoire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue.

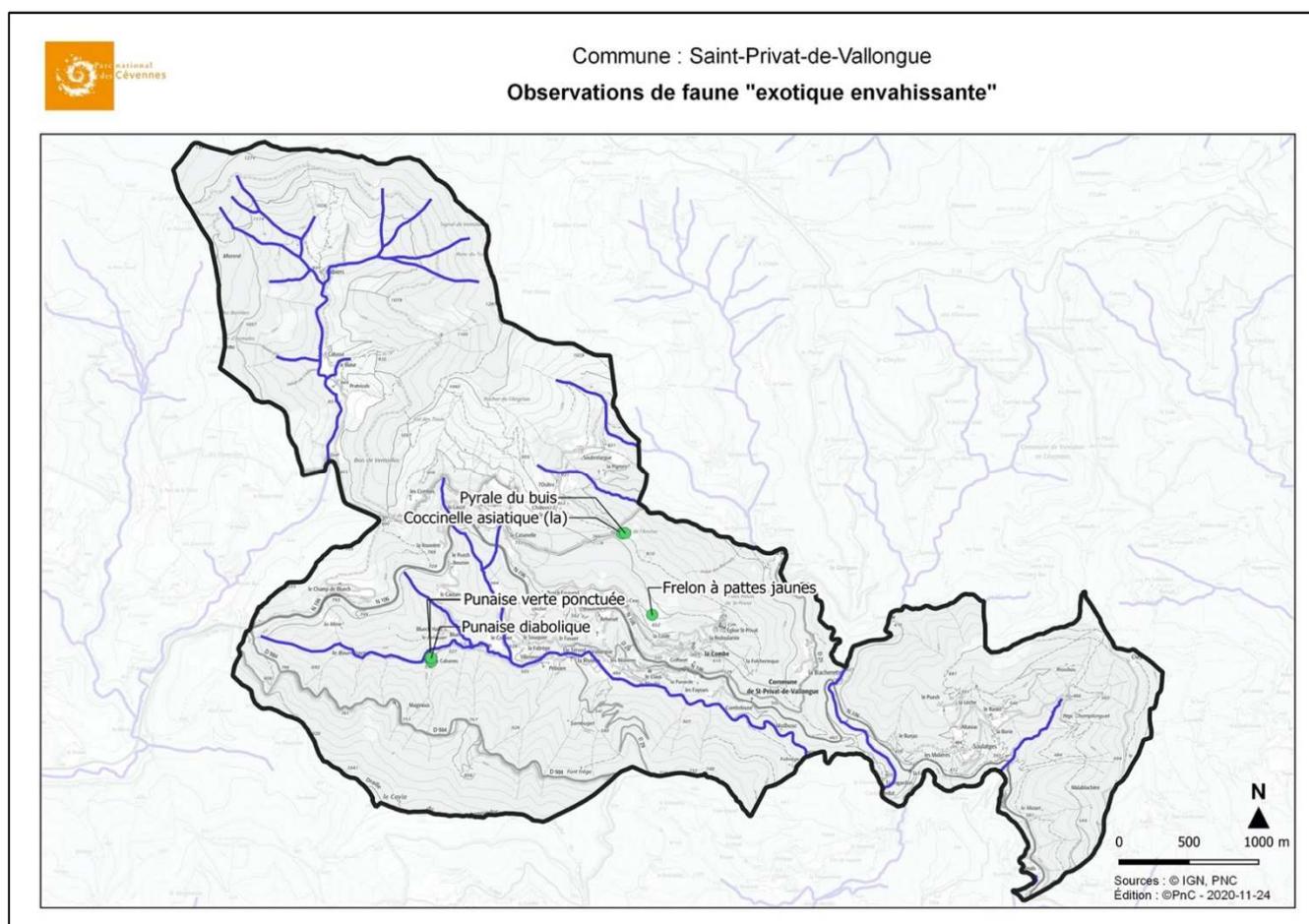
Nom latin	Nom français	Type d'enjeu
<i>Cydalima perspectalis</i>	Pyrale du buis	A surveiller
<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	A surveiller
<i>Halyomorpha halys</i>	Punaise diabolique	A surveiller
<i>Nezara viridula</i>	Punaise verte ponctuée	A surveiller
<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique	A surveiller

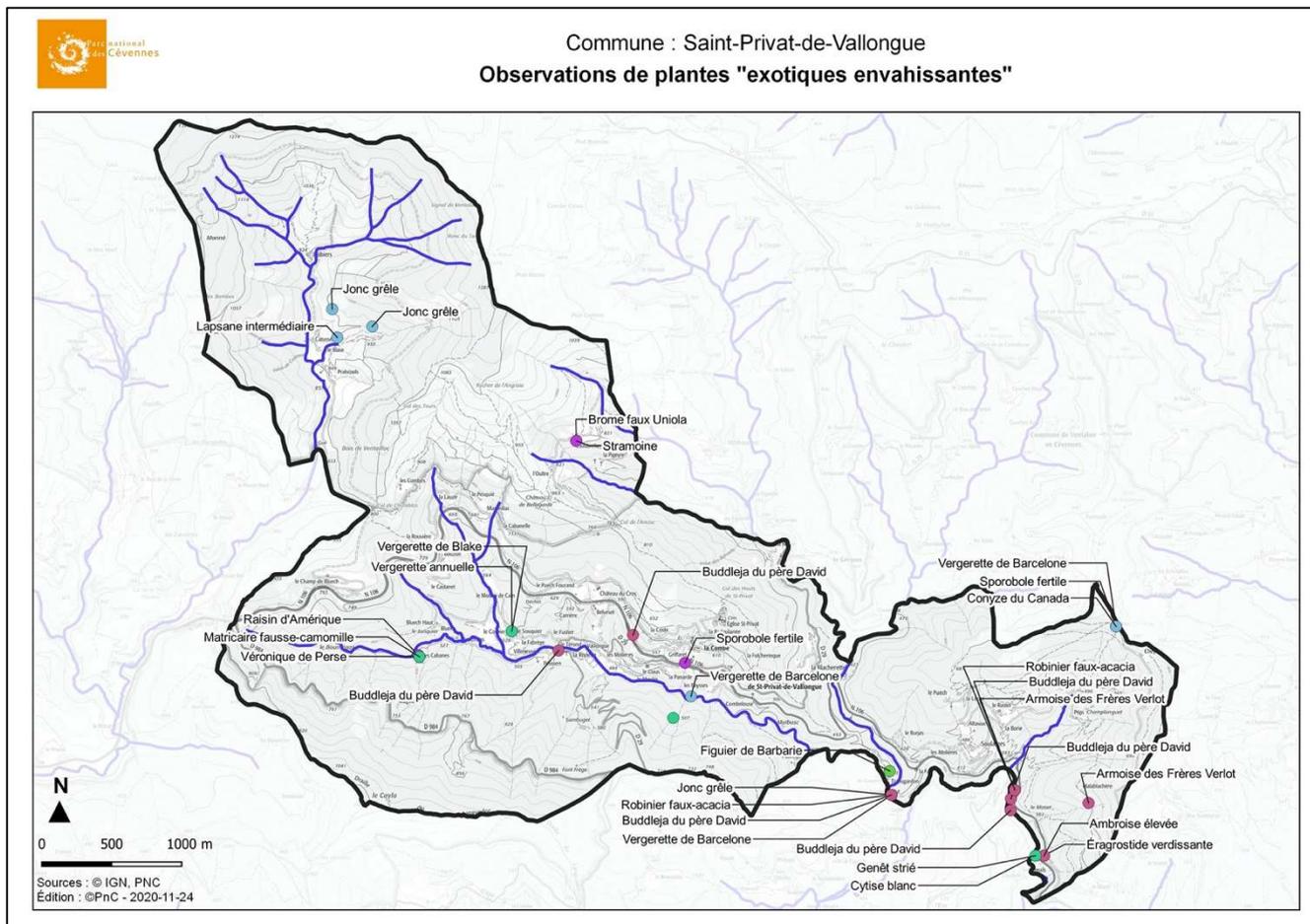
La cartographie des espèces invasives sur la commune est actuellement très incomplète.

En effet, les acteurs naturalistes ne notent que ponctuellement ces espèces qui peuvent couvrir des surfaces importantes en particulier le long des cours d'eau, des routes ou sur d'anciens sites de stockage de matériaux.



Ambrosie à feuilles d'armoise : son pollen est très allergisant et peut provoquer de graves allergies.





3. Synthèse des enjeux par trame paysagère

Au terme de la démarche, les investigations menées pour l'ABC de Saint-Privat-de-Vallongue révèlent une diversité biologique tout à fait remarquable, qui concerne aussi bien les habitats que les espèces.

Bien que non exhaustifs, les inventaires révèlent que **la commune, malgré une superficie modeste** (au 85^{ème} rang sur les 158 communes actuelles de Lozère), **accueille une fraction très significative de la diversité française pour certains groupes** (fougères, papillons de jour, libellules, criquets et sauterelles, reptiles, oiseaux nicheurs...)

De plus, **parmi les 1 338 espèces inventoriées, 124 apparaissent particulièrement remarquables de par leurs statuts juridiques ou leurs statuts de conservation.**

Ces espèces « patrimoniales », sont observées dans toutes les trames écologiques du territoire et se retrouve dans tous les groupes pour lesquels le niveau de connaissance est suffisant pour établir des listes d'espèces protégées ou menacées.

Pour d'autres groupes présentant un grand nombre d'espèces et pour lesquels le nombre de naturalistes compétents reste encore trop confidentiel, le potentiel du territoire n'est encore qu'effleuré, voire reste totalement à explorer (funges, diptères, arachnides...).

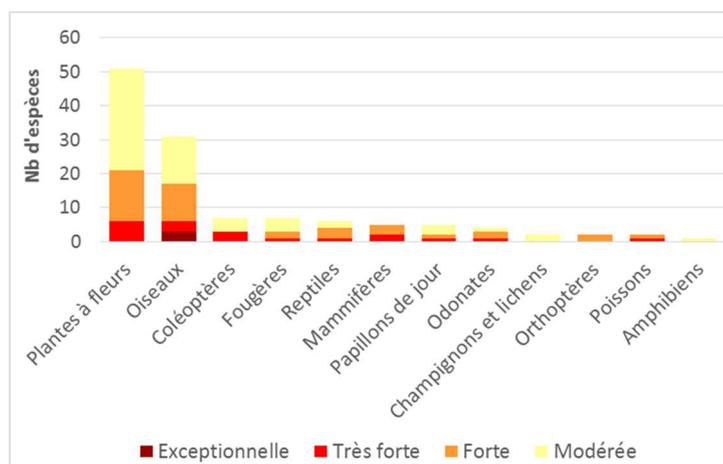


Figure.- Nombre d'espèces patrimoniales par groupe taxonomique

Nous rappelons ci-après de façon synthétique, et pour les différentes trames écologiques, les principales composantes du diagnostic s'appuyant sur les données collectées au terme de l'ABC, ainsi que les possibles pistes d'action envisageables pour mieux connaître, protéger et éventuellement mettre en valeur ce patrimoine vivant.

3.1. Les milieux boisés

A l'échelle des paysages

C'est la trame qui domine le paysage, puisqu'elle s'étend sur 78 % du territoire communal. Elle constitue une protection majeure face aux pluies diluviennes qui, aux intersaisons, arrosent le relief abrupt. Le relief accidenté garantit également de vastes espaces « sauvages », peu dérangés par l'homme.

Ces forêts sont majoritairement naturelles, dominées par le Chêne sessile ou le Châtaignier, souvent mêlées de Pin maritime. La chênaie verte sempervirente s'étend en peuplements purs ou dominants sur seulement 5% de la superficie communale.

Les seuls bois naturels de résineux sont des pineraies sylvestres.

Les autres forêts résineuses sont issues de plantations d'espèces non indigènes (Sapin, Epicéa, Douglas, Mélèze, Pin noir, Pin laricio, Pin à crochets...). Elles s'étendent sur près de 10% de la surface communale.

Aux altitudes plus basses, le Pin maritime est bien présent, en mélange avec le Chêne sessile ou pubescent, le Chêne vert et le Châtaignier, parfois en plantations monospécifiques, ou en futaies monospécifiques. Le Pin maritime présente un

caractère potentiellement envahissant qu'il conviendrait de contenir.

A l'échelle des habitats

La forte amplitude altitudinale et la diversité des expositions permettent la coexistence sur le même territoire d'habitats forestiers aussi différents dans leur ambiance et leur physiologie que la chênaie verte méso-méditerranéenne à l'Est, et la hêtraie-sapinière montagnarde sur le versant ouest du Signal de Ventalon. Entre les deux s'étendent les chênaies et châtaigneraies, ces dernières souvent en vastes taillis. Dans cet ensemble, les boisements de frênes et les aulnaies-frênaies rivulaires forment des îlots de fraîcheur à l'humidité d'autant plus marquée quand cette végétation se développe au fond de vallons encaissés.

A l'échelle des espèces

Les bois naturels de feuillus et mixtes sont les habitats les plus riches en biodiversité. Ils abritent un nombre important d'espèces patrimoniales, notamment animales, notamment lorsqu'il s'agit de chênaies, de bois clairs, et/ou avec de vieux arbres, et des micro-habitats particuliers comme des pelouses ou landes intra-forestières, des affleurements rocheux, du bois mort ou dépourissant, des ruisselets...

Habitats patrimoniaux

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Enjeu communal	Superficie (ha)
Chênaies vertes supraméditerranéennes sur schiste faciès à châtaignier	45.32	9260-1	enjeu très fort	0,03
Hêtraies chênaies acidiphiles	41.12	9120-4	enjeu très fort	54,1
Sapinières acidiphiles	42.13	9120-4	enjeu très fort	36,2
Chênaies vertes mésoméditerranéennes sur schiste	45.313	9340-6	enjeu fort	0,16
Chênaies vertes supraméditerranéennes sur schiste	45.32	9340-6	enjeu fort	0,14
Pinèdes des dalles rocheuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif	42.57	-	enjeu fort	9,5
Chênaies mixtes acidiphiles	41.5	-	enjeu modéré	37,8

Espèce patrimoniales ou emblématiques



Lichen pulmonaire



Peltigera venosa (sols humides et moussus)



Blechnum spicant



Epipactis à petites feuilles, Œillet de Montpellier, Orpin paniculé, Lathrée écaïeuse, Lysimaque des bois, Sabline des montagnes, Sanicle d'Europe, Sénéçon de Fuchs, Sénéçon livide, Silène à fleurs vertes (clairières), ...



Grand Capricorne, Lucane cerf-volant, *Ampedus* spp. et autres coléoptères saproxyliques.



Diane (clairière), Grand Nègre des bois



Grenouille rousse, Salamandre tachetée



Couleuvre d'Esculape, Couleuvre de Montpellier, Léopard agile, Léopard ocellé ? (taillis clairs)



Bois de feuillus et mixtes : Autour des palombes, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Epervier d'Europe, Faucon hobereau, Milan noir, Gobe-mouche noir (vergers de châtaigniers), Engoulevent d'Europe (clairières, fourrés), Torcol fourmilier (bois clairs). **Bois résineux montagnards** : Pic noir, Grimpereau des bois, Mésange huppée, Bec-croisé des sapins, Roitelet huppé, Venturon montagnard. Erratique : Grand Tétrás



Genette commune



Toutes espèces (feuillage ou lisières ou survol de la canopée).

3.2. Les milieux aquatiques et habitats humides

A l'échelle des paysages

Le relief du territoire a été sculpté par l'action érosive des cours d'eau qui ont creusé les vallées en V profonds ou « valats » typiques de la géomorphologie des Cévennes schisteuses.

Bien qu'occupant une très faible superficie (moins d'une soixantaine d'hectares, soit moins de 3% du territoire), la trame des milieux aquatiques et humides présente une valeur exceptionnelle à tous points de vue (alimentation en eau potable, risque inondation, attrait touristique, biodiversité...). L'importance de cette ressource ne devrait d'ailleurs cesser de croître les prochaines décennies ; selon Météo France en effet, la diminution des précipitations moyennes (parallèlement à une augmentation de la fréquence des épisodes méditerranéens les plus forts) et l'augmentation importante des températures estivales conduiront à une diminution des ressources en eau et à une augmentation de la sévérité des sécheresses et des canicules dans le bassin méditerranéen⁵.

A l'échelle des habitats

Le Gardon d'Alès et ses affluents présentent des eaux de bonne qualité et sont en bon état écologique. La perturbation majeure est quantitative, et réside dans de nombreux prélèvements pour diverses utilisations qui accentuent des assecs estivaux naturels déjà très sévères. Par ailleurs, une dizaine de seuils franchissables sont connus dans le périmètre de la commune et limitent la continuité écologique du cours d'eau, en particulier vers les affluents du Gardon d'Alès (valat du Martinet, ruisseau le Gardon).

Des données manquent sur la répartition et l'état de conservation des habitats rivulaires, et notamment des « communautés amphibiennes » et des « aulnaies-frênaies », habitats associés à des enjeux respectivement « exceptionnels » et « très forts ».

De même, un effort d'inventaire devrait être mené en direction des eaux stagnantes (mares naturelles ou artificielles) et des prairies humides pour lesquelles aucune donnée n'est actuellement disponible en dehors des zones inventoriées par le PNC en cœur de parc. Il s'agit en effet d'habitats de grande valeur, fournissant un milieu de vie à des nombreuses espèces rares et menacées.

A l'échelle des espèces

L'Ophioglosse des Açores, l'Orchis punaise, la Spiranthe d'été, la Cordulie à corps fin, le Barbeau méridional, le Blageon sont autant d'espèces dont la valeur patrimoniale est « très forte », et qui sont liées aux eaux courantes, aux prairies humides et aux suintements des berges rocheuses. S'ajoutent de nombreuses espèces à enjeu « fort », dont plusieurs fougères (dont une endémique des Cévennes), des plantes à fleurs ou encore la Loutre.

Le nombre élevé d'espèces exotiques potentiellement envahissantes recensées sur le territoire communal constitue une menace qu'il conviendrait d'évaluer plus précisément compte tenu de leurs impacts potentiels sur la faune et la flore indigène. L'envahissement d'un petit vallon par le Buddléia a par exemple été constaté entre La Rivière et la RN106.

Habitats patrimoniaux

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Enjeu communal	Superficie (ha)
Communautés amphibiennes	22.3	3170-1	enjeu exceptionnel	nc
Aulnaies frênaies collinéennes	44.3	91E0-6	enjeu très fort	2,40
Aulnaies frênaies montagnardes	44.3	91E0-8	enjeu très fort	2,10
Sources	54.1	-	enjeu fort	0,00
Frênaies des montagnes	41.24	-	enjeu modéré	1,11
Frênaies supraméditerranéennes	41.3	-	enjeu modéré	1,50
Prairies humides eutrophes	37.2	-	enjeu modéré	0,00

⁵ (<http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-episodes-mediterraneens>).

Espèce patrimoniales ou emblématiques

-  *Blechnum spicant*, Dryoptéris des Cévennes, Dryoptéris dilaté, Ophioglosse commun, Ophioglosse des Açores (suintements), Osmonde royale
-  Spiranthe d'été (suintements sur berges rocheuses), Corrigiole des grèves, Doronic à feuilles cordées, Isolépis sétacé, Jonc à inflorescences globuleuses, Laïche hérissée, Lotier grêle, Millepertuis à quatre ailes, Orme lisse, Pétasite blanc, Sagine apétale, Sanicle d'Europe, Scorzonère humble
-  Cordulie à corps fin, Gomphe à crochets, Gomphe à forceps méridional, Macromie splendide ?
-  Écrevisse à pattes blanches ?
-  Barbeau méridional, Blageon, Truite commune
-  Couleuvre vipérine
-  Bergeronnette des ruisseaux, Cincle plongeur, Pic épeichette (ripisylve)
-  Loutre d'Europe, Putois ?
-  Toutes espèces (abreuvement et alimentation, + gîtes potentiels pour les espèces arboricoles).

3.3. Les milieux rocheux

A l'échelle des paysages

La trame minérale comprend des rochers et barres rocheuses dégagées par l'érosion (souvent près du sommet des reliefs), quelques petits éboulis de pierrailles et des dalles rocheuses affleurant dans les pentes ou sur les rives des cours d'eau. La superficie cumulée des éléments cartographiables à partir de vues aériennes est d'environ 17 ha, soit moins de 0,8% du territoire communal.

Très localement, de petites parois verticales peuvent border les gardons. Les grands affleurements rocheux sont des composantes structurantes du paysage.

A l'échelle des habitats

La conservation des pinèdes des dalles rocheuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif représente un enjeu « fort » en zone cœur du parc des Cévennes. Il s'agit de milieux souvent difficiles d'accès, emblématique du sud du Massif Central et à l'esthétisme certain.

Quand elle est présente, la végétation des dalles rocheuses est composée d'espèces spécialisées,

adaptées à la quasi-absence de sols et à la rareté de l'eau. Ces plantes forment des communautés bien distinctes selon la nature du substrat : aux schistes des Cévennes sont associées des espèces dites « silicicoles » ou « acidiphiles », bien différentes de celles des communautés trouvées sur calcaire.

A l'échelle des espèces

Une dizaine de plantes saxicoles patrimoniales ont été observées sur le territoire de Saint-Privat, dont plusieurs à distribution mondiale très réduite, voire endémiques du sud du Massif Central ou des Cévennes.

Concernant la faune, les superficies très faibles occupées par ces habitats et les conditions particulières qui y règnent favorisent surtout de petites espèces spécialisées, comme des insectes, arthropodes et mollusques. Les reptiles profitent en de l'ensoleillement et de la chaleur de la roche pour leur thermorégulation.

Habitats patrimoniaux

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Enjeu communal	Superficie (ha)
Pinèdes des dalles rocheuses siliceuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif	42.57	-	enjeu fort	9,55
Dalles rocheuses	62.3	8230-3	enjeu modéré	nc

Espèce patrimoniales ou emblématiques

-  *Blechnum spicant*, Capillaire des murailles à rachis épais, Dryoptéris des Cévennes, Dryoptéris dilaté, Osmonde royale
-  Anthémis des rochers, Epervière de Lepéletier, Marguerite de Montpellier, Millepertuis à feuilles de lin, Pétasite blanc, Réséda de Jacquin, Sabline des montagnes, Sagine apétale, Saxifrage de Clusius, Silène visqueux,
-  Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre de Montpellier, Lézard agile, Lézard catalan, Lézard ocellé ?
-  Falaises et parois rocheuses : Hirondelle des rochers. Milieux ouverts avec rochers: Bruant fou, Moineau soulcie, Traquet motteux ...
-  Genette commune
-  Fissures des rochers (gîtes) : Barbastelle, Oreillard gris, Vespère de Savi, Molosse de Cestoni ?

3.4. Les milieux herbacés

A l'échelle des paysages

Cette trame est composée de pelouses silicoles et de prairies naturelles de fauche, mais aussi de pelouses ou prairies plus ou moins embroussaillées entourant certains hameaux et sans doute entretenues par la tonte pour certaines. Ces milieux sont faiblement représentés sur le territoire communal (5% de sa superficie) où elles totalisent environ 125 ha, dont une quinzaine en zone cœur du parc national. Elles représentent des espaces de respiration dans un paysage très forestier et, autour des hameaux, mettant en valeur l'architecture locale en pierre de schiste typique de la région cévenole.

A l'échelle des habitats

Les pelouses siliceuses sèches et les prairies de fauche peuvent être floristiquement très riches selon les modalités de gestion (densité du pâturage, niveaux et type de fertilisation, dates et fréquence

des fauches, etc.). La présence de suintements et/ou d'un sol périodiquement humide est favorable à la présence de plusieurs espèces végétales remarquables.

A l'échelle des espèces

L'Orchis punaise est une orchidée devenue rare en France et protégée au niveau national. Sa présence est liée à la présence de prairies faiblement fertilisées et floristiquement riches (incluant possiblement le Sérapias langue, une autre orchidée qui est « quasi menacée » en France).

Ces prairies fleuries sont riches en papillons, dont plusieurs espèces de valeur patrimoniale très forte (la Diane), forte (Hespérie des hélianthèmes) ou modérée.

La richesse entomologique de ces milieux herbacés et favorable à la présence d'une faune insectivore variée.

Habitats patrimoniaux

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Enjeu communal	Superficie (ha) en zone cœur de PNC
Pelouses siliceuses sèches	35.1(2)	6230-4	enjeu très fort	1,94
Prairies de fauche submontagnardes (médio-européennes)	38.23	6510-7	enjeu très fort	12,42
Prairies naturelles de fauche de plaine	38.2	6510-7	enjeu très fort	0,00

Espèce patrimoniales ou emblématiques

-  Antennaire dioïque, Canche intermédiaire, Epipactis rouge sombre, Géranium des prés, Gesse à graines rondes, Œillet de Montpellier, Orchis punaise, Orpin paniculé, Scorzonère humble, Seneçon livide, Sérapias langue, Silène visqueux, Spiranthe d'automne, Trèfle droit, Trèfle souterrain, Petit Trèfle à boules
-  Diane, Hespérie des hélianthèmes, Hespérie du marrube, Mélitée des Linaire,
-  Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre de Montpellier, Lézard vert.
-  Huppe d'Europe, Moineau soulcie, Tarier pâtre, Traquet motteux, Venturon montagnard. Rapaces : alimentation.

3.5. Les milieux buissonnants et semi-ouverts

A l'échelle des paysages

Les milieux buissonnants sont surtout présents en tête du bassin de la Mimente et sous la ligne de partage des eaux côté méditerranéen (flanc sud du Signal de Ventalon jusqu'au col de Jalcreste). Elle est très disséminée plus en aval, où les zones « semi-ouvertes » sont plus nombreuses, essentiellement localisées autour des hameaux où coexistent à petite échelle des milieux herbacés, des landes et des zones arborées.

Dans les deux bassins versants, les landes sèches à Ericacées (Callune et/ou Bruyère cendrée) colorent en fin d'été les flancs de certaines pentes d'un joli rose violacée, apportant une indéniable note esthétique au paysage dominé par le vert des chênes et châtaigniers.

A l'échelle des habitats

Les landes sèches sont des habitats d'intérêt communautaire. Elles sont dominées par diverses Ericacées (Myrtille, Callune, Bruyère cendrée...) et Fabacées (Genêt poilu, Genêt à balais, Genêt purgatif...) dont la nature et l'abondance varie selon l'altitude, l'exposition, la profondeur des sols.

Les landes à Genêt purgatif sont également d'intérêt communautaire lorsqu'elles sont primaires, c'est-à-dire stables au cours du temps car développées sur des sols souvent rocheux et défavorables à l'implantation d'arbres pionniers (pins).

A l'échelle des espèces

Lorsque leur couvert n'est pas trop dense et uniforme, les landes sèches à Ericacées peuvent accueillir de nombreuses espèces de plantes dont le

Gaillet des rochers, la Centaurée noire, l'Œillet de Montpellier, le Liondent des Pyrénées, le Millepertuis à feuilles de lin, l'Epervière piloselle... pour les plus caractéristiques.

Les landes plus hautes (à Genêt à balais, à Genévrier, à Bruyère arborescente...) sont moins riches floristiquement, et présentent surtout un intérêt comme site de nidification des busards et de la Fauvette pitchou.

Les milieux semi-ouverts, surtout lorsque la strate herbacée est bien représentée, sont riches en espèces végétales et animales, dont deux criquets endémiques du sud du Massif Central (Antaxie cévenole et Criquet de l'Aigoual), de nombreux papillons et reptiles (qui trouvent à la fois refuge dans les buissons et zones d'ensoleillement) et des oiseaux des milieux ouverts ou semi-ouverts, la densité et la hauteur du couvert arbustif et arborescent déterminant la composition du peuplement avifaunistique local.

Habitats patrimoniaux

Nom de l'habitat	Code CORINE	Code Natura 2000	Enjeu communal	Superficie (ha)
Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista pilosa</i>	31.226	4030-13	enjeu fort	1,98
Landes sèches	31.2	4030-13	enjeu fort	38,01

Espèce patrimoniales ou emblématiques



Blechnum spicant



Antennaire dioïque, Aristoloche à feuilles rondes, Canche intermédiaire, Ciste de Pouzolz, Eglantier des Vosges, Faux lin (landes humides), Géranium des prés, Géranium pourpre, Gesse à graines rondes, Héliantheme en ombelle, Lotier grêle, Millepertuis à feuilles de lin, Œillet de Montpellier, Orpin paniculé, Rosier à feuilles de Boucage, Sabline des montagnes, Scorzonère humble, Trèfle droit, Petit Trèfle à boules, Trèfle souterrain.



Antaxie cévenole, Criquet de l'Aigoual



Diane, Grand Nègre des bois, Hespérie du marrube, Mélitée des Linaire



Coronelle lisse, Coronelle girondine, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre d'Esculape, Lézard agile, Lézard vert, Lézard ocellé ?



Alouette lulu, Bruant fou, Busard St-Martin (nid), Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou (landes à genêts), Fauvette passerinette (fourrés), Huppe d'Europe, Pouillot de Bonelli, Torcol fourmilier, Traquet motteux, Serin cini. Alimentation : Circaète et autres rapaces.

3.6. Les milieux urbanisés et artificialisés

A l'échelle des paysages

Les zones urbanisées sont représentées par des hameaux et des maisons isolées, essentiellement localisés au nord du Gardon d'Alès (en rive gauche), et principalement le long de la RN 106 ou près d'affluents du Gardon. Avec une quarantaine de maisons et bâtiments, le hameau de St-Privat est le plus important de la commune. Les autres zones artificialisées consistent en routes, pistes, quelques champs cultivés et des zones dont le sol a été travaillé et est plus ou moins colonisés par une végétation rudérale. Les routes revêtues représentent plus du tiers des surfaces imperméabilisées sur le territoire communal. L'ensemble décrit une commune exceptionnellement peu artificialisée.

Une des constantes de cette trame est sa juxtaposition presque systématique avec des milieux herbacés ou semi-ouverts. Presque tous les lieux habités sont en effet entourés de pelouses, prairies ou landes plus ou moins étendues et plus ou moins arborées. Ces trouées dans le paysage constituent des espaces de respiration bienvenus dans la vaste couverture boisée, et mettent en valeur le patrimoine architectural cévenol en même temps que son

organisation en une succession parfois spectaculaire de terrasses séculaires construites à main et dos d'homme.

A l'échelle des habitats

Par définition, cette trame n'inclut pas d'habitats patrimoniaux, bien que la mosaïque des milieux qu'elle intègre (bâtiments, jardins, potagers, zones rudéralisées, alignements d'arbres, haies, vergers, murs en pierre sèches...) peut créer un ensemble lui-même remarquable susceptible d'accueillir une flore et une faune variée dont des espèces menacées.

A l'échelle des espèces

La faible densité du bâti, l'hétérogénéité des habitats et la proximité immédiate des milieux ouverts ou semi-ouverts assurant la transition avec les grands espaces boisés sont favorables à la présence d'une grande diversité faunistique. Si les espèces communes sont prépondérantes, certains lieux et bâtiments peuvent accueillir des espèces plus rares. Les quelques champs cultivés sur le territoire communal peuvent aussi accueillir des espèces menacées, notamment des plantes liées aux

moissons (messicoles) comme l'Anoséris ou la Petite linaire.

Espèce patrimoniales ou emblématiques



Capillaire des murailles à rachis épais



Alyte accoucheur,



Lézard catalan



Fauvette passerinette (haies, broussailles), Hirondelle rustique, Huppe d'Europe, Serin cini

4. Hiérarchisation des enjeux

De nombreuses méthodes de hiérarchisation peuvent être appliquées sur la base de critères variés pour déterminer les milieux rassemblant les plus forts enjeux et nécessitant une action prioritaire.

Dans le tableau suivant, nous proposons une hiérarchisation des principaux habitats représentés sur le territoire commune (en termes de patrimonialité ou de surface) sur la base des critères et notes suivantes :

- **Enjeu relatif à l'habitat**, tel que défini dans les chapitres précédents, avec les notes suivantes
Enjeu exceptionnel = 6 ; enjeu très fort = 4 ; enjeu fort = 3 ; enjeu modéré = 2 ; enjeu faible = 1
- **Responsabilité de la commune et du PNC pour la conservation de cet habitat**, avec les notes suivantes :
Responsabilité très forte = 4 ; responsabilité forte = 3 ; responsabilité modérée = 2 ; responsabilité faible = 1
- **Richesse floristique du milieu**, notamment en espèces végétales patrimoniales (fougères et plantes supérieures)
Richesse très forte = 4 ; richesse forte = 3 ; richesse modérée = 2 ; richesse faible = 1
- **Richesse faunistique du milieu**, notamment en espèces patrimoniales
Richesse très forte = 4 ; richesse forte = 3 ; richesse modérée = 2 ; richesse faible = 1
- **Superficie du milieu sur le territoire communal**
Très peu étendu = 4 ; Peu étendu = 3 ; Étendu = 2 ; très étendu = 1
- **L'importance des menaces** pesant sur le milieu et susceptibles de le dégrader ou de le détruire
Importance très forte = 4 ; importance forte = 3 ; importance modérée = 2 ; importance faible = 1

La méthode consiste à additionner toutes les notes (affectées à dire d'expert sur la base des résultats de l'ABC présenté dans les chapitres précédents) pour obtenir une note finale qui détermine la priorité d'action pour l'habitat considéré.

Le tableau suivant présente le résultat de cette évaluation, dont il ressort le constat suivant:

- **les communautés amphibies (habitat ici associé au Gardon d'Alès et à ses affluents) montrent une priorité d'action « majeure »**, s'agissant d'un habitat intrinsèquement rare, très peu étendu, comptant plusieurs espèces protégées, rares et/ou endémiques et menacées. Tous les milieux aquatiques sont menacés par une augmentation des prélèvements d'eau à des fins diverses, dans un contexte de changement climatique susceptible de provoquer une diminution de la ressource en eau, notamment en période estivale.
- **Neuf habitats présentent une priorité d'action « très forte »** ; ils sont rattachés à 4 trames écologiques : les milieux aquatiques et zones humides, les milieux boisés, les milieux herbacés et les milieux rocheux. Les habitats cités dans ces trois dernières catégories sont principalement menacés par l'intensification des pratiques sylvicoles et agricoles.
- **Une douzaine d'habitats présentent une valeur patrimoniale « forte »**, rattachés à toutes les trames du territoire sauf celle des milieux urbanisés et artificialisés.

Cette hiérarchisation est indicative, étant entendu qu'une collectivité, en matière de gestion des espaces naturels, ne peut réellement agir que sur des terrains dont elle a la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage. Du fait de leurs compétences multiples, les collectivités ont toutefois une capacité d'animation et d'orientation de nombreuses activités par le biais de leurs politiques publiques (documents d'urbanisme, clauses des appels d'offre, sujets d'interventions scolaires, choix d'aménagement du territoire, soutien aux initiatives citoyennes et aux activités économiques vertueuses, etc.).

Il ne peut donc être attendu que le plan d'action communal respecte les priorités indiquées ici, d'autant que certaines problématiques s'inscrivent à des échelles plus vastes faisant déjà l'objet de documents de planification (SAGE des bassins versants pour la gestion de la ressource en eau par exemple) ou de politiques nationales ou européennes (PAC par exemple pour l'agriculture).

Hiérarchisation des priorités d'action concernant les principaux habitats inventoriés sur le territoire de la commune de Saint-Privat-de-Vallongue.

Légende. MAZH = milieux aquatiques et zones humides ; Mboisés = milieux boisés ; Mherb = milieux herbacés ; MRoch = milieux rocheux ; ARTIF = milieux urbanisés et artificialisés

Trame	Habitats	Enjeu	Note	Respons.	Note	Richesse flore	Note	Richesse faune	Note	Superficie	Note	Menaces principales	Importance menace	Note	Note finale	Priorité
MAZH	Communautés amphibiennes (+ cours d'eau associés)	Exceptionnel	6	Très forte	4	Très forte	4	Très forte	4	Très peu étendu	4	Changement climatique, prélèvements d'eau, piétinement	Forte	3	25	Majeure
MAZH	Prairies humides eutrophes	Modéré	2	Modérée	2	Très forte	4	Forte	3	Très peu étendu	4	Drainage, changement climatique	Très forte	4	19	Très forte
MBoisés	Hêtraies chênaies acidiphiles	Très fort	4	Forte	3	Forte	3	Forte	3	Peu étendu	3	Intensification sylviculture	Forte	3	19	Très forte
MHerb	Prairies naturelles de fauche de plaine	très fort	4	Très forte	4	Forte	3	Faible	1	Très peu étendu	4	Intensification agriculture	Forte	3	19	Très forte
MBoisés	Sapinières acidiphiles	Très fort	4	Forte	3	Moyenne	2	Forte	3	Peu étendu	3	Intensification sylviculture	Forte	3	18	Très forte
MHerb	Prairies de fauche submontagnardes	très fort	4	Forte	3	Forte	3	Faible	1	Très peu étendu	4	Intensification agriculture	Forte	3	18	Très forte
MAZH	Aulnaies frênaies collinéennes	Très fort	4	Modérée	2	Moyenne	2	Moyenne	2	Très peu étendu	4	Coupes forestières, entretien des rives	Moyenne	2	16	Très forte
MHerb	Pelouses siliceuses sèches	très fort	4	Modérée	2	Forte	3	Moyenne	2	Peu étendu	3	Abandon pastoralisme, conversion en cultures	Moyenne	2	16	Très forte
MHerb	Landes montagnardes à Calluna et Genista	Fort	3	Forte	3	Forte	3	Moyenne	2	Peu étendu	3	Abandon pastoralisme	Moyenne	2	16	Très forte
MRoch	Pinèdes des dalles rocheuses siliceuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif	Très fort	4	Très forte	4	Moyenne	2	Faible	1	Très peu étendu	4	Coupes d'exploitation	Faible	1	16	Très forte
MAZH	Aulnaies frênaies montagnardes	Très fort	4	Modérée	2	Moyenne	2	Moyenne	2	Peu étendu	3	Coupes forestières, entretien rives	Moyenne	2	15	Forte
MAZH	Sources	Fort	3	Modérée	2	Moyenne	2	Faible	1	Très peu étendu	4	Captage, changement climatique	Forte	3	15	Forte
MBoisés	Chênaies vertes sur schiste mésoméditerranéennes	Fort	3	Modérée	2	Moyenne	2	Forte	3	Peu étendu	3	Intensification sylviculture	Moyenne	2	15	Forte
MHerb	Landes à Bruyère cendrée	Fort	3	Forte	3	Moyenne	2	Moyenne	2	Peu étendu	3	Abandon pastoralisme	Moyenne	2	15	Forte
MRoch	Dalles rocheuses	Modéré	2	Forte	3	Forte	3	Moyenne	2	Très peu étendu	4	Abandon pastoralisme, fermeture du milieu	Faible	1	15	Forte
MBoisés	Chênaies vertes sur schiste supraméditerranéennes faciès à châtaignier	Très fort	4	Forte	3	Moyenne	2	Faible	1	Peu étendu	3	Intensification de la sylviculture, enrésinement	Faible	1	14	Forte
MBoisés	Pinèdes des dalles rocheuses à Pin sylvestre et Genêt purgatif	Fort	3	Forte	3	Moyenne	2	Faible	1	Très peu étendu	4	Exploitation forestière	Faible	1	14	Forte
MBoisés	Chênaies mixtes acidiphiles	Modéré	2	Modérée	2	Forte	3	Forte	3	Etendu	2	Intensification sylviculture	Moyenne	2	14	Forte
MAZH	Frênaies supraméditerranéennes	Modéré	2	Modérée	2	Faible	1	Moyenne	2	Très peu étendu	4	Intensification sylviculture	Moyenne	2	13	Forte
MAZH	Frênaies des montagnes	Modéré	2	Modérée	2	Faible	1	Faible	1	Très peu étendu	4	Intensification sylviculture	Moyenne	2	12	Forte
MBoisés	Chênaies vertes sur schiste supraméditerranéennes	Fort	3	Modérée	2	Faible	1	Faible	1	Peu étendu	3	Intensification sylviculture	Moyenne	2	12	Forte
MBoisés	Autres forêts naturelles	Faible	1	Faible	1	Forte	3	Forte	3	Etendu	2	Intensification sylviculture	Moyenne	2	12	Forte

ARTIF	Jardins, haies, bocages	Modéré	2	Faible	1	Faible	1	Moyenne	2	Peu étendu	3		Moyenne	2	11	Modérée
ARTIF	Cultures avec messicoles	modéré	2	Faible	1	Faible		Faible	1	Très peu étendu	4	Intensification agriculture	Forte	3	11	Modérée
ARTIF	Vergers	MOdéré	2	Faible	1	Faible		Forte	3	Très peu étendu	4	Étalement urbain, nouvelles constructions	Faible	1	11	Modérée
MBoisés	Forêts de production	Faible	1	Faible	1	Faible	1	Faible	1	Peu étendu	3	Intensification sylviculture	Forte	3	10	Modérée
MHerb	Landes à genêt purgatif secondaires	Faible	1	Modérée	2	Faible	1	Faible	1	Étendu	2	Ecobuage, aménagements	Faible	1	8	Modérée
MHerb	Landes à genêt à balais	Faible	1	Faible	1	Faible	1	Faible	1	Étendu	2	Ecobuage, aménagements	Moyenne	2	8	Modérée
ARTIF	Autres	faible	1	Faible	1	Faible		Faible	1	Peu étendu	3	Sans objet	Faible	1	7	Modérée

5. Synthèse des enjeux

La production du tableau des enjeux et de l'atlas de cartes de synthèse des enjeux communaux est l'un des moments clés de la démarche ABC. Ces documents doivent permettre de visualiser rapidement les secteurs **les plus riches ou les plus sensibles du territoire**, de mettre en évidence des **enjeux supra-communaux** aussi bien que des **problématiques ou des potentialités spécifiques à la commune**.

Il s'agit également d'éléments structurant pour l'élaboration du **plan d'action communal** même si la biodiversité dite « ordinaire » peut aussi faire l'objet de mesures dans ce dernier.

La construction du tableau et de l'atlas a nécessité la compilation d'éléments bibliographiques, des données naturalistes collectées durant l'ABC et d'informations issues du comité de suivi.

Les critères suivants ont été déterminants :

- Les ZNIEFF,
- Les forêts anciennes,
- les habitats à forts enjeux écologiques
- les zones riches en espèces patrimoniales,
- les zones de reproduction d'espèces sensibles au dérangement (périmètres de quiétude)
- les enjeux identifiés concernant les trames écologiques,
- les sites désignés en Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- les autres enjeux signalés par les membres du comité de suivi (aspects socio-économiques, projets d'aménagements, potentialités en termes de sensibilisation et d'implication du public...).

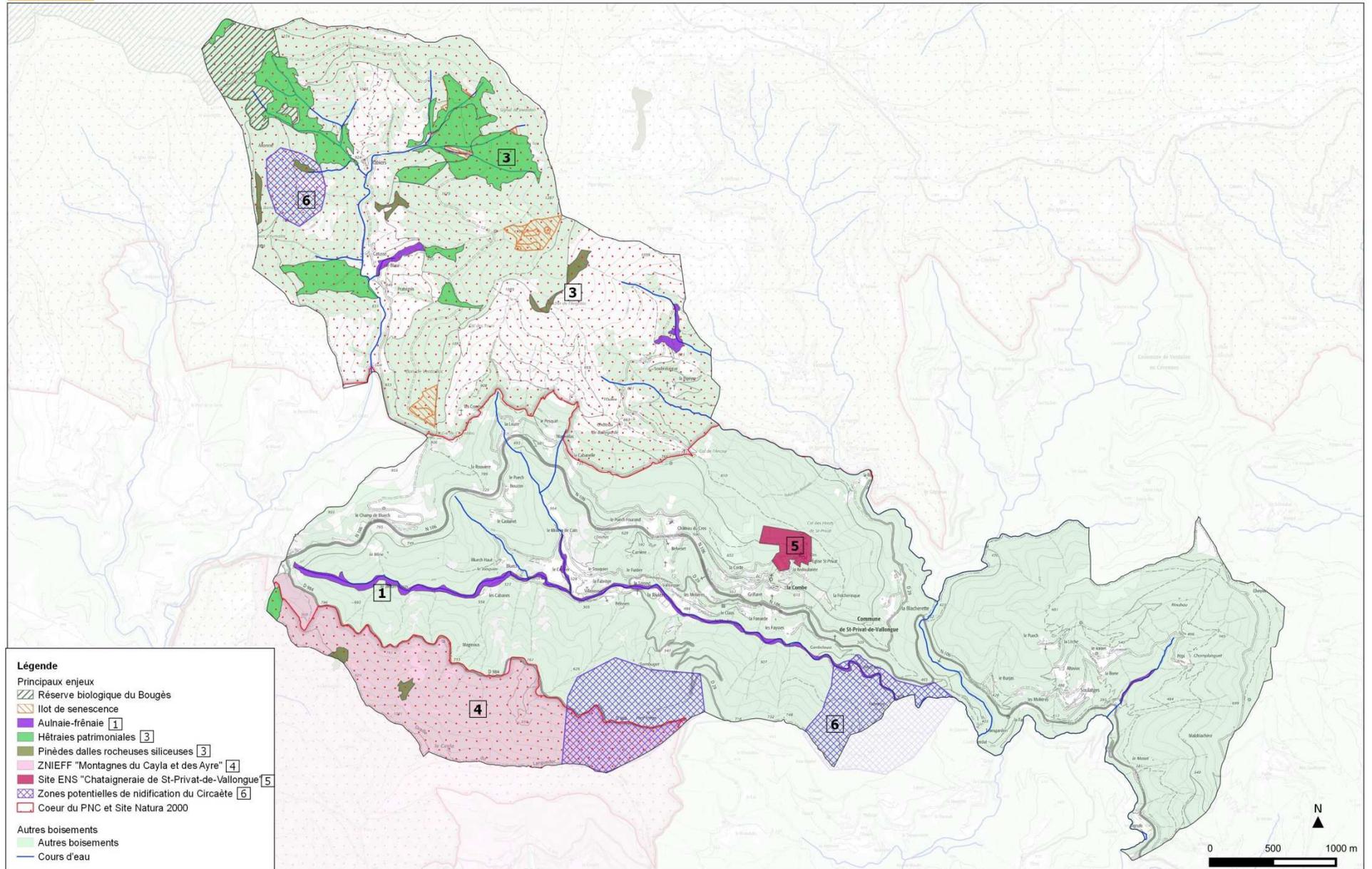
Tableau de synthèse des enjeux de biodiversité

Zone géographique	Zone concernée et numéro	Enjeux (synthèse)
Milieux humides et milieux aquatiques	Gardon d'Alès ses affluents et leur ripisylve 1	<ul style="list-style-type: none"> > Préservation de la qualité et de la ressource en eau > Habitats d'espèces de grande valeur patrimoniale (libellules, truites, loutres...) > Maintien d'une végétation rivulaire assez naturelle > Présence d'espèces exotiques envahissantes > Eviter les obstacles à la migration de la faune (enjeu TVB)
	Suintements siliceux et zones humides ponctuelles 2	<ul style="list-style-type: none"> > Milieux de petites tailles accueillant de nombreuses espèces patrimoniales (flore typique, libellules...) > Les suintements temporaires sont situés sur des pentes rocheuses siliceuses, au bord de ruisseaux intermittents ou de rivières. Le nombre de sites est certainement sous-évalué mais leur configuration fait qu'ils ne subissent pas forcément de pression (sauf travaux de voirie ?)
Milieux boisés	Boisements patrimoniaux 3	<ul style="list-style-type: none"> > Habitats patrimoniaux plus ou moins matures, favorables à de nombreuses espèces animales > Poursuivre l'acquisition de connaissances sur certains groupes et certaines zones
	ZNIEFF « Montagnes du Cayla et des Ayre » 4	<ul style="list-style-type: none"> > Ensemble de boisements feuillus qui présente un fort potentiel en terme de biodiversité, à condition de laisser en libre évolution (une partie en forêt ancienne, présence de gros arbres, arbres à cavités, mosaïque de milieux rocheux, inaccessibilité...)
	Anciennes châtaigneraies 5	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver les vieux arbres > Réaliser une cartographie des châtaigneraies sur la commune > Prendre l'exemple du site ENS "Châtaigneraie cévenole de St-Privat-de-Vallongue" afin de sensibiliser les gens aux intérêts des vieilles châtaigneraies et à leur biodiversité. > Réfléchir à ses boisements dans un contexte de changement climatique
	Périmètres pour la reproduction des rapaces 6	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à l'absence de dérangement dans les zones de nidification des rapaces (ex: Circaète Jean-Le-Blanc)
	Autres boisements	<ul style="list-style-type: none"> > Privilégier les espèces autochtones et les boisements diversifiés. > Améliorer la naturalité des boisements (laisser du bois mort, des arbres à cavités, créer des îlots de sénescence...) > Poursuivre l'acquisition de connaissances sur certains groupes et certaines zones

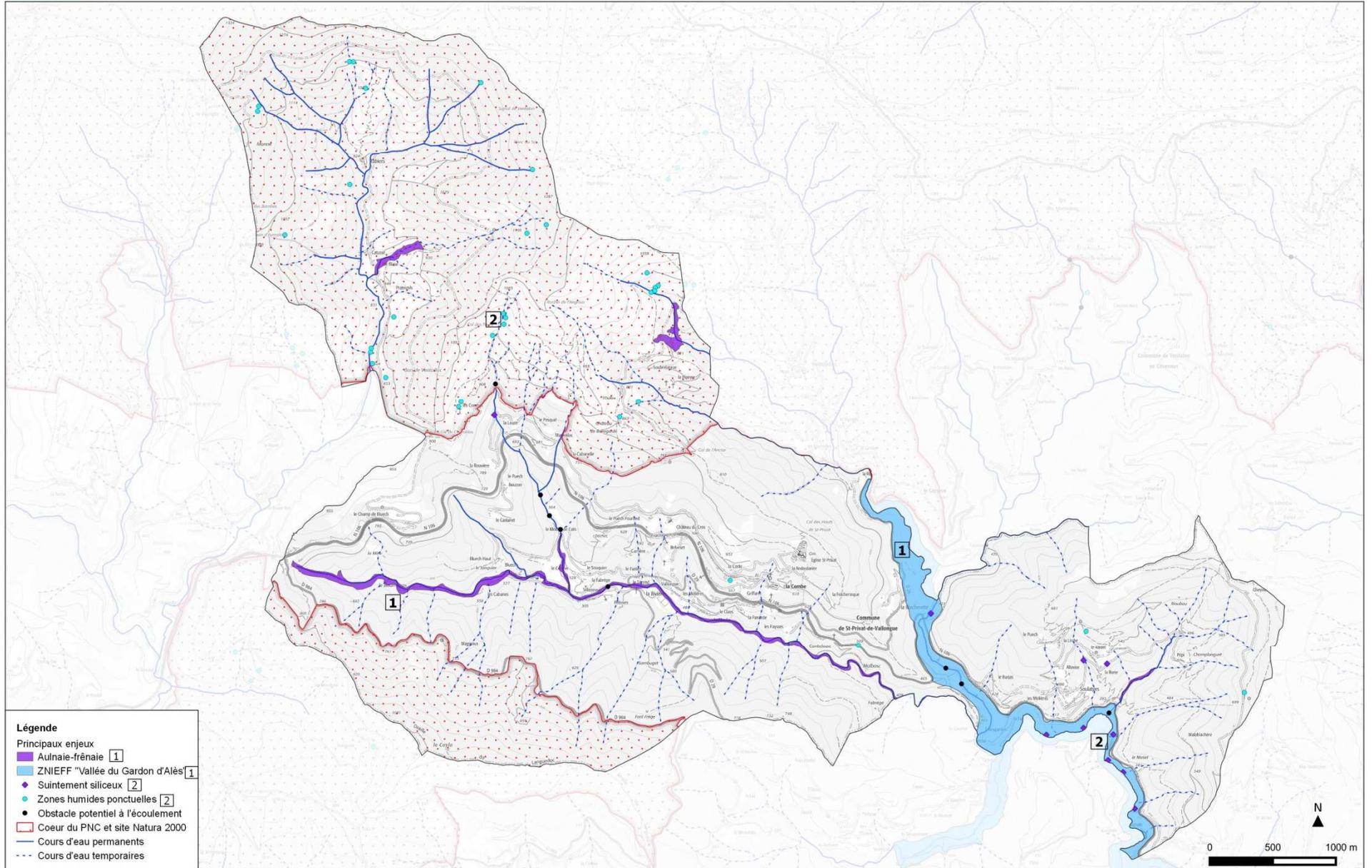
Zone géographique	Zone concernée et numéro	Enjeux (synthèse)
Milieux ouverts et semi-ouverts	Pelouses siliceuses et prairies à enjeux 7	<ul style="list-style-type: none"> > Milieux accueillant de nombreuses espèces patrimoniales étroitement liées à ces formations herbacées > Eviter l'abandon mais aussi l'intensification des pratiques agricoles afin de conserver la richesse de biodiversité (notamment flore et insectes)
	Landes à enjeux 8	<ul style="list-style-type: none"> > Maintien voire extension de ces zones pour développer la biodiversité > Préserver les zones potentielles de nidification des Busards et éviter le dérangement
	Autres prairies et landes	<ul style="list-style-type: none"> > Maintien voire extension de ces zones pour développer la biodiversité de ces milieux > unique grande zone ouverte de la vallée
	Périmètres pour la reproduction des rapaces 9	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller à l'absence de dérangement dans les zones de nidification du Busard
Milieux rocheux	Affleurements et éboulis rocheux 10	<ul style="list-style-type: none"> > Veiller au maintien et à la tranquillité de ces milieux
Villages, hameaux et équipements publics	Espaces ouverts du fond de vallée (jardins, vergers, cultures, bords de route...)	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir des activités et des pratiques écologiques (absence de phytosanitaires, fauche tardive, plantes locales et mellifères...) > Surveiller et sensibiliser à la présence des espèces exotiques envahissantes > lieux privilégiés pour la sensibilisation (jardins, espaces publics...)
	Zones bâties	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir la présence d'espèces "anthropophiles" comme les hirondelles et les chauves-souris dans les bâtiments et les infrastructures (ponts) > Limiter les impacts sur les espaces naturels voisins : pollution lumineuse, assainissement, pollutions routières... > Prise en compte des espèces et des habitats pour les projets d'aménagement, limiter l'imperméabilisation des sols...

Les cartes suivantes reprennent les enjeux par milieu avec les chiffres correspondants, du tableau de synthèse des enjeux de biodiversité ci-dessus.

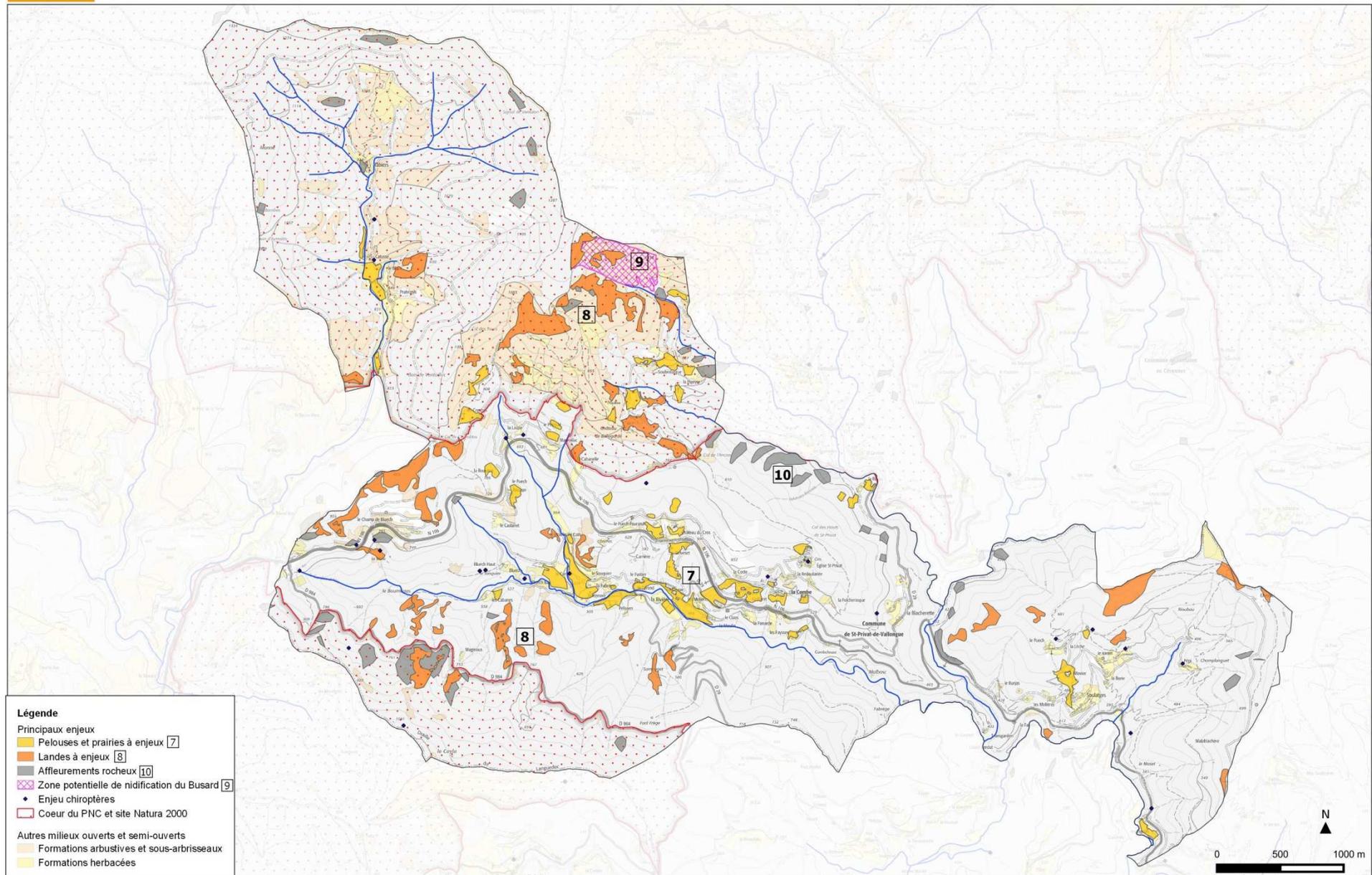
Enjeux milieux forestiers



Enjeux milieux humides et aquatiques



Enjeux milieux ouverts, semi-ouverts et rocheux



Un plan d'action communal en faveur de la biodiversité

1. Démarche d'élaboration

Le plan d'action communal en faveur de la biodiversité a été construit de manière à répondre aux principaux enjeux identifiés par les membres du comité de suivi, les experts et les habitants. Sa durée de mise en œuvre a été fixée à 10 ans.

Durant l'année 2021, une consultation publique a été organisée par la commune pour collecter des idées d'actions. 24 idées ont été collectées. Un vote a aussi été organisé pour identifier les actions les plus plébiscitées par les habitants (lors de la fête de la nature).



ENQUÊTE AUPRÈS DES HABITANTS

Dans le cadre de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communale), pour lequel notre commune s'est engagée depuis 2017 et grâce auquel elle a obtenu le titre national de « Capitale de la Biodiversité », nous devons passer à la phase finale qui retranscrira toutes les espèces animales et végétales identifiées et cartographiées de notre territoire communal.

Aussi, nous avons besoin d'élaborer un plan d'actions pour maintenir et favoriser la biodiversité de notre commune pour les années à venir. Pour cette raison, nous souhaitons faire participer les habitants de St Privat de Vallongue afin de les sensibiliser et recueillir leurs idées pour que cet Atlas soit le fruit d'un travail collectif.

Nous réalisons ce recueil d'idées, afin que vous puissiez vous exprimer et proposer des moyens ou techniques, en faveur des espèces animales et végétales de notre commune.

Votre participation à cette enquête devra parvenir à la mairie **au plus tard le 15 octobre**, soit par mail, soit dans la boîte aux lettres de la mairie.

Voici quelques exemples d'actions applicables à l'échelle individuelle ou au travers d'actions publiques et que nous pourrions mettre en place, mais nous comptons également sur votre imagination !

Un second temps de réflexion, en comité restreint (Commune, ALEPE, PNC), a été nécessaire pour les compléter, les hiérarchiser et retenir une série d'actions pertinentes et en adéquation avec les capacités techniques et financières de la commune et de ses partenaires.

Enfin, ces propositions d'actions ont été soumises au conseil municipal lors d'une séance de fin 2021.

Sur le plan formel, les actions ont été regroupées par grands milieux dans la continuité des présentations sur la biodiversité communale et les enjeux.

2. Mesures du plan d'action communal

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Milieux boisés	ZNIEFF « Montagnes du Cayla et des Ayre »	Tous boisements naturels (prioritaire : chênaies vertes, Pinèdes des dalles rocheuses à Pin sylvestre)	Très fort	Gestion	- Augmenter le nombre de vieux arbres et le volume de bois mort en faveur des champignons, des coléoptères saproxyliques, des oiseaux forestiers (dont cavicoles)...	Définir des parcelles boisées laissées en libre cours (zones difficilement exploitables et/ou peu productives (et lien à faire avec « bien sans maître » au cadastre)	Facile	- vente ou bail emphytéotique concédé au PNC ou CEN Occitanie - Obligation d'information (panneaux, publicité) - Non gestion - facultatif : suivi scientifique	PNC CEN Occitanie, CRPF ONF Forêt privée
		Forêts de production	Très fort	Gestion		Définir des îlots de vieillissement	Facile	- Définition de zones et arbres à préserver	
	Espaces boisés	Châtaigneraies	Fort	Gestion / Sensibilisation	Former à la gestion et à l'entretien des vergers de Châtaignier	Créer un verger conservatoire (ENS et autres parcelles favorables)	Moyenne	- Restaurer un verger abandonné - Organisation de formations (reconnaissance des variétés, greffes, récoltes, transformation...)	Asso Vergers de Lozère PNC CD48 (ENS) CTIFL/ITAB SupAgro A.Lemercier
			Fort	Amélioration des connaissances	Localiser les futaies de châtaignier sur le territoire communal	Cartographier les futaies de Châtaignier sur le territoire communal / identifier leur potentiel écologique et productif	Moyenne	- commande d'une prestation ou sujet de travail d'un stagiaire ou service civique	
	Tous boisements	Rapaces patrimoniaux	Fort à très fort	Gestion / protection	Mettre en place / respecter des périmètres de quiétude pour la protection des rapaces menacés	Définir des périmètres de quiétude et respecter les recommandations associées	Facile	- Synthèse des données sur les sites de reproduction connus ou potentiels - Définition des périmètres en fonction des espèces et de la topographie - Veille des sites / suivi de la reproduction	PNC ALEPE ONF CRPF Forêt privée
Toute la commune	Espèces exotiques envahissantes	Modéré	Gestion	Réduire l'extension du Robinier faux acacia	Permettre la coupe des Robiniers par les habitants	Facile	- Localiser les boisements de robiniers sur les terrains de l'Etat / de la commune - Autoriser / organiser des chantiers de coupe avec les habitants	CD48 Habitants DIR-Med	

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Cours d'eau et milieux aquatiques	Gardon d'Alès et ses affluents	Valat du Martinet (4 obstacles) Gardon d'Alès (1 obstacle = seuil du Têrond)	Très fort	Gestion / restauration	Restaurer la continuité des cours d'eau	Destruction des obstacles aux écoulements (buses, seuils)	Moyenne	- Missionner l'EPTB pour un projet de restauration des cours d'eau concernés (avec diagnostic naturaliste préalable)	EPTB PNC Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. FDP48 ALEPE CEN Occitanie
	Gardon d'Alès et ses affluents	Ripisylves (priorité : aulnaies-frênaies)	Majeur	Formation / sensibilisation	Entretien écologique de la végétation rivulaire (lutte contre embâcles)	Former les techniciens de rivière (reconnaissance de la flore protégée, menacée, envahissante du bord des cours d'eau, conserver les embâcles ne perturbant pas la circulation de l'eau et sans danger pour les ouvrages d'art, conserver des arbres morts et creux s'ils ne présentent pas de risque de charriage, etc.)	Moyenne	- Trouver organismes ou personnes ressources (formation salle + terrain) : - Informer les bûcherons à la conduite à tenir en cas de découverte de chauve-souris dans les arbres abattus (document annexé aux appels d'offre)	
	Gardon d'Alès et ses affluents	(Stations d'Ecrevisse à pattes blanches)	Majeur	Formation / sensibilisation	Eviter la propagation de pathogènes dans les milieux aquatiques (affectant l'Ecrevisse à pattes blanches, les amphibiens...)	Former les pêcheurs aux mesures prophylactiques (nettoyage matériel, bottes, waders...)	Facile		PNC OFB FDP-48 Asso de pêche
	Gardon d'Alès et ses affluents	Sources, suintements, zones humides rivulaires, flore protégée	Majeur	Amélioration des connaissances	- Localiser les stations de communautés amphibies (enjeu exceptionnel) et les stations d'espèces protégées et menacées (dont certaines à enjeu « très fort »)	Réaliser une cartographie des zones rivulaires les plus sensibles (vs projets d'aménagements, activités sportives comme canyoning, etc)	Facile	- commande d'une prestation - Pose de panneaux au niveau de stations sensibles - Travail d'inventaire des zones humides	EPTB des Gardons PNC Agence de l'Eau ALEPE CEN Occitanie

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Milieux herbacés	Fond de la vallée du Gardon d'Alès (entre le Bluech et le Moulin) Abords des hameaux	Tous les milieux herbacés (prioritaires : pelouses siliceuses, prairies de fauche)	Très fort	Gestion	Maintenir / restaurer les milieux herbacés entretenus par la fauche ou le pâturage	Promouvoir la mise en place de MAEC Faire pâturer les terrains communaux (abords de la Zone Artisanale) Promouvoir le pâturage des terrains privés aux abords des hameaux avec l'autorisation des propriétaires (débroussaillage)	Facile	- Diagnostic et définition des mesures agro-environnementales à mettre en place (type et niveaux de fertilisation, pression de pâturage, dates de fauche, etc.)	Agriculteurs Région Occitanie PNC DDT-48 Commune
	Selon opportunités	Biodiversité générale	Modérée	Gestion		Favoriser l'installation d'agriculteurs et éleveurs en BIO	Difficile	- Mise à disposition de terrains communaux - Agenda 21 (choisir l'alimentation de proximité comme thème de réflexion) - Mise à disposition de locaux pour les AMAP - Places de marché réservées pour les producteurs biologiques - Favoriser la création d'ateliers de transformation - Recycler les déchets verts (compostage, poules...) - sensibiliser les citoyens à la Bio (semaine du goût, éduquer à la lecture d'étiquettes...)	PNC SupAgro DDT-48 Syndicats agricoles CPIE-REEL
	Routes communales et nationale (RN 106)	Bords de route, voie verte et délaissées	Modéré	Gestion	Pratiquer une gestion écologique des bords de route, favorable à la biodiversité	Définir un calendrier d'intervention en fonction des routes	Moyen	- Etablir un état des pratiques actuelles - Définir un calendrier d'intervention en fonction des contraintes (sécurité, richesse floristique, présence d'espèces protégées...)	Agents communaux Prestataires DIR Med PNC Association du CFD Interco ALEPE

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Landes et milieux buissonnants	Montagne du Bougès (environ de Rabiers), Fumade Riou, Rocher de l'Angrisio	Landes sèches d'intérêt communautaire (à Callune, Myrtille, Bruyère cendrée)	Fort	Gestion	Gestion pastorale des landes	Mise en place de MAEC	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver exploitant avec troupeau - Réaliser un diagnostic / définir les modalités de pâturages - Monter le dossier agro-environnemental 	PNC DDT48 COPAGE
	Sites de nidification du Busard cendré ou du Busard Saint-Martin	Busards	Très fort	Protection	Protéger les sites de nidification du Busard cendré et/ou du Busard Saint-Martin	Mise en place de « contrats patrimoine » (outil PNC)	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Localisation des sites de reproduction - Diagnostic par agents du PNC - Mise en place des contrats 	PNC Exploitants propriétaires
	Commune	Vautours	Fort	Gestion	Mise en place de placettes d'équarrissage naturel (alimenté par la mortalité des élevages)	Informers les éleveurs sur la possibilité de mise en place d'une placette	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les candidats potentiels - Réaliser un diagnostic de faisabilité - Informer l'exploitant sur les conditions sanitaires, les avantages et les contraintes 	PNC DDT48 LPO Grands causses
	Commune	Landes, fourrés	Fort	Formation	Limiter l'impact de la pratique de l'écobuage sur les habitats et espèces	Formation à l'écobuage (en lien avec risque incendie / le « nettoyage des parcelles »)	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une formation à l'écobuage (salle + terrain) - Réaliser une plaquette d'information (périodes, méthodes, alternatives, zones sensibles, pratiques favorables à la biodiversité, etc.) 	PNC DD48 SDIS Commune
	Commune	Landes, fourrés	Potentiellement fort (Fauvette pitchou, busards...)	Amélioration des connaissances	Cartographier les landes de fort intérêt écologique	Etablir la valeur écologique d'une lande avant travaux	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une carte des landes sensibles sur la base des données existantes 	PNC ALEPE

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Zones urbanisées et artificialisées	Bâtiments communaux Particuliers	Chiroptères anthropophiles patrimoniaux	Fort	Gestion / protection	Créer des gîtes de favorables à la reproduction de chauves-souris menacées	Aménagement de gîtes à Chiroptères dans le bâti communal	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic des bâtiments publics - Création et mise en place des aménagements - Mise en place d'une convention de gestion (pour accès et suivi des sites aménagés) 	Propriétaires PNC ALEPE GCLR
	Commune	Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Fort	Formation	Compléter la carte des stations d'EEE (dont Ailante et Ambrosie)	Former les habitants aux sciences participatives permettant de noter leurs observations naturalistes (dont EEE)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence sur la biodiversité / les EEE - Présentation et formation aux outils de sciences participatives - Restituer et porter à connaissance l'ensemble des contributions 	Habitants PNC EPTB des Gardons ALEPE CPIE-REEL
	Commune	Espèces exotiques envahissantes (EEE)	Fort	Protection / sensibilisation	Eviter la dissémination des EEE	Prendre en compte le risque de dissémination des EEE dans les appels d'offre	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un cahier des charges pour les appels d'offre incluant une clause environnementale visant à éviter la dissémination des EEE pour les chantiers avec travaux de terrassement et/ou près de cours d'eau 	EPTB des Gardons Intercommunalité
	ZNIEFF, habitats patrimoniaux	Habitats et habitats d'espèces patrimoniales	Fort	Protection : planification	Prendre en compte les enjeux biodiversité dans les documents d'urbanisme	Protéger les habitats et secteurs à enjeu	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'ABC dans la carte communale (zones non constructibles, forêt de protection, etc. 	PNC DDT-48 DREAL Occitanie
	Ouvrages d'art (ponts, viaduc...)	Chiroptères	Modéré	Gestion / protection	Eviter la destruction de gîtes de chiroptères (et des individus dans leur gîte)	Procéder à une expertise chiroptérologique avant projets de travaux sur des ouvrages d'art	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la liste des ouvrages devant faire l'objet de travaux de rénovation - Missionner un prestataire pour un diagnostic - Réaliser les travaux aux périodes et selon les méthodes préconisées 	CD48 Dir-MED PNC ALEPE

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Zones urbanisées et artificialisées	Jardins	Biodiversité ordinaire	Modéré	Gestion	Favoriser la biodiversité dans les jardins	Formation à la permaculture et au jardinage écologique à destination des habitants et des scolaires (jardin communal)	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une conférence sur la permaculture - Organiser une formation (terrain + salle) sur la permaculture et le jardinage favorable à la biodiversité (purin d'orties, hôtels à insectes, refuges à hérisson, gîtes à chiroptères, nichoirs à oiseaux, etc.) 	Commune(s) Habitants Ecole CIPE-REEL Intervenants compétents en permaculture
	Jardins	Biodiversité ordinaire	Modéré	Gestion	Favoriser la biodiversité dans les jardins	Créer une zone de jardins collectifs / familiaux / partagés (tendre vers l'autosuffisance alimentaire)	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer la demande (consultation des habitants) - Trouver un terrain (de préférence proche des habitations) favorable - Concevoir un ensemble écologiquement réfléchi (par rapport déplacement, économie d'eau, compostage avec déchets verts, etc.) 	Habitants PNC CPIE-REEL
	Vergers	Biodiversité ordinaire et patrimoniale	Modéré	Gestion	Favoriser la biodiversité péri-urbaine	Créer un verger collectif (tendre vers l'autosuffisance alimentaire)	Moyen (moyen-long terme)	<ul style="list-style-type: none"> - Estimer la demande (consultation des habitants) - Trouver un terrain (de préférence proche des habitations) favorable - Concevoir un ensemble écologiquement réfléchi (par rapport déplacement, économie d'eau, compostage avec déchets verts communaux, etc.) 	Habitants Asso vergers de Lozère
	Bâtiments	Biodiversité ordinaire	Modérée	Gestion	Favoriser la biodiversité urbaine : augmenter la disponibilité en gîtes et nichoirs	Poser des gîtes à chiroptères et nichoirs sur les bâtiments publics (nichoirs à Martinet noir et hirondelles sur les plus hauts bâtiments)	Facile	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les types de gîtes et nichoirs à poser selon les bâtiments et secteurs de la commune - achat des gîtes et nichoirs ou construction par l'école ou les agents techniques 	Ecole Habitants Agents techniques PNC ALEPE GCLR

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Zones urbanisées et artificialisées	Murets	Biodiversité ordinaire et patrimoniale	Modérée	Gestion	Favoriser la biodiversité dans les nouvelles constructions ou travaux de rénovation	<p>Privilégier les murets en pierre sèche dans lesquels on peut aménager des espaces pour la petite faune</p> <p>Prévoir l'intégration de gîtes à chiroptères et de nichoirs à oiseaux dans les plans des nouvelles constructions (ponts, bâtiments...)</p>	Facile	- penser à intégrer la biodiversité dans tous projets de construction	PNC CD48
	Place du village	Biodiversité ordinaire et patrimoniale	Modérée	Gestion	Favoriser la biodiversité dans les espaces agricoles et péri-urbains	<p>Planter des haies (remplacer la haie de laurier sur la place du village de St-Privat)</p>	Mo yen	- Privilégier une structure composée d'arbres et arbustes indigènes à fruits et baies composant un assortiment à maturité échelonnée. Intégrez des bois à grande longévité (chêne, hêtre...), quelques noisetiers qui supportent bien la taille, et des arbustes à petits fruits pour la partie basse, en privilégiant des essences riches en nectar et pollen (saules, lierre, sorbier, sureaux, aubépines...).	Habitants PNC
	Zones éclairées	Biodiversité diurne et nocturne	Forte	Gestion	Limiter l'impact de l'éclairage public sur l'environnement	<p>Faire réaliser un diagnostic par un bureau d'étude spécialisé</p>	Moyen	- Appliquer les solutions concernant les besoins, le choix des lampes (spectre et intensité), leur emplacement, la direction de l'éclairage, la gestion la plus appropriée de leur fonctionnement (variations de la puissance et de la durée d'éclairage...).	ADEME PNC Expert en éclairage CPIE-REEL (information et sensibilisation)

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Zones urbanisées et artificialisées	Espaces verts communaux		Majeur	Gestion	Economiser l'eau en extérieur (espaces verts, voirie...)	<p>Réaliser un diagnostic des besoins en eau et prélèvements sur le territoire communal</p> <p>Réfléchir à toutes actions permettant de limiter les prélèvements</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Restreindre l'arrosage aux espaces de prestige - Choisir des végétaux adaptés et peu gourmands en eau (oublier les espèces végétales exotiques peu ou pas favorables à la faune locale), - Favoriser la récupération et l'emploi des eaux pluviales, - Mettre en place des systèmes d'arrosage automatiques (goutte à goutte) en application directe au pied des végétaux - Mettre en place de paillis maintenant l'humidité - Planter les végétaux en pleine terre, plutôt qu'en jardinière ou en potée suspendue - Adapter la fréquence des arrosages à la nature du sol, - Recycler les déchets verts en créant du compost avec les déchets de tonte ou de taille et les feuilles mortes. 	Agence de l'eau Adour-Garonne EPTB des Gardons PNC
	Zones habitées	Petite faune	Forte	Gestion / prévention	Limiter la prédation des chats sur la petite faune sauvage	Sensibiliser sur l'impact des chats (articles de presse, bulletin communal, poster...),		<ul style="list-style-type: none"> - informer de l'impact potentiel des félins domestiques sur les animaux sauvages et proposer des actions et solutions visant à limiter cet impact 	PNC CPIE-REEL

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Milieux rocheux	Tous milieux rocheux	Habitats patrimoniaux, espèces patrimoniales saxicoles	Fort	Protection	Eviter la dégradation ou destruction des habitats patrimoniaux ou habitats d'espèces patrimoniales	- prise en compte dans le PLU/carte communale - veille et information	Facile		PNC

Trame	Zone(s) prioritaire(s)	Habitats / espèces ciblées	Enjeu sur le territoire communal	Type action	Objectifs	Actions	Facilité de mise en œuvre	Modalités possibles	Partenaires techniques
Toutes trames	Commune	Habitants	Forte	Information / Communication	Informer tous les habitants des actions réalisées par la commune en faveur de la biodiversité	Communiquer sur l'état et l'évolution de la biodiversité		- Rédaction d'articles / communiqué de presse, information par le bulletin municipal, mise à jour du site internet de la commune... - Mise en ligne du rapport final de l'ABC - Mise en ligne de l'état de réalisation du plan d'action	PNC (revue) ALEPE
	Commune	Touristes	Modérée	Valorisation	Faire connaître la biodiversité communale	Créer un(des) sentier(s) de découverte de la biodiversité sur le territoire communal	Moyen	- Jalonner ces itinéraires d'informations sur la faune, la flore, la géologie, les paysages accessibles sur une plaquette, le scan d'étiquettes QR Code, un site internet, une appli Android...	PNC Prestataire (geotrek...)
	Commune	Habitants	Forte	Animation	Suivre et poursuivre la dynamique ABC	Mettre en place un comité de suivi de l'ABC		- Mettre en place un comité de suivi d'élus, citoyens... pour suivre la mise en œuvre du plan d'actions, proposer d'autres mesures, maintenir une dynamique...	Habitants PNC ALEPE CPIE-REEL

2. Éléments de réflexion pour la bonne mise en œuvre du plan d'actions

Pour la mise en œuvre de son plan d'actions, la commune aura besoin d'être appuyée. Certaines actions devront être affinées sur le terrain et en recherchant des partenaires techniques et financiers.

Il est donc proposé de **conserver le comité de suivi de l'ABC et de continuer à le réunir** (1 fois par an) pour suivre l'avancée des actions mais aussi, et surtout, pour apporter des conseils et de l'aide dans certains domaines techniques (aspects naturalistes, éducation à l'environnement et au développement durable).

La présence d'habitants sera également à promouvoir pour prolonger le caractère « participatif » de la démarche.

La commune pourra aussi compter sur le soutien du Parc national des Cévennes avec qui elle a signé une **convention d'application de la charte** et qui anime un réseau de communes impliquées dans les ABC.

Une espace partagé contenant des fiches informatives, des modèles de documents, une photothèque sera mis à disposition.

Les **données faunistiques et floristiques** disponibles sur la commune resteront consultables et seront régulièrement complétées sur le site internet <https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr>



Si des amateurs éclairés ou des experts locaux souhaitent prolonger la démarche d'inventaire, l'accès à un outil de saisie d'observations en ligne pourra être demandé au Parc national.

Une candidature au dispositif des **Territoires Engagés pour la Nature** est également en cours de réflexion au moment de la finalisation de ce rapport (un autre dispositif de l'OFB co-animé par l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Occitanie).



« Territoire engagé pour la nature »

Ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent faire de la biodiversité une des priorités de leurs politiques publiques, la démarche vise à accompagner des projets de territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance « TEN » apporte à la collectivité :

- **un accompagnement** par des experts pour formaliser et mettre en œuvre son programme d'actions;
- **un renforcement des connaissances** via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc. ;
- **une visibilité à l'échelle nationale**;
- **un accès au « club des engagés »** pour échanger, monter collectivement en compétences et créer de nouvelles synergies.

Pour obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », les collectivités doivent présenter un plan d'action pour trois années.

Quelques contacts

Office français de la biodiversité (OFB) – antenne de Lozère	sd48@ofb.gouv.fr 04.66.65.16.16
Parc national des Cévennes	Matthieu Descombes – Délégué territorial : 06.72.04.05.56 matthieu.descombes@cevennes-parcnational.fr
Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	direction@alepe48.fr 04.66.47.09.97
Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Lozère	contact@reel48.org 04.66.45.17.46